Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq4645soci

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 1578

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

GENEALOGY
944
B873ZY,
1897
APR-MAY

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

CHARLES GARRISSON. — **La population protestante de la généralité de Montauban en 1685**..... 169

DOCUMENTS.

EUGÈNE RITTER. — **Les parents de Sébastien Castellion**..... 187

N. WEISS. — **Les fugitifs malgré eux. A. de Flammare, D. et A. Caron, de Bolbec, détenus à Rouen** de 1686 à 1689..... 190

MÉLANGES.

ARMAND LODS. — **Les actes du colloque de Montbéliard** (1586), **une polémique entre Th. de Bèze et Jacques Andreae**... 194

SÉANCE DU COMITÉ. — **9 février 1897**..... 216

BIBLIOGRAPHIE.

H. DANNREUTHER. — Dr J.-B. KEUNE. **Fälschungen rœmischer Inschriften zu Metz, Jean-Jacques Boissard**..... 217

CORRESPONDANCE ET NOTES.

CÉSAR PASCAL. — **Le pape Grégoire XIII et les massacres de la Saint-Barthélemy**, rectification et confirmation..... 218

N. W. — **Encore la tête de Coligny à Rome**..... 223

Prix universitaires..... 224

ILLUSTRATIONS.

Le portrait de Jacques Andreae qui devait accompagner l'article de M. A. Lods n'a pu être reproduit.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA POPULATION PROTESTANTE

DE LA GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN EN 1685

I

Essai historique sur la population protestante des colloques de Quercy et d'Armagnac à la fin du XVIIe siècle.

L'histoire du protestantisme français semble avoir été étudiée jusque dans ses moindres détails. Grâce à la généreuse impulsion donnée par le *Bulletin* et suivie depuis près de quarante ans sur tous les points de la France, le passé glorieux de nos ancêtres sort lambeau par lambeau de l'ombre où nos ennemis croyaient l'avoir caché à jamais.

Depuis les temps glorieux des Calvin, des Bèze et des Coligny, jusqu'aux luttes sans espoir des cités méridionales contre Louis XIII et Richelieu, jusqu'à la période pacifique et théologique des Dumoulin, des Drelincourt, des Garrissolles, des Claude, des Gaches, jusqu'à la secousse finale qui sembla déraciner le grand arbre, à l'édit de Tolérance, précédant de si peu la Révolution, tout a été sondé, fouillé, mis à jour.

Un point obscur cependant demeure, et non des moindres. Nous savons ce qu'ont voulu nos pères, du moins leur idéal, qu'on n'a trop désiré ou trop osé dégager sur certains points politiques et sociaux, se montre par assez de places pour qu'on ne le puisse nier ou méconnaître. Nous savons aussi ce qu'ils ont fait, et combien dure a été la tâche. Mais ce que nous ignorons, ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est le nombre à peu près exact des protestants français.

Ce nombre a beaucoup varié; mais depuis les dernières guerres de religion (1629) jusqu'aux préludes de la Révocation, en 1680, pendant cinquante années, la Réforme française a joui d'une sorte de tolérance et malgré les vexations, les tribulations de chaque heure, on peut dire qu'elle n'a présenté qu'à cette époque un caractère stable et comme définitif, permettant une évaluation approximative du nombre de ses fidèles.

Au lendemain de la grande explosion de foi et de confiance qui salua l'arrivée des idées nouvelles, de 1550 à 1560, quand les Bourbon, les Châtillon, les Larochefoucauld, la bonne part de la noblesse, se déclarent pour elle, nombre de villes, nombre de châteaux, la Réforme put croire avoir cause gagnée, s'enorgueillir d'avoir conquis la moitié de la France.

Ce n'était qu'une fugitive et trompeuse espérance. D'autres étudieront ou ont étudié les causes qui firent reculer la foi de nos pères, arrêtèrent le torrent libérateur, le forcèrent à rebrousser son cours. — Il faut constater seulement, dès la fin de la première guerre civile, que tout ce grand mouvement n'a été qu'un trompe-l'œil. Forcés de se défendre pour sauver leur vie, tous les huguenots avaient couru aux armes. Du nord, du midi, des villes, des bourgades, des châteaux, tous étaient accourus, se sacrifiant à la Cause, accompagnant les Condé et les Coligny sur les champs de bataille où se joua le destin de la patrie.

La paix faite, ils regagnèrent leur chaumière, leur maison, leur manoir. Ils n'y trouvèrent souvent que la ruine et la désolation. Là où les protestants n'avaient pas été les plus forts, leurs adversaires les avaient à peu près détruits; tandis que le chef guerroyait autour de Paris, la famille avait succombé. Les prudents, les avisés, se tinrent pour avertis et dès cette époque, comme le dit l'Estoile, revinrent à Rome. C'était le plus sûr pour qui voulait vivre en paix. Les braves, les convaincus renoncèrent à tout, se firent soldats, formèrent cette splendide armée huguenote qui porta le prince de Béarn des landes de Navarre au trône de France. On sait comment il la paya.

Eux disparus, il n'y eut personne pour les remplacer. Cela

explique le formidable recul du protestantisme en quelques années de la fin du XVIe siècle et du début du siècle suivant. Même après la Saint-Barthélemy on a vu les protestants capables de lever et d'entretenir des armées ; Ivry, Coutras, le siège de Paris en sont la preuve. Aux guerres de religion de Louis XIII, Rohan ne parvient jamais à réunir assez de monde pour tenir tête même à un simple lieutenant du roi. Nulle part on ne peut tenir la campagne. Tout se réduit à des guerres de sièges.

La carte géographique du protestantisme s'est de même modifiée, nombre d'Églises ont disparu, surtout au nord de la Loire, nombre de troupeaux naissants ont été dispersés.

Alors, sous la paix du roi Henri, les esprits se calment, les Églises s'affermissent et peuvent se reconnaître et se compter.

De 1630 à 1680 la situation numérique des protestants change peu, surtout dans leurs grands centres de résistance. Sans doute en ces cinquante années bien des familles isolées, perdues au milieu de populations catholiques, reviennent à l'ancienne foi, des Églises sans cesse décroissantes, submergées, envahies, disparaissent et s'éteignent, une bonne partie de la noblesse, avide d'honneur et de fortune, passe au parti qui seul en disposait désormais, au soleil resplendissant de Versailles, mais la masse reste inébranlable.

Aussi si l'on pouvait fixer d'une manière à peu près assurée le nombre des huguenots de France à la veille de la Révocation, aurait-on le vrai chiffre de la population protestante à la seule époque où un peu de tranquillité et de tolérance relative permettait à chacun d'avouer ses croyances et ses convictions religieuses.

Ce travail serait utile, indispensable même pour toutes les provinces, tous les colloques, toutes les villes et les Églises de France. Il serait long et difficile, et plusieurs ouvriers seraient nécessaires à la tâche. En voici un chapitre, tiré d'un document des Archives nationales, où se trouve énumérée la population protestante des élections de Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Armagnac et Rivière-Verdun.

Ces élections étaient comprises dans la généralité de Mon-

tauban et formaient, au point de vue de la discipline intérieure des Églises, les colloques du Haut-Quercy, avec les trois Églises de Saint-Antonin, Cajarc, Figeac et Cardaillac et du Bas-Quercy. Le Bas-Quercy avait onze Églises, mais une partie d'entre elles était en dehors de la généralité de Montauban, se trouvant comprise dans la province de Languedoc.

En somme la population donnée par ce document, datant de 1685, est celle de tous les centres protestants de la généralité de Montauban, sauf ceux de l'élection de Milhau, dont l'histoire, les mœurs et les développements font une dépendance des Cévennes.

On a évalué bien diversement le chiffre des protestants de ces contrées, mais en règle générale on l'a toujours énormément grossi. Il est certain que de 1560 à 1630 Montauban a été une ville entièrement huguenote, qu'il en était de même de Caussade, de Négrepelisse, de Bruniquel, de Saint-Antonin; mais les campagnes, et elles étaient alors la grande pépinière d'hommes de la France, restaient presque partout catholiques. On a évalué à 40,000, 50,000 le chiffre des protestants du Quercy, sans comprendre et sans reconnaître que leur plus beau titre de gloire a été précisément, n'étant qu'une élite et une poignée d'hommes, de faire les grandes choses qu'ils ont faites et de tenter ce qu'ils ont tenté pour leur foi et leur patrie.

Au milieu du XVIIIe siècle encore, après la révocation de l'édit de Nantes, après la fuite vers les pays du Nord de milliers et de milliers de fidèles, après les conversions et la destruction des temples, on écrit qu'il y a autour de Montauban 40,000 réformés, qu'ils ont mis 8,500 hommes sous les armes et terrorisent tout le pays. Ce sont là des chiffres inventés à plaisir.

« La Réformation fut reçue publiquement à Montauban environ l'an 1557, écrit Joly dans son *Histoire du siège de* 1621, et de cette semence la moisson est devenue si grande qu'il n'y a aujourd'hui famille qui ne fasse profession de cette doctrine. »

Cela est vrai, mais la population de la ville était faible et le

même Joly ajoute qu'avec tous les paysans des environs, tous les réfugiés des villes voisines, tous les soldats accourus pour la défense, la population ne s'élevait pas à plus de 15,000 âmes... Et sans parler des maux de la guerre, la peste qui suivit la paix d'Alais enleva en peu de temps 4,000 habitants.

Le chiffre de 10,000 paraît avoir été le maximum de la population protestante de la ville; dans les campagnes la Réforme ne s'étendit jamais bien loin en avant des remparts. Il ne faut pas s'illusionner sur le nom de villes protestantes donné aux places de sûreté, les habitants le plus souvent en étaient restés catholiques; Capdenac, le Mas-de-Verdun, par exemple, dans les pays qui nous occupent, furent places de sûreté. En 1685 le Mas-de-Verdun avait 200 habitants réformés et Capdenac 80 à peine.

Je vais du reste citer, pour toutes les villes et paroisses où se trouvaient des agglomérations protestantes, les chiffres du document des Archives et obtenir ainsi le total de la population réformée des élections de Haut et Bas-Quercy, Armagnac et Rivière-Verdun.

II

Estat du nombre des conversions de la généralité de Montauban.

Élection de Montauban.

Montauban. — 15,000, tant de la ville que du bas diocèse. On n'a pu distinguer, mais on estime qu'il y en a 10,000 de la ville et le surplus de la campagne.

Un mémoire paru l'année même de la Révocation donne le chiffre de 9,600 pour les convertis montalbanais. C'est à peu près le nombre des protestants de 1621, fixé par Joly à l'époque du siège.

Pendant les cinquante années écoulées, en effet, les conversions furent rares, peu importantes. Sans doute à la suite des violences de 1660, citées dans le *Bulletin* de 1893 (*les Préludes de la Révocation à Montauban*), quelques personnes intimidées et effrayées par l'appareil des supplices passèrent

au catholicisme. Le père Meynier, jésuite, crut même devoir rassurer leur conscience troublée en publiant son *Montauban justifié*, mais ce mouvement n'alla guère loin et le premier essai de dragonnade ne réussit pas.

La supplique de 1663 citée à la fin du même travail donne encore le même chiffre de 10 à 12,000 pour celui des protestants qui se recueillaient dans la ville, chiffre qui coïnciderait avec celui de 1685 et des archives.

On trouve une population catholique très forte à Montauban avant la Révocation, et, ayant vu cette cité toute protestante en 1630, on est porté à croire à la conversion d'une partie des réformés. Erreur complète; les timides, les ambitieux, les prudents qui se convertissent peuvent se compter aisément, ils sont rares. Parfois ce sera un *Péchels de la Boissonnade* (1er consul en 1646), ayant changé de religion pour avoir l'office de lieutenant particulier de la présente ville de Montauban, comme le dit le curieux mémoire de Natalis ; parfois un simple artisan gagné par des promesses ou des pensions, tantôt un paysan de la banlieue, tantôt un soldat engagé en quelque bande lointaine, tantôt un *Joseph Arbussy*, petit-fils de *Michel Bérauld*, récompensé par 800 livres de pension. Chacun de ces triomphes était célébré par le clergé à l'égal d'une victoire et le nom du converti devenait célèbre. Très souvent on publiait le récit de sa conversion, la façon dont la grâce l'avait touché, espérant qu'au même piège se prendraient d'autres oiseaux.

Presque toutes les plaquettes relatant le triomphe de la vraie religion sur l'hérésie se sont perdues. Voici cependant les titres de deux de ces petites pièces qui ont échappé à la destruction générale.

« *La conversion de Monsieur Pontier, cy devant ministre honoraire de Saint-Céré et Téron au haut Quercy, fils de Monsieur Pontier, ministre de Saint-Quentin au bas Languedoc, avec la déclaration de quelques motifs d'icelle.*

« A Montauban. Par Jean Rouyer, imprimeur de Mgr l'Évêque et de la Ville. 1648. »

Cet ouvrage a 120 pages in-8°, sans compter trois préfaces

successives adressées à l'intendant de la généralité, aux ministres de l'Église prétendue réformée de Montauban et au lecteur.

L'autre pièce, aussi imprimée à Montauban et sortant de chez le même imprimeur qui a, je crois, une ascendance protestante en Béarn, porte sur son titre.

« *Lettre de Daniel Pié-froit, natif de la ville de Montauban, à un de ses amis sur le sujet de sa conversion à l'Église catholique, faite en l'Église cathédrale de Montauban le deuxième février* 1656 (in-8° de 16 pages). »

Joseph Arbussy en quittant la religion dans laquelle il avait été élevé ne pouvait manquer d'imiter Pontier et Pié-froid. On a de lui une « *Déclaration de Joseph Arbussy contenant les moyens de réunir les protestans dans l'Église catholique.* Paris, Denys Thierry, 1670 » et une « *Harangue faite à Messeigneurs de l'assemblée générale du clergé* » sur sa conversion.

Mais ce n'étaient là que des cas isolés, rares, sans importance sur la masse de la population. Rarement l'individu entraînait sa famille avec lui, notamment pour les Péchels qui se montrèrent si vaillants au jour de la Révocation (Voir les *Mémoires* publiés par M. R. de Cazenove).

La masse de la population catholique venait d'ailleurs, avait pour origine les bourgeois, les artisans, les paysans attirés par le gouvernement des centres catholiques voisins. C'est une véritable invasion, sous l'égide gouvernementale, de familles de Caylus, de la Française, de Molières, de Montpezat, de Cahors et de Villefranche. L'arrivée de la Cour des Aydes avait d'un seul coup amené « cinq ou six vingt familles catholiques ».

Dans ce peuple nouveau qui venait se juxtaposer à l'ancien, il y avait certainement beaucoup de familles fort honorables, il y en avait aussi d'extraction plus humble, ce que ne manque jamais de remarquer l'austère Natalis, quand un de leurs représentants arrive au consulat.

La vieille bourgeoisie s'indigne et s'étonne de la présence de Tombelle, « peu d'années avant cordonnier », de Péchégut,

« ayant été serviteur de monsieur l'évêque de Montauban », ou de Lanoie « tenant logis à l'enseigne du Dauphin ».

De tout ceci il résulte que le chiffre de 10,000 personnes donné pour les huguenots de Montauban est à peu près exact. C'est le même qui s'est maintenu à travers tout un siècle, de Henri IV à Louis XIV. Vraiment on ne peut pas ne pas admirer l'énergie des caractères du XVIe siècle, la trempe vigoureuse de ces petites républiques protestantes du Midi, préparées par la pratique de larges franchises municipales, quand on songe au rôle joué en France pendant plus de cent années par ces 10,000 personnes.

Tour à tour place de guerre, place de refuge et de sûreté, citadelle où se briseront Montluc et Louis XIII, centre littéraire d'où rayonne un des plus puissants flambeaux de la Réforme, académie des Chamier, des Garrissolles, des Bérauld, des Constantin, des Cameron, — Église des Claude, des Tachard, des Charles, des Martel, des Labadie, — patrie des Bayle, des Fornier, des la Peyrière, Montauban a été longtemps la seconde ville protestante de France, après la seule Rochelle.

On voit sur quelle faible base reposait tant d'éclat, et ce qu'il fallait de puissance morale, de volonté et de ténacité à cet humble noyau pour arriver à jouer ainsi son rôle, à imprimer un peu de son empreinte au caractère et au génie même de la France.

La Révocation arriva et la ville tomba, disparut, s'anéantit. Comme les races qui ont donné tout d'un coup un grand effort et qui ne peuvent plus s'en relever, la torpeur succéda à la vie et à l'action et la seconde Église de France est bien distancée aujourd'hui.

La population protestante est allée en déclinant à travers tout le XVIIIe et le XIXe siècle, par de multiples raisons, dont la principale est la faiblesse excessive de la natalité, et c'est à peine si elle atteint 3,000 aujourd'hui.

L'établissement de la Réforme dans Montauban avait eu une origine absolument municipale, en dehors de toute influence féodale, de tout grand seigneur, prince ou lieutenant de province. Il n'en fut pas tout à fait de même aux environs.

Une portion de son territoire, tout ce qui faisait partie de la juridiction, imita, il est vrai, l'exemple de la ville, et le plus grand nombre des paysans de la banlieue, fort vaste dès cette époque, adoptèrent la religion réformée. Il en fut ainsi dans les contrées du Fau, de la rivière de Bio, de la Lande. Cette population protestante a montré jusqu'en ces dernières années plus de foi et de fermeté religieuse que celle de la ville, et ceux qui la composaient ont eu leur grande part dans les amendes, les condamnations, attirées par les assemblées du désert où ils se rendaient en foule.

Il pouvait y avoir là, au XVIIe siècle, 2,500 personnes, aujourd'hui diminuées de moitié.

Les 2,500 réformés répartis dans le bas diocèse, c'est-à-dire à *Corbarieu*, *Meauzac*, *La Court*, *Lagarde*, *Ventilhac*, *Montbeton*, *Montbartier*, devaient leur origine à l'influence exercé sur eux par leurs seigneurs, convertis par le voisinage de Montauban. Les *de Bar*, dont un des plus marquants, Guillaume, suivit Henri de Navarre dans toutes ses guerres, exercèrent leur influence sur Meauzac, Lagarde, Barry-d'Islemade. Un de leurs derniers descendants se réfugia à Genève et le *Bulletin* a cité son épitaphe ; ses frères finirent tragiquement dans leur vieux château ruiné.

A Montbeton apparaît un autre nom, fort glorieux aussi ; à la suite de la vieille famille des Saint-Étienne, une des premières qui aient introduit la Réforme dans notre pays, les *Caumont* possèdent le château de Montbeton et en font pendant cent années un centre protestant. Là aussi le *Bulletin* a eu occasion de raconter les tracasseries incessantes subies par le temple, l'emprisonnement du baron de Montbeton, forçat pour la foi, envoyé aux galères, l'enlèvement par les convertisseurs de la dernière enfant de la famille. C'est une triste et instructive histoire, toute de larmes et de sang.

A La Court, ce sont les *Viçose*, autre nom illustre, qui prêtent leur appui à l'Église naissante ; à Montbartier c'est une autre famille de haut renom, les d'*Astorg*, jadis capitouls de Toulouse, fuyant la persécution, et après cent années de luttes et de troubles, persécutés eux-mêmes encore à la révocation de l'édit de Nantes (Elie Benoît).

La population protestante de ces divers lieux pouvait compléter les 5,000 âmes annoncées par l'Estat de 1685, ce qui donnait pour la ville, banlieue et le bas diocèse (faisant partie du Languedoc) le total de 15,000 âmes. On pourrait en compter le tiers aujourd'hui dans les mêmes limites.

Je continue l'énumération de l'Estat.

Caussade. — Il y avait 230 familles faisant 1,300 personnes. Il ne reste que 3 familles à convertir et quelques femmes pour qui les marys ont donné parole.

L'Église réformée de Caussade aurait peut-être moins souffert et se serait conservée plus intacte, sans la triste persécution qui la frappa vers la fin du XVIIIe siècle et se termina par l'arrestation et la mort du pasteur Rochette et des trois frères Grenier. Presque à la veille de l'édit de Tolérance, moins de trente années avant la Révolution, le fanatisme exerça là ses dernières et cruelles vengeances. Les paysans mêlés à ces sanglants événements prirent peur et de nombreuses familles abandonnèrent le calvinisme qu'elles avaient conservé jusque-là précieusement. Plusieurs notes conservées dans la série TT des Archives nationales sont le témoignage de la persévérance de leur foi, cinquante années encore après la Révocation. Il y a encore à Caussade un temple et environ 300 protestants.

Monteils, Saint-Pierre-de-Milhac, La Bénéchie, Saint-Cernin, Saint-Martin-de-Cesquières (juridiction de Caussade).

Il y avait dans ces cinq paroisses 50 familles faisant environ 250 personnes. Tous sont convertis.

Réalville. — Il y avait 131 familles de la religion prétendue réformée faisant environ 600 personnes. Il ne reste plus que 3 hommes et 20 femmes.

Les protestants avaient un temple dans cette petite cité, portant sur la pierre du portail la date où il avait été bâti. Pour avoir le droit de le détruire, les catholiques soutinrent qu'il était postérieur à l'édit de Nantes.

« Le temple de Réalville, dit une note de 1683, est construit

depuis l'édit de Nantes, étant gravé sur une pierre qu'il avait été achevé de bâtir en l'année 1639, mais les huguenots ont changé le deuxième chiffre de 6 en 5, et par le moyen d'un ciseau ou autre instrument, ils ont effacé et enlevé entièrement les deux derniers chiffres. »

Bioule. — Il y avait 220 familles faisant 1,100 personnes. Reste à convertir 30 familles, dont il y a la plus grande partie de malades.

Saint-Estienne-de-Tulmont. — Il y avait 80 familles, faisant 250 personnes. Tout est converty à l'exception d'une seule famille faisant 5 personnes.

Les trois communes de Réalville, Bioule et Saint-Étienne, situées sur l'Aveyron ou ses affluents, conservent encore leurs Églises protestantes, fort diminuées il est vrai, mais qui se sont de nouveau groupées autour de leurs temples rebâtis.

Montalzat. — Il y avait 12 familles faisant environ 50 personnes. Tout est converty.

Founeuve. — Il y avait 18 familles faisant 80 personnes. Tout est converty.

Saint-Martial et **Bellegarde,** son annexe. Il y avait 80 familles faisant 350 personnes, reste 50 personnes à convertir.

Léojac et **Génebrières.** — Il y avait 101 familles faisant environ 500 personnes. Reste environ 9 familles à convertir.

Les habitants de Saint-Martial et de Bellegarde, unis à ceux de Léojac forment aujourd'hui une paroisse protestante de 5 à 600 âmes. Quant à Génebrières, converti à l'exemple de ses seigneurs, les Viçose et les du Bousquet, il est entièrement revenu au catholicisme.

Nègrepelisse. — Il y avait près de 400 familles faisant environ 1,700 personnes. Reste environ 20 personnes à convertir dont la plupart sont des femmes de qui les marys ont donné parole.

La tragique et sanglante histoire de cette petite ville est connue. A l'exemple de sa voisine, Montauban, elle avait adopté le calvinisme avec enthousiasme. En 1616 Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, en avait acheté

la vicomté, ce qui contribua à en faire un centre plus protestant encore.

Le *Bulletin* a raconté et prouvé par des documents nouveaux comment les historiens catholiques avaient essayé de rejeter sur les habitants la responsabilité des massacres qui détruisirent Nègrepelisse en 1622 et ainsi altéré la vérité pour cacher la cruauté de Louis le Juste ou de ses lieutenants.

Rien ne fut épargné dans la ville que l'église et longtemps Nègrepelisse demeura désert et abandonné. Enfin, petit à petit, la majorité des fidèles, qui avaient échappé à la mort en se réfugiant à Montauban avant l'arrivée des troupes royales, revint dans ses foyers abandonnés et la ville put se relever de ses cendres. L'Église protestante y a aujourd'hui encore la même importance numérique qu'à la Révocation.

Albias. — Il y avait 195 familles faisant 900 personnes. Reste à convertir 2 chefs de famille et environ 40 femmes.

Albias a eu aussi sa page tragique dans les annales des guerres de religion. Le duc de Mayenne s'en empara en 1621, peu de jours avant le siège de Montauban, viola la capitulation qui lui en avait ouvert les portes et fit pendre dans leurs habits consulaires les consuls et 25 bourgeois; c'est ce que reproche au duc avec âpreté, l'avocat de Montauban, dans un très curieux et très rare petit pamphlet en vers de l'époque :

Grand caporal, pair cannibale
Que France n'avouait pour sien,
De qui la vaillance animale
Fit périr tant de gens de bien,
Vraiment ta barbarie insigne
T'a témoigné beaucoup plus digne
D'estre en Turquie un des sanguis
Ou bien le brutal capitaine
D'une troupe de Margagis
Que des guerriers de l'Aquitaine.

Pour ta couronne il te faut prendre
De ces ormeaux où tu lias
Tant d'innocents que tu fis pendre
Devant la porte d'Albias,

Tes bras lourdauds et malhabiles
Jamais de lauriers difficiles
Ne se sont rendus possesseurs,
Bien loing des palmes renommées
Que l'un de tes prédécesseurs
Acquit aux plaines Idumées.

Le duc de Mayenne, puisqu'il s'agit de lui ici, ne devait pas longtemps continuer en notre pays les barbares procédés d'un autre âge. Peu de jours après il trouvait son heure devant la demi-lune de Villebourbon.

Caïrac. — Il y avait 40 familles faisant 200 personnes. Tout est converti.

Castanèdes et **Courondes.** — Il y avait 32 familles, faisant 150 personnes. Reste 3 familles à convertir.

Villemade. — Il y avait 60 familles faisant 250 personnes, reste 2 familles à convertir.

Bourniquel. — Il y avait 180 familles faisant 850 personnes. Reste à convertir quelques familles qui ont abandonné leurs maisons.

Bourniquel, ou mieux Bruniquel qui est le nom français et moderne, avait eu le privilège de conserver le dernier son temple avant la Révocation. Il ne fut condamné par arrêt que le 6 octobre 1685. Cependant il devait être question de sa démolition depuis quelque temps déjà, ainsi qu'il ressort d'une délibération conservée aux Archives nationales TT — 287.

« Le 15e juin 1685 dans le temple de ce lieu de Burniquel, en présence de M. de Bodosquié, conseiller du Roy et commissaire de Sa Majesté, assemblés en consistoire, Mre Guillaume Bardon, ministre, noble Élie de France, seigneur de la Mothe, Mre Abraam Duborn, docteur en médecine, les sieurs Anthoine Descazals et Jean Dumas, bourgeois, noble Jacob de Robert, sieur de la Bastide, Pierre Caudie, marchant, Chaulès, Borel, et Ant. Gauté, peigneur de laine, et moy Jacques Janols, antien et secrétaire...

« Sur ce qui a été proposé, sur l'advis certain de faire ordonner sous prétextes affectés la démolition de ce temple qui est presque le seul ouvert présentement dans toute l'étendue du synode de cette

province et de celui de la Basse-Guyenne et dans lequel à cause de ce se recueillent non seulement les habitants de ce lieu faisant profession de nostre religion, mais encore tous ceux qui en font profession dans tout ce païs, quelques-uns de plus de 35 à 40 lieues, s'il ne serait pas à propos de nommer quelques députés pour s'aller jeter aux piés du Roy... »

La compagnie nomme unanimement le baron de Lafont (?) et M. Lugandie.

Naturellement les députés de Bruniquel n'obtinrent rien, heureux même s'ils ne gagnèrent pas la Bastille, et le temple fut en partie démoli. L'Église ne lui survécut guère et il est curieux de voir à quel point cette petite cité protestante, si loin de toute frontière, fut dépeuplée par l'émigration. Des 800 membres de l'Église, bien peu restèrent. Nulle autre des communautés du Quercy ne peut se comparer à Bruniquel pour l'unanimité avec laquelle tous ses membres abandonnèrent foyer, patrie, biens de toutes sortes, pour la terre de l'exil. Il ne demeura guère que les anciens catholiques dans cette ville restée à demi ruinée et se dépeuplant chaque jour.

Voici quelques noms entre ceux des réfugiés qui se dispersèrent en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et jusque dans le nord de l'Amérique : *Aumoin*, *Barthe*, *Arbus*, *Boulade*, *Cambefort*, *Catala*, *Nichil*, *Cavailles*, *Descazals*, *Dumas*, *Duborn*, *Gandil*, les six frères *Lalbay*, *Laubat*, *Montel*, *Rauset*, *Armand*, *Benech*, *Lafage* ou *Lafaye*, *Malet*, *Michel*, *Péchol*ier, etc.

Aujourd'hui il ne reste plus une seule famille protestante à Bruniquel.

III

Le total des protestants donné par ce document pour toutes les localités ci-dessus, formant les centres protestants de l'élection de Montauban, s'élevait à 23,530 personnes.

En outre de cela les petites Églises réformées des élections de Cahors, Figeac, Villefranche-de-Rouergue, Armagnac, Lamagne et Rivière-Verdun, faisant aussi partie de la

généralité, peuvent trouver place ici. Elles étaient en quelque sorte des satellites de la métropole montalbanaise. Continuons à citer l'État de 1685.

Élections de Cahors et de Figeac.

Estat des conversions faites dans plusieurs paroisses du Haut-Quercy, diocèse de Caors, depuis le 3 septembre 1685 jusques au 8 desdits mois et an.

Cajarc. — Il y avait 130 familles pr. réf. faisant 600 personnes. Tous convertis à la réserve d'une famille.

Cardaillac. — 142 familles faisant 700 personnes. Tous convertis.

Saint-Maurice. — 25 familles, 137 personnes. Tous convertis.

Saint-Cirguet. — 17 familles, 96 personnes. Excepté une mère et deux filles.

Acier. — 23 familles, 99 personnes. Tous convertis.

Gorses. — 15 familles, 83 personnes. Tous convertis.

Figeac. — 14 familles, 62 personnes. Excepté une vieille femme.

La Batude. — 9 familles, 45 personnes. Tous convertis.

La Tronquière. — 8 familles, 38 personnes. Tous convertis.

Ferron. — 9 familles, 40 personnes. Tous convertis excepté un gentilhomme nommé *Saint-Aimar* (?)

Anglars. — 5 familles, 19 personnes. Tous convertis.

Saint-Méard. — 4 familles, 18 personnes. Tous convertis.

Salviac et **Cajols.** — 9 familles, 40 personnes. Tous sont convertis.

Saint-Martin-Laboubat. — 20 familles faisant 97 personnes. Tous sont convertis moins une seule famille.

Calvinhac. — 8 familles et 25 personnes. Tous convertis.

Capdenac. — Ancienne place forte et ville ayant longtemps appartenu aux protestants. 18 familles et 80 personnes. Tous convertis.

On arrivait à peu près pour tout le Haut-Quercy à un total de 2,000 protestants environ, seulement en force à Cajarc et à Cardaillac. Sur tous les autres points ils étaient tellement disséminés que leur disparition complète était forcée et à brève échéance.

Élection de Villefranche.

Saint-Anthonin. — Il y avait 1,332 personnes. Reste à convertir seulement 3 chefs de famille dont les femmes sont converties.

Verfeuil. — Il y avait environ 80 personnes. Tout est converty à la réserve d'une seule personne.

Saint-Antonin demeura, à partir de 1560 jusqu'en 1622, une ville toute protestante ; de nombreux synodes s'y sont tenus et une vie locale assez ardente s'était développée, nourrie par les franchises municipales de cette ancienne cité.

En 1622 Saint-Antonin voulut résister au roi Louis XIII et après la capitulation la répression fut terrible. Le *Mercure de France* raconte avec de grosses plaisanteries la pendaison du ministre, ancien cordelier ; une dizaine d'autres malheureux vaincus partagèrent son sort.

A la suite de ces représailles une notable partie de la ville passa au catholicisme. Il existe un rare petit livret qui a pour titre : « *La conversion de* 750 *habitants de la ville de Saint-Antonin à la religion catholique.* Paris, Fleury Bourriquant, 1622. »

D'après cette pièce, difficile à rencontrer, « 750 habitants nourris et élevés dans l'écume de l'hérésie se font catéchiser par des docteurs de notre Église, par les louables enseignements desquels le Saint-Esprit leur a fait la grâce de se convertir à la religion catholique, apostolique et romaine. »

Le pamphlétaire inconnu oublie d'ajouter l'influence prépondérante exercée par la corde et le canon du vainqueur.

Après la Révocation l'Église retrouva assez vite le calme ; dès 1770, d'après des documents locaux, il y aurait eu un véritable temple où se rendait la population et des documents, fort exagérés, il est vrai, ont évalué à plus de 2,000 la population réformée.

Quoi qu'il en soit l'isolement de tout autre centre religieux, la difficulté de trouver à vivre dans une petite ville perdue entre les calcaires de ses montagnes ont désagrégé et désagrègent chaque jour le petit troupeau, et les protestants de

Saint-Antonin sont bien plus nombreux à Bordeaux, Paris, Toulouse, que dans leur humble cité gardant encore ses étroites rues du moyen âge.

Election d'Armagnac.

Eauze. — Il y avait 45 familles, faisant 174 personnes.

Vicfezensac. — On comptait 93 personnes.

Manciez. — 18 familles et 64 personnes.

Mauvezin. — 243 familles se composant de 738 personnes.

La Bastide. — 62 familles et 257 personnes.

Castelnau. — 7 familles et 25 personnes.

Soit de 1,300 à 1,400 personnes pour l'Élection d'Armagnac où la seule Église de Mauvezin s'est conservée jusqu'à nos jours.

Élection de Lamagne.

Lectoure. — Il y avait 10 familles, faisant 45 personnes. Tout est converty.

Election de Rivière-Verdun.

Le Mas-Grenier. — Cette ancienne place de sûreté du Calvinisme comptait 208 nouveaux convertis en 54 familles.

IV

Il faut en arriver à la fin de cette étude et se résumer.

La population protestante de toutes les Élections que nous venons de citer formant le Montalbanais et les pays voisins sur lesquels s'exerçait l'influence de la métropole calviniste s'élevait à 28,000 ou 30,000 d'après l'État des Archives. Tout prouve que les chiffres donnés sont à peu de chose près exacts.

D'autre part le nombre des réformés, sauf aux premiers temps de l'établissement de la nouvelle doctrine en France, ne paraît pas avoir beaucoup dépassé celui qui nous est donné ici.

Il serait utile de retrouver des chiffres analogues pour toute la France, de rechercher paroisse par paroisse, ville par ville, le nombre exact de nos pères. Je suis persuadé qu'on arriverait à des résultats à peu près analogues.

La puissance matérielle de la Réforme a été énormément grossie; quant à sa puissance morale elle a été immense, surprenante. Il a bien fallu, pour que si peu de gens exercent une telle influence, influence que nous ressentons encore aujourd'hui au plus profond des moelles de la patrie, que nos pères fussent une élite, le plus pur sang de la vieille France.

Ils répondaient à tout un côté éminemment grand et fort de notre caractère national, et le jour où ils furent vaincus le génie de la France sembla changer, s'espagnoliser et s'italianiser pour ainsi dire.

Car à quoi ont tenu les destins de la patrie? A l'influence étrangère, aux Médicis, aux Espagnols, aux Italiens fourmillant au conseil du roi. On a accusé les réformés d'être anglais ou allemands, mais leurs adversaires ont été bien plus encore espagnols ou italiens. Nos réformés ont toujours voulu, même vaincus, humiliés, un roi national, Henri de Navarre; leurs adversaires, même en leur prospérité, songeaient à poser la couronne sur la tête d'un prince espagnol.

Mais ce n'est pas le moment ici d'aborder ces graves questions, de dire pourquoi et comment la Réforme a échoué en France; notre tâche est moins lourde, il nous suffit d'essayer de fixer le nombre de nos coreligionnaires.

Parce qu'ils ont échoué, ce n'était pas une raison pour que leur cause ne fût pas juste et bonne, pour qu'ils n'aient pas pu réussir; qu'ils n'aient pas pu réaliser leur idéal de justice et de vérité. Cet idéal nos pères du XVIe siècle l'avaient gravé en lettres d'or sur la pierre du portail du grand temple de Montauban, dont la chute, sur l'ordre du roi, sonna le glas de leur troupeau. « *Ouvrez les portes de justice et j'y entreray, et célébrerai l'Éternel, c'est la porte de l'Éternel, les justes y entreront.* »

CH. GARRISSON.

Documents

LES PARENTS DE SÉBASTIEN CASTELLION

Sébastien Castellion avait plusieurs frères et sœurs. En réunissant les renseignements dispersés dans le beau livre de M. Ferdinand Buisson, on trouve trois sœurs :

a) Jeanne[1], femme de Mathieu Essautier (*Sébastien Castellion*, II, 253);

b) Etiennette, qui épousa Pierre Mossard au mois d'avril 1542 (*ibid.*, I, 181).

c) Jeannette, † 5 octobre 1553, femme de Evrard Vogier (*ibid.*, II, 273);

Et trois frères :

a) Michel, imprimeur à Lyon (*ibid.*, II, 2, 108);

b) Pierre. Il fut père de Michel Châtillon, maréchal, reçu bourgeois de Genève le 14 décembre 1562 (*ibid.*, II, 225, 253);

c) Monet, mentionné dans une lettre de son neveu Michel (*ibid.*, II, 449). M. Buisson dit que Monet Châtillon, maréchal, fut reçu bourgeois de Genève en 1562. Mais c'est Michel qui fut reçu bourgeois cette année-là. On ne trouve pas Monet au registre des bourgeois; mais il habitait Genève, où plusieurs enfants lui sont nés.

Je ferai une autre chicane à M. Buisson. A propos d'une lettre de Calvin du 19 août 1542 (*ibid.*, I, 182) qui parle des

1. Il n'y a pas lieu d'adopter une hypothèse de M. Henri Bordier, qui, dans l'article Chateillon de la *France protestante*, identifie Jeanne Châtillon, sœur de Sébastien, avec Jeanne Châtillon, femme de Bertrand Croppet (Galiffe, *Notices généalogiques*, V, 322). Nous verrons plus loin que Jeanne Châtillon, femme de Mathieu Essautier, était déjà morte en 1576; tandis que Jeanne Châtillon, femme de Bertrand Croppet, était encore vivante douze ans plus tard, comme le prouve un acte (que cite M. Bordier) du notaire genevois Benoît Mantelier (I, 506) en date du 27 juillet 1588. Il y avait donc, du vivant de Sébastien, deux Jeanne Châtillon. Que la sœur de Sébastien fût la femme de Mathieu Essautier, c'est ce qui est établi par une série d'actes notariés, notamment par les trois testaments successifs de Michel Châtillon, neveu de Sébastien, dans chacun desquels il répartit ses biens entre ses cousins et cousines, enfants de Mathieu Essautier et de Pierre Mossard (minutes de Michel Try, second du nom, V, 247; VIII, 183 et 246).

querelles qui s'étaient élevées entre Sébastien Castellion et ses beaux-frères : « Nous ne lui connaissons, dit M. Buisson, d'autres beaux-frères que Pierre Mossard, mari de sa sœur Étiennette, et Pierre Paquelon, frère de sa femme Huguine; et l'on ne comprend pas comment ils avaient pu avoir des affaires d'intérêt qui leur fussent communes. »

Il semble, en effet, que Jeannette Châtillon n'était pas encore mariée; mais il est probable que sa sœur Jeanne était déjà mariée en 1542 à Mathieu Essautier, puisque leur fils Jean, en 1561, était déjà un jeune homme (*ibid.*, II, 274, 456); et l'on comprend alors que Sébastien ait eu des affaires d'intérêt à débattre avec les maris de ses deux sœurs, Mathieu Essautier et Pierre Mossard.

Dans les minutes du notaire genevois Jacques Cusin (VII, 20), se trouve un acte du 7 février 1576, par lequel Jacques de Carro confesse avoir reçu de l'hoirie de feu maître Mathieu Essautier, en son vivant ministre de la parole de Dieu, par les mains de maître Marc Essautier, son fils, la somme de 300 florins pour la dot de Marthe, femme dudit de Carro, à elle constituée par Mathieu Essautier, son père, par son testament — *qui avait été reçu par le notaire Levrat, dont nous ne possédons pas les minutes* — plus cinquante florins, donnés à ladite Marthe par noble Janne de Chastillion, sa feue mère.

On remarque cet adjectif: NOBLE. La sœur de Sébastien Castellion avait donc eu des prétentions nobiliaires; son fils et son gendre ne les oublient pas. On se demande quels étaient ses titres de noblesse. Entendait-elle se rattacher à quelque branche de la famille des seigneurs de Chastillon en Michaille, qui remonte au XIIe siècle, et s'est éteinte à la fin du XVIe ? Guichenon en a donné la généalogie dans son *Histoire de Bresse et de Bugey* (1650), pages 80 à 85 du tome III. « Par la connaissance que nous avons, dit-il, des familles du Bugey, nous pouvons bien assurer sans flatterie que celle de Chastillon de Michaille est l'une des plus illustres et plus anciennes. » Il n'est pas absolument impossible que Jeanne de Chastillon et son frère Sébastien fussent les rejetons d'une branche cadette et déchue de cette famille féodale. Les documents manquent, en sorte que des questions qui se posent

d'elles-mêmes ne peuvent pas espérer de réponse; il ne faut donc pas y insister.

Mais si nous ne savons pas quels ont été les ancêtres de Jeanne de Chastillon, nous connaissons quelques-uns de ses nombreux descendants, qui sont les arrière-neveux[1] de Sébastien Castellion. Ceux qui se plaisent et s'entendent à ces recherches, en feuilletant les *Notices généalogiques* de MM. Galiffe, y trouveront des renseignements sur la postérité de Marthe Essautier et de Jacques de Carro. On y compte plusieurs écrivains, parmi lesquels je citerai Pierre-Gédéon Dentand, † 1780, sur lequel on peut lire une notice de Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève;* — Jean de Carro, médecin à Carlsbad, qui a publié en 1855 de curieux *Mémoires;* — M. Vernes-Prescott, auteur des *Souvenirs d'un octogénaire genevois*; — M. Victor Cherbuliez, membre de l'Académie française; — le soussigné; — enfin un jeune étudiant en théologie, M. Edouard Dufour, qui a fait paraître l'an dernier le récit de ses voyages : *Hongrie*, *Pologne*, *Petite Russie*.

Nous pouvons citer encore la femme, aujourd'hui défunte, de M. Étienne Chastel, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Genève : elle aussi descendait de *noble Janne de Chastillion*. Cette lointaine parenté avec l'illustre frère d'une aïeule de sa femme, eût souri, j'imagine, à l'homme d'Église éclairé et libéral qui a dignement représenté et soutenu, dans une époque plus calme, les nobles idées pour lesquelles Sébastien Castellion a su lutter et souffrir.

EUGÈNE RITTER.

1. Notre langue française est si pauvre en termes de généalogie, qu'elle n'aurait pas d'expression correspondante au rapport de parenté qui unissait le roi Louis-Philippe avec Louis XIV — le quartaïeul du premier étant le frère du second — si l'on ne consentait pas, en étendant un peu le sens (*fils du neveu*) que les dictionnaires les plus autorisés donnent au mot *arrière-neveu*, à l'employer pour tous les descendants directs d'un frère ou d'une sœur.

LES FUGITIFS MALGRÉ EUX

A. DE FLAMMARE, D. ET A. CARON, DE BOLBEC

détenus à Rouen, de 1686 à 1689

J'ai publié l'année dernière, en mai et juin (256-261, 323-328), plusieurs listes de huguenots détenus à la Conciergerie du palais de Justice ou dans d'autres prisons de Rouen après avoir été condamnés à des peines sévères comme les galères, soit pour avoir été surpris au moment où ils cherchaient à sortir du royaume, soit pour d'autres causes. Parmi ces dernières, il en est sur lesquelles nous n'avons pas encore eu l'occasion d'attirer l'attention. Un document, très court, qu'on va lire et qu'une récente visite aux archives de la Seine-Inférieure m'a permis d'y découvrir, nous révèle qu'au besoin les nouveaux convertis étaient, après la Révocation, emprisonnés et dépouillés de leurs biens sans avoir en rien contrevenu aux terribles ordonnances et déclarations du grand roi.

Trois marchands de Bolbec, Abraham de Flammare, Daniel et Abraham Caron, se rendirent en août 1686, pour leurs affaires, à la foire de Dieppe. C'était un des ports de mer par lesquels les protestants cherchaient à s'évader. Aussi la surveillance y était-elle des plus rigoureuses et il suffit de parcourir le premier des documents que j'ai insérés dans le *Bulletin* de 1896 (p. 259) pour voir qu'on y arrêtait surtout des gens venus d'autres provinces, comme du Poitou par exemple, venus là dans l'ignorance sans doute des difficultés extrêmes qu'il y avait à tenter la fuite dans un lieu aussi bien gardé. Les Normands, eux, n'avaient garde de choisir pour cela un port aussi connu que celui de Dieppe. Ils allaient à Anneville près de Bayeux, à Saint-Léonard près de Fécamp, etc., ce qui ne les empêchait pas, eux aussi, de tomber souvent entre les mains des gardes ou des paysans attirés par l'appât d'une bonne récompense. On abandonnait, en effet, généralement, à ceux qui dénonçaient et faisaient prendre les malheureux, l'argent et les effets qu'ils avaient avec eux. Comme on ne pouvait partir sans être pourvu de beaucoup d'argent pour

pouvoir payer les guides, capitaines, etc., qui ne consentaient à vous emmener que contre des sommes exorbitantes, ce n'était pas là une prime à dédaigner.

On comprend que beaucoup d'individus sans scrupules aient vu là un moyen de gagner leur vie en se faisant bien voir du gouvernement. Non seulement ces policiers de bas étage, meute affamée lancée aux trousses des huguenots, les traquaient sur les côtes les plus désertes ; il y en avait qui, après avoir touché le prix de l'évasion, les noyaient en pleine mer, et le gouvernement de Louis XIV dut un jour faire exécuter à Caen un gredin qui avait découvert ce moyen expéditif de se débarrasser des hérétiques [1]. D'autres entraient dans les auberges, écoutaient les conversations, et lorsqu'ils supposaient certaines bourses bien garnies, ils n'hésitaient pas à accuser leurs propriétaires d'avoir comploté de gagner les pays étrangers. C'est ce qu'un capitaine des gardes du gouverneur nommé Laverdure et un garde nommé Bonnire firent pour les trois Bolbecois qui, dans une auberge de Dieppe, devisaient entre eux pendant la foire du mois d'août 1686. Ils avaient sur eux 90 livres, somme respectable mais évidemment insuffisante pour une tentative aussi coûteuse que la fuite de trois hommes, un an après la Révocation.

Ils eurent beau protester qu'on n'avait pas de preuves de ce dont on les accusait, et que leurs deux « cavales » étaient pour le moins embarrassantes s'ils avaient voulu s'embarquer. Rien n'y fit, les dénonciateurs insistèrent pour qu'ils fussent jugés, afin de toucher leur prime, et après le gouverneur, le tribunal d'Arques les condamna à l'amende honorable, aux galères à perpétuité et à la confiscation « pour avoir voulu passer » (*Bull.* 1896, 324).

Le 20 octobre ils furent, sans doute pour en avoir appelé de cette condamnation arbitraire, amenés à la Conciergerie de Rouen. Ils y étaient encore en février 1689, et même plus tard, réduits à deux, car Abraham Caron mourut de misère le 11 avril 1687.

1. Legendre, *Histoire de la Persécution faite à l'Église de Rouen*, Rouen, 1874, p. 81.

C'est ce qui résulte d'une sorte de mémoire que ces deux survivants adressèrent à Mme la marquise de la Salle à laquelle ils devaient de l'argent qu'elle avait sans doute fait réclamer et à laquelle ils exposent les raisons pour lesquelles ils ne pourront la payer s'ils ne sont élargis.

Ce mémoire fut adressé par Mme de la Salle au ministre Châteauneuf, lequel, le 10 février 1689, l'envoya à l'intendant de Normandie. Il ne s'inquiéta pas de savoir si la condamnation était juste. Il demanda seulement si ces deux huguenots n'avaient pas encore jugé opportun de se convertir, et il nous livre ainsi le secret de l'arrêt qui les avait frappés : *Ils étaient et entendaient rester protestants* nonobstant l'abjuration en masse à laquelle ils avaient sans doute participé en octobre 1685.

Leur supplique se trouve encore actuellement, avec la lettre du ministre qui la transmit à l'intendant, parmi les papiers de ce dernier, aux archives de la Seine-Inférieure (C. 974). Nous ne savons malheureusement quelle réponse y fut faite, ni quel fut le sort ultérieur de ces deux victimes de la rapacité policière.

N. W.

Madame la marquize de La Salle est très humblement supliée par *Abraham de Flammare* et par *Daniel Caron* qui luy sont redevables de beaucoup de deniers, à quoy ils sont condannez par sentence des officiers des eaux et forests de Caudebec, desquels elle ne peult estre payée, sy ne sont eslargis de la conciergerie du Palais de Rouen, où ils sont prisonniers pour les causes ci-après spécifiées dans toute la sincérité et vérité.

Abraham de Flammare, Daniel Caron et *Abraham Caron*, de Bollebec, estant à Dieppe à une foire du mois d'aoust 1686, estans retirés à leur oberge, il survint, sur les 9 ou 10 heures du soir, un nommé Laverdure soy disant capitaine des gardes de monsieur le gouverneur. Assisté d'un garde et d'un soldat du chateau, [il] nous demanda pour aller parler à monsieur le gouverneur, ce que nous fimes aussitost, où nous passâmes la nuit. Et le lendemain matin (après avoir esté interrogés de Monsieur le gouverneur), il nous envoya à la prison, et 8 ou 10 jours après il nous condamna à garder 3 mois la prison et qu'il seroit faict information de la prétendue

évasion. Les gardes présents [en] apelérent, disant que l'on nous devoit juger et leur acorder nos effets, disant que nous cherchions ocasion de sortir le royaume. A ceux qui les arrestoient[1], le lieutenant criminel respondit qu'ils donnassent des preuves de la prétendne évasion et qu'il nous condamneroit suivant la Déclaration du roy.

Au bout d'environ un mois, il ariva audit Dieppe Monsieur de la Briffe, intendant pour lors, qui fut solicité de monsieur le gouverneur à la prière et requeste dudit La Verdure, afin de nous faire condamner sur la déclaration qu'il faisoit, avec ledit garde, qu'il disoit nous avoir entendu dire que si nous avions trouvé occasion, nous nous en serions allez et que l'on leur devoit acorder ce que nous avions, qui estoit 90l. en argent et deux cavalles. Mais il est assez aisé à remarquer que l'on ne s'embarque pas avec des chevaux; nous avions nos familles chez nous, nous ne les aurions pas abandonnées. Et si nous avions eu le dessein de sortir, nous aurions esté fourni de davantage d'argent; nous aurions eu quelque paquet, mais nous n'avions quoi que ce soit. Cela parait assez que les accusateurs ne nous accusent que pour butiner. La justice n'a point eu d'égard des menaces que l'on leur fit, que si [elle] ne nous jugeoit, que l'on les feroit dégrader de leur charge, ce qui les obligea à nous juger, à faire amende honorable, nos biens confisqués aussy et conduire dans les galleres pour y rester à perpétuité, et nos effets adjugés aux gardes. Nous fûmes amenez à la conciergerie du Palais de Rouen, le 20 octopre 1686, où nous fûmes mis dans un cachot qui a pu causer la mort d'Abraham Caron qui est décédé le 11 avril 1687 et enterré par arrest de la Cour.

Nous sommes toujours restés dans lad. conciergerie, où nous sommes comme des criminels, sans que les messieurs de la Cour aient aucun égard, et nos pauvres familles sont à gémir et depérir. Nous suplions d'avoir égard à notre misère et de nous faire eslargir pour subvenir à nos pauvres familles, et continuer notre négosse.

1. C'est-à-dire qui arrêtaient ceux qui s'enfuyaient.

Mélanges

LES ACTES DU COLLOQUE DE MONTBÉLIARD[1]

(1586)

UNE POLÉMIQUE ENTRE THÉODORE DE BÈZE ET JACQUES ANDREAE

L'édit de juillet 1585 avait prescrit contre les Huguenots de nouvelles mesures de rigueur. Fuyant les persécutions royales, un grand nombre de gentilshommes français s'étaient réfugiés dans la principauté de Montbéliard; le comte Frédéric les avait fort bien accueillis.

Ce prince s'occupait avec grand intérêt de tout ce qui touchait à la religion, il avait, le 9 octobre 1577, publié et rendu exécutoire dans sa principauté la *Formule de concorde.*

Établis à Montbéliard les calvinistes français n'avaient plus à craindre pour leur vie, mais ils ne pouvaient exercer tout à fait librement leur culte. Très jaloux de ses prérogatives ecclésiastiques, très attaché à la confession d'Augsbourg, le comte Frédéric ne permit pas que la cène fût célébrée selon le rite des Églises réformées. A la demande qui lui avait été présentée il répondit, le 17 décembre 1585, aux réfugiés : « La chrestienne et pure confession de son excellence est assez notoire, soubs laquelle s'ils veulent communiquer, ils seront les bien venus : sinon qu'ils s'en pourront abstenir et par ce moyen pourveoir à leur conscience. Et aussi que nul ne sera rejetté, moyennant qu'il se trouve au sermon de la préparation[2]. »

C'était l'application pure et simple de la maxime de droit

1. Sur le colloque de Montbéliard, consultez : Ch. Duvernoy, *Éphémérides du comté de Montbéliard* et les manuscrits du même auteur, à la bibliothèque de Besançon; — Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard* (1877); — G. Goguel, *Précis historique de la Réformation et des Églises protestantes dans l'ancien comté de Montbéliard et ses dépendances* (1841); — G. Goguel, *le Chateau de Montbéliard, ses anciennes Églises* (1866); — Pfister, *le Colloque de Montbéliard* (1873); — Tournier, *Le Protestantisme dans le pays de Montbéliard* (1889).

2. *Les Actes du Colloque de Montbéliardt*, p. 553.

public adoptée par les princes protestants d'Allemagne : *cujus regio, illius religio*, maxime en vertu de laquelle, dans les pays soumis à sa domination, le chef de l'État reste juge souverain de toutes les questions religieuses.

Mais, bourgeois de Montbéliard et Français réfugiés, n'étaient-ils pas d'accord pour repousser les erreurs de l'Église catholique ? N'avaient-ils pas les uns et les autres protesté contre les abus commis par la papauté ? La doctrine de Calvin n'était pas, il est vrai, en tout conforme à celle de Luther. Une discussion publique dans laquelle on examinerait, de bonne foi, les points sur lesquels l'accord n'existait pas, contribuerait à rapprocher les partisans de l'une et de l'autre doctrine et aboutirait, peut-être, sinon à une entente complète, du moins à une transaction acceptable. Telle fut la pensée des gentilshommes français, qui, dans leurs entrevues très fréquentes avec le comte Frédéric, lui demandèrent de provoquer dans ses États cette controverse religieuse.

I

L'idée de réunir un colloque ne déplut pas au prince. Avant de prendre une résolution définitive, il consulta le docteur Jacques Andreae, chancelier de l'Université de Tubingue. Celui-ci se montra aussitôt favorable au projet d'un colloque dans lequel, après avoir exposé le dogme luthérien, il répondrait aux objections qui lui seraient présentées par les disciples de Calvin. Il estimait qu'un résultat pourrait être obtenu si Théodore de Bèze consentait à se rendre à Montbéliard : « On m'appelle, disait-il, le pape d'Allemagne et monsieur De Bèze le pape de France, si doncques ces deux papes se pouvaient accorder, les autres évêques bailleraient incontinent leur consentement[1]. »

Fort de l'adhésion de Jacques Andreae, le comte Frédéric chercha à obtenir celle du ministre de Genève. Pressenti par les réfugiés français, de Bèze refusa tout d'abord ; il n'augu-

1. Cité d'après Th. de Bèze, *Réponse aux actes de la Conférence de Mombelliard.*

rait rien de bon de semblables discussions qui aigrissent les uns contre les autres ceux qui ont pris part aux débats.

Sur les instances des délégués de Frédéric, de Bèze consulta les Églises de Berne et de Zurich et demanda l'avis des pasteurs de Genève. L'enquête ayant été favorable au vœu des réfugiés français, le grand réformateur s'inclina et accepta de se rendre à Montbéliard [1]. Il se mit en route avec Abraham Musculus, ministre de Berne, et son collègue Antoine de La Faye. Le 20 mars 1586 ils étaient reçus en grande pompe par le comte Frédéric qui leur offrait une cordiale hospitalité dans son château. Le lendemain, le colloque s'ouvrait sous

1. Dans son *Brief discours de la vie et mort de Théodore de Beze de Vezelay*, Antoine de La Faye, qui assistait au colloque, explique en ces termes les négociations entamées avant la réunion de cette assemblée : « L'an 1586, quelques gentils hommes et autres gens d'aparence s'étaient réfugiés de France à Montbéliard pour éviter la tyrannie des ligueurs, qui ayant gagné le dessus exerçaient de grandes cruautés contre ceux de la Religion Reformée. Comme donc on devisait diversement en cette ville là du different qui était entre les Eglises françaises et celles de la Suisse touchant la matière de la Cene, et la toute présence de la chair de Christ, le très illustre et très puissant prince M. Fréderic, comte de Montbéliard, trouva bon qu'il se fit une conférence entre les Théologiens de Vurtemberg et ceux de Suisse à laquelle ces gentils hommes français désiraient fort que de Bèze assistât. Aussi le prince écrivit aux magnifiques seigneurs de Berne pour les prier de lui envoyer de leurs theologiens, et furent deputez par les pasteurs et du consentement desdits seigneurs, Abraham Musculus, pasteur de l'Eglise de Berne, et Pierre Humbert, professeur des lettres grecques à Berne. Semblables lettres furent écrites aux très honorables seigneurs de Genève pour les prier d'envoyer de Bèze. Or, combien que chacun peut aisément juger qu'il ne fallait espérer aucun fruit de cet abouchement, d'autant que des deux partis qui ne voulaient rien démordre de leur opinion ne l'un ne l'autre, n'estant assez forts pour faire ranger à la sienne celuy qui luy contesterait, toutesfois on ne peut pas refuser au prince très illustre ne à ces gentilshommes ce qu'ils demandaient. »

De son côté Bayle, dans son *Dictionnaire* (article DE BÈZE, tome Ier, p. 551 de la 4e édition) résume en ces termes les motifs qui déterminèrent le comte Frédéric à consentir à la tenue du colloque : « Quand on eut représenté au comte Fréderic qu'il s'etait rendu suspect et par son voyage à Genève et par ses bienfaits envers les refugiés de France, il consentit à la dispute entre le docteur André et Théodore de Bèze, et il avait moins en vue de travailler pour la vérité, que de se purger du soupçon de Calvinisme. « Non tam ut veritate consuleret, quam ut se de Calvinismo pur« garet. » Voilà ce que Daniel Tossain répondit à Christophe Pezelius, qui lui avait demandé les causes de la conférence de Mombelliard; Scultet, qui le rapporte, était du repas où cela fut dit. »

la présidence du comte, autour duquel étaient rangés les gentilshommes et les conseillers de Montbéliard.

Le calvinisme était représenté par les théologiens Théodore de Bèze, Abraham Musculus, Anthoine de La Faye, Pierre Hubnerus, Claude Alberius et par deux hommes politiques : Samuel Mayer, sénateur de la république de Berne et Antoine Marisius, syndic de la ville de Genève ; tandis que la doctrine luthérienne devait être défendue par Jacques Andreae, Luc Osiander, les conseillers Jean Wolfgang d'Anweil et Frédéric Schutz, docteur en droit. Les deux pasteurs de l'Église française de Montbéliard, Richard Dinoth et Samuel Cucuel, furent admis aux honneurs de la séance ainsi que les réfugiés qui, sachant le latin, pouvaient s'intéresser aux débats.

De Bèze avait demandé que toutes les questions fussent traitées par écrit. Jacques Andreae insista pour obtenir une argumentation publique. D'un commun accord on adopta la procédure suivante : les théologiens de Wurtemberg rédigeraient leurs thèses sur les points controversés, ils les communiqueraient aux champions du calvinisme qui, en marge, feraient leurs observations et, de leur côté résumeraient par écrit leur propre doctrine. Après la lecture de ces thèses, véritables *conclusions* déposées par chacune des parties, la *cause* devait être plaidée par Théodore de Bèze et par Jacques Andreae.

Devait-on publier les plaidoyers de ces deux illustres théologiens ? De Bèze, se plaçant dans l'hypothèse de cette publication, demanda que des notaires publics et jurés fussent chargés de recueillir et de rédiger la discussion tout entière. Cette méthode ne fut pas suivie, car « il fut trouvé n'estre expédient de se servir de notaires, afin de gaigner temps, et n'estre empechez de s'accomoder tellement à la plume qu'en parlant à traict, la parole fut comme interrompue et ne fut si commodément entendue par les colloqueteurs et auditeurs ». De Bèze prit acte de cette déclaration du prince et lors de la clôture du colloque, le 29 mars, il fit constater par tous les assistants « que les choses qui ont esté de part et d'autre dictes au colloque n'ont point esté escrites par notaires... et il fut reconnu qu'elles n'auraient aucune force et authorité

authentique de protocolle». En d'autres termes, on s'était engagé à ne point publier de compte rendu officiel du colloque[1].

Comment du reste eût-on pu faire une telle publication, puisque les procès-verbaux n'avaient point été adoptés par les membres du colloque? Seules les thèses écrites et signées par l'un et l'autre parti avaient une autorité réelle et pouvaient être imprimées si l'on voulait conserver le souvenir des opinions émises.

Le colloque dura neuf jours; la controverse porta successivement sur la *Cène*, sur la *Personne de Jésus-Christ*, sur le *Baptême*, sur la *Prédestination*, sur la *Réformation des temples et les Images*. L'entente ne put se faire que sur un seul des articles : luthériens et calvinistes furent d'accord pour reconnaître « que les temples et les images sont choses indifférentes moyennant que toutes choses soyent dressées à édification et prohibition de l'idolâtrie ».

Loin de contribuer à la concorde et à la paix, cette conférence avait accentué les différences qui séparaient les deux doctrines et surexcité à un haut degré les susceptibilités du docteur Andreae.

Avant de quitter la salle du colloque, de Bèze demanda aux théologiens de Wurtemberg de lui tendre la main de fraternité, assurant que de son côté il ferait tous ses efforts afin de ramener la paix et la concorde. Jacques Andreae refusa. Il leur accordera simplement « la main de bénévolence et d'humanité ». Très fièrement de Bèze répondit : « Veu que vous nous refusez de nous donner la main de fraternité, et que vous ne voulez recognoitre pour frères je ne veux point aussi la main d'amitié[2]. »

Comme il arrive toujours en de semblables circonstances, chacun des deux partis s'attribua la victoire. A en croire les luthériens, de Bèze avait été complètement battu par son fougueux adversaire.

1. « Il fust arresté dès le commencement du colloque que les paroles de l'une et l'autre partie ne s'escriroient par certains notaires ordonnez, mais qu'il seroit libre à tous et un chacun, mesme aux auditeurs, d'annoter ce qu'ils voudroient. » *Les Actes du Colloque*, p. 549.

2. *Les Actes du Colloque*, p. 552.

Un élève de l'Université de Tubingue écrivait le 24 mai 1586 : « Il est advenu que le prince de Montbéliard, qui penchait déjà bien fort du costé des Calvinistes, ayant cognu et entendu les blasphèmes de de Bèze, commença d'avoir en horreur, détester et maudire cette sienne doctrine. »

Le docteur Osiander, qui avait assisté au colloque, donnait de son côté les nouvelles suivantes au docteur Polycarpe Leyser : « On s'est departi de ce colloque sans paix faire. Car encore qu'eux eussent requis notre fraternité et de bouche et par escrit, nous ne leur avons voulu ni peu accorder, qu'au préalable ils n'eussent abjuré leurs erreurs.

« Or combien que le très illustre prince, le comte Frédéric ait toujours assez détesté les opinions des Calvinistes, il a toutefois depuis ce colloque protesté expressément devant ses gens qu'il n'eust jamais cru que la doctrine de Calvin cachast une si grande impiété et que tant qu'il vivrait, il se donnerait bien garde de tomber en ces labyrinthes.

« Nous espérons aussi que les Français qui ont assisté en ce colloque en recevront quelque profit; car ils ont escouté bien attentivement et ont sans doute bien aperçu la tergiversation de Bèze, lequel après qu'on eut disputé de la Cène du Seigneur et de la personne de Christ, et qu'on luy eût proposé le lieu de la Prédestination, présenta une requête (avec ses autres compagnons) par laquelle il demandait congé de se retirer et ce soubs le prétexte de la feste de Pâques, de laquelle ils ne tiennent pas autrement grand compte[1]. »

De Strasbourg on faisait savoir à toute l'Allemagne qu'à la fête de Pâques qui avait suivi le colloque, plus de quarante Zwingliens s'étaient rangés du côté de ceux qui enseignent la pure religion en adoptant la doctrine luthérienne.

Les calvinistes pouvaient-ils accepter sans protestation d'aussi vives attaques? L'un d'entre eux, mécontent de l'attitude prise par les théologiens de Wurtemberg, se résolut à riposter et dans un pamphlet très violent rendit compte des résultats du colloque. Cette lettre imprimée fut répandue

1. Cité dans la *Réponse de Monsieur Théodore de Bèze aux Actes de la Conférence de Montbelliard.* Préface, p. 21.

à Montbéliard et en Allemagne. Nous avons eu la bonne fortune de la découvrir à la Bibliothèque nationale[1]. Elle se compose de quatre pages in-12 et porte le titre suivant :

[De Collo] [quio Mombelgar] [tensi, inter clarissi] [mos viros D. Theodorum Be] [zam et D. Jacobum Andreae] [habito],

[*Epistola*]

[*M. Eusebii Schonber*] [*gii, ad Belgicas Ecclesias*]. [*Dordraci*]. [*Apud Christianum Reinholdum*].

Cette petite plaquette, d'une extrême rareté, a une grande importance, puisque c'est son apparition qui décida le comte Frédéric à publier les *Actes du Colloque*. Nous en reproduisons intégralement le texte latin en l'accompagnant d'une traduction à peu près littérale :

Et si nimis verum est illud vulgatum dicterium, Mundus vult decipi : et illud Demosthenis in Olynthiacis, patere potius aures hominum ad convitia virorum clarorum excipienda, quam ad eorum laudes et encomia : nunquam tamen existimassem cuiquam vel manus ad mera et puta mendacia scribenda, vel aures ad ea admittenda ita prurituros : nisi superioribus mensibus Hamburgum et inde Brunsuigam veniens, varias epistolas, partim à D. Jacobo Andreae, partim a Luca Osiandro scriptas et sparsas intellexissem : in quibus non solum epinicium canunt, et sua tropea contra Bezam ostentant; verum etiam eum, idque per omnia inprimis gynaecea Germania, ut audio, traducunt et

Rien n'est plus vrai que ce dicton populaire : « Le monde veut être trompé » et que ce mot de Démosthène dans les Olynthiennes : « Les oreilles des hommes sont plus disposées à entendre calomnier les personnes illustres qu'à écouter leurs louanges. » Je n'aurais pourtant jamais pensé qu'on pût avoir de pareilles démangeaisons aux mains pour écrire des mensonges absolus et aux oreilles pour les admettre, si dans ces derniers mois, venant à Hambourg et de là à Brunswick, je n'avais appris que diverses lettres avaient été écrites et répandues soit par le Docteur Jacques Andreae, soit par Luc Osiander, lettres dans lesquelles ces théologiens, après avoir entonné un

1. Bibliothèque nationale L d[176] 1089, in-12, 4 pages.

exagitant : quasi non de Cœna tantum, verum etiam de multis aliis capitibus doctrinae, majoris momenti quam ipsa Cœna, et perperam sentiret, et Mombelgardi blaspheme locutus esset, et testimoniis scripturae plane destitutus fuisset.

chant de triomphe et s'être vantés d'avoir vaincu Théodore de Bèze, le calomnient et l'attaquent dans toutes les sociétés et surtout en Allemagne dans les réunions de femmes. Ils prétendent qu'il a émis des opinions fausses tant sur la Sainte Cène que sur plusieurs autres points de doctrine plus essentiels encore que la Cène elle-même ; ils l'accusent en outre d'avoir prononcé des blasphèmes à Montbéliard et de manquer totalement de témoignages scripturaires.

Talia quidem spargi non mirabar ab iis qui Mendacium posuerunt spem suam, et orales sunt Theologi qui hujusmodi rumorile. Helmstadianos Theologios, ubiquitatem generalem cum Catholica Orthodoxa Ecclesia improbantes, terrere tanquam fulgure expelui excitato voluerunt.

Je ne m'étonnais pas que de telles faussetés aient été répandues par des hommes qui fondent toute leur espérance sur le mensonge, par des théologiens partisans de la tradition orale qui ont voulu terrifier par des rumeurs, — comparables à la foudre tirée d'un chaudron — leurs collègues de Helmstedt qui désapprouvaient la doctrine de l'ubiquité admise par l'Église catholique orthodoxe.

Sed hoc valde miratus sum tales nugas, ipso fictitio utero Virginis Eslingensis vaniores ita fidem invenire; nec cogitare homines, Jacobum Andreae, qui passim gloriatur, se sua suavi loquentia Nobilitatem Gallicam, quae Mombelgardi perfugium habet, in suam sententiam traduxisse, et Bezam confudisse. Eum ipsum esse, qui anno LIX ubi imaginabitur, se Bavaros ad suam fidem convertisse, et toties glo-

Mais j'ai été tout à fait surpris que de pareilles sornettes plus vaines encore que la fausse grossesse de la vierge d'Esslingen, trouvent créance, et que l'on ne se souvienne pas que ce Jacques Andreae, qui se vante partout d'avoir par ses douces paroles amené à son avis la noblesse française réfugiée à Montbéliard et d'avoir confondu Théodore de Bèze, est le même qui, en l'année 1559, s'imaginait avoir con-

riatus est, se ubique in Germania, nominatim in superiore et inferiore Saxonia, doctores et pastores habere ubiquitatis suae suffragatores.

verti à sa foi les Bavarois. C'est lui aussi qui s'est très souvent glorifié d'avoir recruté dans toute l'Allemagne et surtout dans la Haute et la Basse Saxe, des docteurs et des pasteurs partisans de sa doctrine sur l'Ubiquité.

Deinde, quae haec est, et quam prodigiosa non tam credulitas, quam amentia, suspicari, Bezam, Theologum fere septuagenarium, qui Novum Testamentum ipsis adversariis confidentibus, doctissimis annotationibus aliquaties illustravit, cum ei de Predestinatione differendum et respondendum fuit, nullum scripturae locum in promotu habuisse, nec recordatum quid D. Paulus ad Roman. 9, quid Ephes. 1, quid 2 Timoth. 2, quid alibi scriptura de illo argumento tradat.

Ne faut-il pas être doué d'une prodigieuse crédulité et même d'une réelle démence pour s'imaginer que Théodore de Bèze, théologien presque septuagénaire, qui, de l'aveu de ses adversaires, a donné plusieurs commentaires très savants sur le Nouveau Testament, lorsqu'il a eu à disserter et à répondre sur la Prédestination n'ait trouvé d'arguments dans aucun texte de l'Écriture et ne se soit point souvenu de ce qu'écrit sur ce sujet saint Paul (Épître aux Romains, chapitre 9; aux Éphésiens, chapitre 1er; à Timothée, chapitre 2) et des autres passages de l'Écriture?

Quam hoc iniquum, quam absurdum, ex anis rumoribus, ab homine vanissimo sparsis, potius judicare quid Beza de baptisma, quid de Coena, quid de Praedestinatione sentiat, quam ex ejus Confessione ante tot annos edita, ex tot scriptis Didascalicis et Polemicis : ex Catechesi denique Ecclesiae Genevensis, in qua ispe Ecclesiasten agit?

N'est-il pas injuste et absurde de juger ce que Bèze pense sur le Baptême, sur la Cène, sur la Prédestination d'après de vagues rumeurs répandues par un homme très vain? Ne serait-il pas plus sage de recourir à la confession publiée par ce théologien depuis tant d'années, à ses écrits de doctrine ou de polémique ou au catéchisme de l'Église de Genève dans laquelle il exerce les fonctions de prédicateur?

Si poculis, si scurrilitatibus, si indoctis facetiis, si mautatis

Si au lieu de combattre au moyen d'arguments savants il

crateribus et pondere crumenae aut aqualiculi, non autem argumentorum, certandum esset, ibi certe Bezam aportet victas dare manus D. Jacobo.

avait fallu lutter pour savoir qui boirait le mieux, qui débiterait les plaisanteries les plus stupides, qui avait en sa possession la plus belle coupe dorée, la bourse la mieux garnie et le meilleur estomac, Théodore de Bèze aurait dû s'avouer vaincu par le Docteur Jacques.

Caeterum, ut certi aliquid de re tota ad vos perscriberem, quos anxios esse audio propter illos Thrasonicos rumores a D. Jacobo et D. Luca Osiandro disseminatos, contuli me non ita pridem Mombelgardum : ubi ex omnibus tum Gallis, tum cuibus, qui Colloquio interfuerant, intellexi :

Vous sachant inquiétés par les rumeurs fanfaronnes répandues par le Docteur Jacques et par le Docteur Luc Osiander, je viens de me rendre à Montbéliard afin de recueillir des renseignements certains sur toute cette affaire. Voici ce que m'ont appris les Français et les habitants de Montbéliard qui assistaient au Colloque :

Primum D. Bezam nunquam a D. Jacobo impetrare potuisse, ut in Colloquio ordine et syllogistice ageretur; neque ut aliquid in Acta referretur.

En premier lieu le Docteur de Bèze n'a jamais pu obtenir du Docteur Jacques que pendant le Colloque un ordre soit observé dans la discussion, que la forme syllogistique soit adoptée et que des actes soient rédigés.

Deinde Bezam non accessisse eo animo, ut de capitibus doctrinae colloquium institueretur : sed tantum de rationibus et viis, quibus amicum et placidum et magis generale colloquium haberi posset : ut tandem aliquando tot acerbis et polemicis scriptis, qualia quotidie Tubinga nominatim effundit, modus imponatur. Illud consilium Jacobo displicuit : et quia sciebat causam, ut Cicero scribit, loco maxime debilitari, et se habere judicem

En second lieu Bèze n'était pas venu avec l'intention de faire porter le colloque sur les points capitaux de la doctrine, mais il voulait seulement préparer le terrain afin de réunir plus tard un colloque plus important, amical et tranquille, afin d'arrêter la publication de tant d'écrits acerbes, de tant d'ouvrages de polémique semblables à ceux qui sont répandus chaque jour par les théologiens de Tubingue. Ce plan déplut à Jacques. Il était

favorabilem, inclytum D. Comitem Mombelgardensem, Tubingensis scholae alumnum : coegit Bezam toto octidivo ad quod libeticas quaestiones respondere : ad quas, jubente ita principe, respondit Beza : sed ita moderate, ita solide, ut omnes qui D. Jacobi insolentem et arrogantem garrutilatem audiebant, Bezae eruditionem et patientiam admirarentur.

persuadé de la justesse de cette remarque de Cicéron : « une cause peut être gravement compromise par la composition de l'auditoire » et il savait que l'illustre comte de Montbéliard, élève de l'école de Tubingue, serait pour lui un juge favorable. Il força donc Bèze à répondre pendant huit jours entiers sur toutes sortes de questions. Pour obéir au prince, Bèze répondit avec une telle modération et une telle solidité d'arguments que tous ceux qui avaient entendu le bavardage insolent et arrogant du Docteur Jacques admirèrent l'érudition et la patience de Bèze.

Cum igitur Jacobus vereretur ne in negotio de Caena et de persona Christi succumbret, ad dogma de Praedestinatione se conferebat. Rursus, quum ibi impediretur, et epistolam D. Pauli ad Romanos, et librum D. Lutheri de Servo arbitrio contra Erasmum, qui idem plane de Praedestinatione tradit quod Beza, sibi obstare videret; ad doctrinam Baptismi, id est ad initia religionis Christianiae referebat pedem : ceremoniis et signis tribuens id quod est spiritus sancti et sanguinis Christi proprium.

Jacques, craignant d'être battu dans la discussion sur la Cène et la personne du Christ, transporta le débat sur le dogme de la prédestination. Comme il était aussi embarrassé sur ce point et se voyait opposer l'épître de Paul aux Romains et la réponse du Docteur Luther à Érasme sur le Serf arbitre qui enseigne sur la Prédestination exactement la même chose que Bèze, il se rabattit sur la doctrine du Baptême, c'est-à-dire sur les éléments de la religion chrétienne, attribuant aux cérémonies et aux symboles ce qui appartient au Saint-Esprit et au sang du Christ.

Hic cum satis praesidii non inveniret, ad Idola perfugium habuit : dimicans pro illis, et afferens in Templis Christianorum posse retineri : multo

Comme il ne pouvait se défendre sur ce point, il eut recours à une discussion sur les images. Il combattit en leur faveur et prétendit qu'on pouvait les con-

plus de illis sollicitus, quam de tot vivis Dei templis et imaginibus, quae in Belgio et Gallia per truculentas lanienas corruerunt.

Denique ut tum sibi, tum D. Osiandro delicias faceret, ad organa se applicuit : eorum usum in templis magnum esse affirmans, quia scriptum est : Laudate Deum in organis et tympanis, unde irrefragabiliter scilicet efficitur, organis et tympanis locum esse in templis reliquendum.

Cum porro rem in immensum extrahere villet D. Jacobus, cui vina Burgundica et Richevillana bene sapiebant, D. Beza autem ad suam liturgiam et ecclesiam redire mallet quam tempus altercando terere : datae sont utrinque Theses quibus D. Jacobus de supradictis capitibus suam sententiam est complexus : D. Beza autem breviter suam et ecclesiarum doctrinam recensuit et repetiit quos theses ab utraque parte subscriptas multi pii viri cuperent edi, ut tot calumniis, quae per Germanicam et alias provincias de illo colloquio sparguntur, occurri possit, ne D. Bezae qui bona causa et conscientia nititur, modestia et silentium, veritate sit fraudi.

server dans les temples chrétiens. Il montrait ainsi beaucoup plus de sollicitude pour elles que pour tant de temples et d'images vivantes de Dieu qui en France et en Belgique ont été détruits par de cruelles persécutions.

Enfin pour se charmer lui-même et plaire au Docteur Osiander, il passa aux orgues, affirmant que leur usage était très répandu dans les temples parce qu'il est écrit : « Louez Dieu sur des orgues et des tambours. » Il résulte certainement de ce passage, ajoutait-il, qu'il faut conserver dans les temples les orgues et les tambours.

Le Docteur Jacques qui trouvait excellents les vins de Bourgogne et de Ricquevihr voulait traîner les choses à l'infini; De Bèze au contraire aimait mieux retourner à son Église et reprendre son ministère que de perdre son temps dans des discussions. Des deux côtés on rédigea des thèses ; le Docteur Jacques donna son avis sur les points que nous venons d'énoncer; le Docteur Bèze exposa brièvement sa doctrine et celle de son Église. Ces thèses furent signées par les représentants des deux partis. Beaucoup d'hommes pieux désiraient la publication de ces thèses afin de prévenir les calomnies que l'on répand actuellement en Allemagne el dans d'autres provinces sur le colloque et afin que la modestie et le silence gardé

Illud pene omittebam, quod maxime referri et commemorari oportet, tantum obesse ut comes illustris, Gallis exulibus qui Mombelgardi erant, fuerit post colloquium iniquior, ut post colloquium illud, quod ante non e rat passus, permiserit Gallos communicare Cœnae Domini, cum protestatione libera, quod a Confessione Ecclesiarum Gallicarum discedere nollent: id quod coram notoriis et pastoribus illius loci testati sunt, ut taceam quod post illud colloquium proedictus Dominus Comes Monbelgardensis, in gratiam Ecclesiarum Gallicanarum solennis legationis ad Regem Galliae princeps esse voluit.

Haec quum sint omnibus nota et testa, plus certe ponderis apud omnes bonos habere debent, quam variae schedae quae sibi non consentiunt et per gynœcea Germania volitant : in quibus D. Jacobus omnem spem victoriae collocat.

Datum Luneburgi pridie Calende Augusti 1586.

Vester in Domino
EUSEBIUS SCHONBERGIUS.

par de Bèze qui s'appuie sur la bonté de sa cause ne fissent point tort à la vérité.

J'allais oublier un fait qu'il est utile de relater et de rappeler : l'illustre comte témoigna après le colloque les mêmes égards aux réfugiés français fixés à Montbéliard. Il leur permit même, ce qu'il n'avait pas autorisé jusque-là, de participer à la Cène du Seigneur après avoir librement déclaré qu'ils voulaient rester fidèles à la Confession des Églises de France. Ce fait a été attesté en présence des notaires et des pasteurs de Montbéliard. Ajoutons encore qu'après le colloque, le seigneur comte de Montbéliard désira être à la tête d'une délégation solennelle, envoyée au roi de France en faveur des Églises de France.

Ces choses attestées par tous doivent avoir beaucoup plus de poids auprès des honnêtes gens que les nouvelles contradictoires qui circulent dans les gynécées d'Allemagne, fausses nouvelles sur lesquelles le Docteur Jacques fait reposer tout son espoir d'être considéré comme vainqueur.

Fait à Lunebourg le quatre août 1586.

Votre dévoué dans le Seigneur
EUSÈBE SCHONBERG.

Cette lettre d'une grande inconvenance fut mise sous les yeux du comte Frédéric. Le docteur Andreae chercha, sans doute, à persuader à ce prince qu'elle était l'œuvre de Théodore de Bèze lui-même et qu'en présence d'une telle attaque

il ne pouvait garder le silence. Il faut, ajouta-t-il, confondre le ministre de Genève, montrer les dangers de sa doctrine et étaler aux yeux de tous la défaite qu'il vient de subir à Montbéliard. Pour arriver à ce résultat, publiez les actes du Colloque. Vous le pouvez facilement en utilisant les notes qui ont été prises par moi, par le docteur Osiander et par le superintendant de Montbéliard.

Le prince céda et donna l'autorisation d'imprimer les actes de la conférence ; il fit plus, il composa pour ce volume une préface dans laquelle il s'efforce de justifier cette publication. Il n'a pas été rédigé de compte rendu officiel, dit-il, mais « il estait libre à chacun des assistants d'annoter ce qu'il voulait ». Cette publication, ajoute-t-il, sera très utile aux « nourrissons de l'Université de Tubingue » qui auront ainsi un résumé de la pure doctrine.

Il reconnaît, ensuite, que pour la paix de l'Église il avait cru tout d'abord qu'il n'était point utile de donner une publicité quelconque aux actes du Colloque, mais il a changé d'avis, depuis que les calvinistes ont répandu une épître mensongère sur le résultat de la conférence de Montbéliard.

Les *Actes du Colloque* parurent donc à Tubingue au commencement de l'année 1587 en latin et en allemand sous ces deux titres :

[Acta Colloquii Mon] [tis Belligartensis.] [Quod habitum est anno Christi 1586].

Favente Deo Opt. Max. praeside Illustrissimo principe ad domino, domino Friderico comite Wirtembergico, et Mompelgartensi, etc.

Inter clarissimos viros D. Jacobum Andreae praepositum et cancellarium Academiae Tubingensis, et D. Theodorum Bezam, professorem et pastorem Genevensem.

Authoritate praedicti, principis Friderici, etc. nunc anno Christi 1587 *publicata.*

Haec acta candide et bona fide consignata, vanissimos de hoc Colloquio sparsos rumores, imprimis vero epistolam quan-

dam, vanitatibus et calumnis refertam, et typis excusam, abunde refutabunt[1].

Cum privilegio. Tubingae. Per Georgium Gruppenbachium, Anno 1587, in-4°, 575 pages.

[Colloquium] [Mompelgartense] [Gesprach] in Gegenwart des Durch] [leuchtigen Hochgebornen Fursten und Hernn,] [Hernn Friderichen, Graven zu Wurtemberg und Mum] [pelgart sampt seiner F. G. Rathen *Hofjunckern und*] *guter Anzal furnemer Hernn vom Adel und Hochgelehrten Männern aus Franckreich zwischen den Hochgelehrten D. Jacobo Andreæ Propst und Cantzler der Hohen Schul zu Tubingen und D. Theodoro Beza, Professorn und Pfarrern zu Genff, anno* 1586 *im Mertzen zu Mumpelgart im Schloss gehalten au frichtig und trewlich beschriben. Getruckt zu Tubingen bey Georg Gruppenbach im Jar* 1587, in-4°, 988 pages.

La même année Samuel Cucuel en donnait une traduction française qui sortit des presses de Jacques Foillet, de Tarare, le premier imprimeur qui se soit établi à Montbéliard. Ce rarissime volume porte le titre suivant :

[Les Actes] [du Colloque de] [Montbéliardt] [qui s'est tenu l'an de] [Christ 1586 *avec l'aide du Seigneur Dieu Tout-*] [*Puissant, y présidant le très illustre prince et seigneur, Monseigneur Fridéric, comte de Wirtemberg et Montbéliardt...,*] [*entre très renommés per*] [*sonnages, le docteur Jacques André, préposé de chance*] [*lier de l'Université de Tubingue et le sieur Théodo*] [*re de Bèze, professeur et ministre*] [*à Genève.*]

« *Lesquels ont esté nouvellement publiés l'an de Christ* 1587, *et traduits de latin en français par l'autorité du Prince Fridéric. Ces actes lesquels ont esté sincèrement et à la bonne foy rédigés par escript refuteront suffisamment les faux bruitz qui ont estez semez touchant ce colloque* et singulièrement une epistre imprimée plaine de mensonges et calomnies. »

Imprimé à Montbéliardt par Jacques Foillet, imprimeur de Son Excellence, 1587, in-12, 557 pages.

On devine aisément quel fut le mécontentement de Théo-

1. Une seconde édition en latin parut à Tubingue en 1594, in-4°, 576 pages.

dore de Bèze, quand il sut que, malgré l'engagement pris, on avait publié les actes du Colloque, sans consulter les théologiens calvinistes.

Un tel compte rendu ne présentait aucun caractère d'authenticité, puisque la rédaction en avait été exclusivement confiée aux docteurs luthériens. Son étonnement fut plus grand encore quand il eut sous les yeux ce volume et qu'il vit que les discours de Jacques Andreae étaient rapportés presque *in extenso*, tandis qu'on donnait un résumé très court et très sec de ses propres réponses.

Aussitôt il se mit à l'œuvre pour réfuter les inexactitudes contenues dans le volume publié sous les auspices du prince Frédéric et rétablir aussi fidèlement que possible les points de doctrine qu'il avait exposés à Montbéliard. Je ne saurais, dit-il, garder le silence sans faire grand préjudice à la vérité et nuire à ma réputation.

La réponse de Théodore de Bèze fut éditée à Genève et comprend deux parties ; la première parut en 1587 sous ce titre :

[Ad acta] [Colloquii] [Montisbelgardensis] [Tubingae edita][1]
[*Theodori Bezae*] [*Responsio*]
[*Genevae*] [*Excudebat Joannes Le Preux*] 1587.
in-4°, 214 pages.

Il compléta ce mémoire en donnant l'année suivante une seconde partie :

[Ad acta] [Colloquii] [Montisbelgardensis[2]]
[*Tubingae Edita*]
[*Theodori Bezae*]
[*Responsionis Pars*] [*altera*]
[*Editio prima.*]
[*Genevae*] [*excudebat Joannes le Preux*]
MDLXXXVIII
in-4°, 255 pages.

1. Cette première partie eut trois éditions, la seconde parut à Genève et porte « Responsionis pars prior. Editio secunda » 1588, in-4°, 186 pages et la troisième dans la même ville, avec un index, 1589, in-4°, 186 pages et *Index*.

2. Deux autres éditions parurent l'une en 1588 et l'autre en 1589 avec

De Bèze reconnaît que le comte Frédéric a présidé les débats avec une grande impartialité. Il pense que jamais cette publication n'aurait vu le jour si Jacques Andreae n'avait usé de toute son autorité afin d'obtenir le consentement du prince de Montbéliard. Les motifs donnés dans la Préface ne sont que de vains prétextes. Il est en effet facile aux étudiants de trouver dans les livres déjà parus le résumé de la doctrine des théologiens des diverses écoles.

Quant à la lettre imprimée sous le nom de Schonberg, « il prend Dieu à témoin qu'elle n'a été escrite et moins encore publiée de son consentement, ni directement, ni obliquement ici, ni ailleurs. »

On prétend, ajoute-t-il, que plusieurs fois je suis sorti du Colloque les larmes aux yeux ne trouvant aucune réponse aux arguments de mon adversaire. C'est vrai, j'ai pleuré, mais j'ai pleuré « dans la compassion que j'avais en moi-même de voir la pauvre et misérable condition de tant de pauvres peuples... si misérablement déçus et trompés ».

Jacques Andreae voulut répliquer, il le fit dans son :

[Brief Recueil] [du Col] [loque de Mom] [béliard tenu au mois de] [mars 1586 entre Jaques André D.] [et M. Théodore de Bèze.]

Auquel l'Église de Christ est fidèlement admonestée de se donner garde des horribles erreurs des Calvinistes ; lesquels ils maintiennent, défendent et taschent de tout leur pouvoir divulguer au large, touchant les articles suivans a savoir :

De la cène du Seigneur ;

De la personne de Christ ;

De la liberté chrestienne en la Réformation des temples ;

De la predestination ;

Des promesses de l'Évangile ;

Du merite de Christ.

Auquel est aussi ajoustée une ferme et solide confutation de la response de M. de Bèze aux Actes dudit Colloque par

index. « Editio tertia, quae praeterea est Index adjectus », in-4°, 255 pages. Bibliothèque de l'Église de la Rédemption à Paris.

Jaques André D. et president de l'Académie de Tubingue, traduit de latin en français[1] MDLXXXVIII, in-12, 155 pages.

Cette réponse est écrite dans un style très violent ; en la composant son auteur semble avoir oublié les préceptes de la charité chrétienne. Il affirme que de Bèze a entassé erreurs sur erreurs, blasphèmes sur blasphèmes et il se fait une gloire de lui avoir refusé la main.

Toute cette polémique, loin de servir les intérêts des réfugiés français leur fut plutôt défavorable. Le prince se montra moins bien disposé à leur égard. A la demande qui lui fut de nouveau adressée par les calvinistes de prendre part à la communion selon le rite de leur propre confession, il répondit le 29 mars 1586 qu'ils ne pourront venir à la Sainte Cène du Seigneur que selon « la Confession et ordonnance ecclésiastique de son Excellence et en déclarant leur volonté touchant cela au ministre de l'Église de Montbéliard ». En comparant les termes de cette réponse avec celle qui avait été faite avant le Colloque, on voit que les formalités à remplir sont plus sévères, les déclarations à exiger plus formelles.

Le ministre Jacques Couet, accusé de favoriser trop ardemment la doctrine calviniste, fut expulsé. Il était le beau-frère de Daniel Toussain qui entretenait une correspondance suivie avec plusieurs habitants de Montbéliard et leur conseillait de protester contre les changements continuels apportés à la doctrine, changements tellement profonds et si nombreux qu'on ne saurait bientôt plus ce qu'il fallait croire[2].

Le prince Frédéric venait en effet de publier, le 22 décembre 1586, sa propre confession de foi sur la cène. Les théologiens de Wurtemberg et ceux de Genève n'ayant pu s'entendre, il

1. L'édition latine porte le titre suivant : [*Epitome*] [*Colloquii*] [*Montisbelgartensis in*] [*ter D. Jacobum Andreae et D. Theo*] [*dorum Bezam Anno domini* 1586 *Mense Martio celebrati*, etc. *Authore Jacobo Andreae D. praeposito Tubingensi. — Tubengae, Apud Georgium Gruppenbachium*, 1588, in-4°, 66 pages.

Une édition allemande in-4°, de 988 pages, parut également en 1588 à Tubingue chez Georges Gruppenbach : « *Kurtzer Begriff des Mompelgartischen Colloquii oder Gesprächs welches zwischen D. Jacobs Andreae und D. Theodoro Beza im Martio des* 1586, etc. »

2. Voir : Lettres de Toussain, Archives nationales K 2187.

établissait de sa propre autorité les bases de la croyance officielle. S'appuyant sur les termes mêmes de la Confession d'Augsbourg, sur l'autorité de Luther, citant la confession adoptée par le duc Christophe, il affirmait que « le vrai corps et le sang du Christ sont vraiment présents sous les espèces de pain et de vin en la cène et sont distribués et reçus tellement qu'on doit rejetter toute doctrine contraire[1] ».

Usant de son pouvoir souverain, le comte Frédéric exige que cette confession soit signée par tous les fonctionnaires et par les notables et maîtres bourgeois de la ville. Ces derniers ayant refusé, il les destitua, les fit arrêter et ne leur rendit la liberté qu'après une soumission complète. Ce n'est que le 19 mai 1587 qu'une transaction intervint entre le prince et les représentants de la cité.

Les bourgeois de Montbéliard avaient consenti à signer, mais il n'y avait point de leur part adhésion de l'esprit et du cœur à cette nouvelle formule. Nous lisons, en effet, dans un rapport du conseil de régence du 4 octobre 1608 : « Beaucoup déclarent qu'ils étaient forcés de signer cela, d'autres disent qu'ils avaient seulement attesté par leur signature que cela était la confession de foi de son Altesse princière[2]. »

II

Le récit des principaux événements qui marquèrent le Colloque de Montbéliard nous permet de rectifier plusieurs erreurs bibliographiques commises par la plupart des auteurs qui se sont occupés de cette controverse célèbre entre Théodore de Bèze et le savant directeur de l'Université de Tubingue.

Résumant la vie de Théodore de Bèze, Sénebier, dans son *Histoire littéraire de Genève* (tome I, page 277), commet une double inexactitude quand il dit : « Les disputants se séparèrent bons amis, ce qui n'est pas commun, mais inébranlables dans leurs idées, suivant l'usage. Les Luthériens

1. Archives nationales K 2177.
2. Manuscrits Duvernoy. Bibliothèque de Besançon.

publièrent les actes de cette dispute qu'on était convenu de tenir secrets, mais comme en les publiant ils eurent égard à leur opinion, *de Bèze fut forcé de les rendre aussi publics*, pour sa défense. »

Et donnant la notice des ouvrages de Théodore de Bèze (tome I, p. 297), il cite les volumes suivants :

Brief recueil du Colloque de Montbeillard, tenu au mois de mai 1586 *entre Jacques André, docteur, et M. Théodore de Bèze, traduit de latin en français* in-8°, 1590. En allemand in-4°, 1587.

Les Actes du Colloque de Montbeillard qui s'est tenu l'an de Christ 1586, *avec l'aide du Seigneur Dieu Tout-Puissant, y présidant le très illustre prince Frédéric, comte de Wirtemberg et de Montbeillard, entre les très renommés personnages, le docteur Jacques André et le seigneur Théodore de Bèze, pasteur à Genève*, in-8° à Montbeillard 1588. Et en latin.

Responsio ad Acta concilii Monspelgardensis. Pars prima in-4°, Genevae, 1587, et Germanice, 1588.

Idem : Pars altera in-4°, Genevae, 1589.

Nous avons vu avec quelle hauteur Jacques Andreae refusa de tendre la main de fraternité au ministre de Genève et nous avons passé successivement en revue les ouvrages auxquels donna naissance le Colloque.

Le *Brief Recueil* est l'œuvre de Jacques Andreae. Les *Actes du Colloque* ont été publiés par le même théologien avec la collaboration d'Osiander, de Gaspar Lutz [1] et de Cucuel. Parmi tous les ouvrages cités par Sénebier, un seul, divisé en deux parties, *Ad acta colloquii*, a pour auteur Théodore de Bèze.

Sénebier n'aurait pas donné une bibliographie aussi peu exacte s'il avait consulté le *Brief Discours de la Vie de Monsieur Théodore de Bèze* par Antoine de La Faye. Cet auteur rapporte, en effet, que jamais le pasteur de Genève ne publia une édition des *Actes*, mais se borna à composer « un Brief discours de tout ce qui s'était passé, ce qu'il fit sans s'as-

1. Les *Actes du Colloque de Montbéliardt*, p. 550.

treindre tout au long et bien clairement[1] aux matières qui furent là traitées » et dans le catalogue des œuvres de Théodore de Bèze, son biographe de La Faye indique que ce Brief discours est intitulé : *Ad acta colloquii Mompelgardensis.*

Les frères Haag, dont les articles de la *France Protestante*, consacrés à de Bèze et à Samuel Cucuel[2], reproduisent les indications fournies par Sénebier, et dans la nouvelle édition de cet important ouvrage, M. Bordier[3] réédite la même erreur en attribuant à de Bèze un compte rendu complet du Colloque et en lui donnant — toujours d'après Sénebier — la paternité du *Brief Recueil.*

Dans la biographie de Samuel Cucuel, M. Bordier[4] pose ensuite deux questions. La traduction des *Actes du Colloque* par ce pasteur a-t-elle été faite d'après la version du théologien de Tubingue ou d'après celle de l'ami de Calvin? L'ouvrage de Théodore de Bèze a-t-il été traduit en français et publié à Montbéliard?

Nous avons résolu par avance ce double problème. La traduction des *Actes du Colloque* a été faite par le pasteur Cucuel d'après les *Acta colloquii Montis Belligartensis* édités à Tubingue en 1587. Il suffit du reste de comparer les deux textes pour constater ce fait.

Jamais Théodore de Bèze n'a publié de compte rendu de la conférence, il s'est borné, dans les deux parties de ses

1. « Necessitas Bezam adegit, ut Colloquii illius summam scripto edito comprehensam publicaret. Quod quidem fecit ad singula verba se non astringens : sed liberiore oratione clare et luculenter de rebus ipsis disceptans. » *De vita et obitu clarissimi D. Theodori Bezae Vezelii.* Autore Antonio Fayo, page 55, suivi du catalogue, page 77. L'erreur de Sénebier provient de ce qu'au lieu de consulter le texte latin de la vie de Théodore de Bèze par Antoine de la Faye il s'est servi de la traduction française parue à Genève chez Jean Herman Widerhold en 1681 sous ce titre : « Les *Vies de Jean Calvin et de Théodore de Bèze, mises en français* », qui abrège le texte primitif en disant simplement, page 276 : « Bèze fut contraint de mettre au jour un court et véritable récit de tout ce qui s'y était passé » et cite page 302 comme étant publiés par de Bèze : « *Les actes de la conférence de Montbelliard.* » — Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme. Réserve 8570 et 1073.

2. *La France protestante*, 1re édition, tome II, p. 283; tome IV, p. 135.

3. Article de Bèze, tome II, p. 538.

4. *La France Protestante* (2e édition), tome IV, p. 955.

Ad acta, à rétablir certains faits qui n'avaient pas été présentés sous leur véritable jour, soit par Jacques Andreae, soit par le comte Frédéric. Il a voulu surtout expliquer nettement quelle était sa doctrine personnelle sur les questions qui avaient fait l'objet du Colloque de Montbéliard.

La première partie de cette réponse fut traduite en français[1] et éditée à Genève par Jean Le Preux, en 1587; nous en avons consulté un exemplaire à la Bibliothèque nationale (D² 1679), mais il nous a été impossible de découvrir la traduction de la seconde partie. Elle ne se trouve ni à Paris, ni à Montbéliard, ni à Genève. Peut-être n'a-t-elle pas été publiée? En tout cas, sur ce point, nous posons la question sans oser la résoudre définitivement.

En résumé il n'a été publié qu'un seul compte rendu des actes du Colloque et cet ouvrage sans caractère officiel a été composé par les théologiens de Tubingue et de Montbéliard avec l'autorisation du comte Frédéric.

N'ayant pas eu entre les mains ces volumes presque introuvables aujourd'hui, Sénebier et, après lui, les savants auteurs de la *France protestante* ont confondu la traduction de Cucuel avec celle des *Ad acta* de Théodore de Bèze.

La bibliographie est une aide précieuse pour les sciences historiques, elle éclaire bien des points obscurs, et explique nombre de faits qui, sans elle, seraient dénaturés ou mal compris.

Grâce aux bienveillantes communications de M. John Viénot et de M. le pasteur Goguel, bibliothécaire du consistoire luthérien de Paris, nous avons pu réunir et étudier toute la littérature du Colloque de 1586 et nous avons ainsi déterminé la part de responsabilité incombant à chacun des deux illustres théologiens, dans cette polémique retentissante qui s'éleva au lendemain de la conférence de Montbéliard.

ARMAND LODS.

---

1. La traduction porte le titre suivant :

[*Response*] [*de M. Th. de Bèze*] [*aux actes de la Confé*] [*rence de Mombelliard*] [*imprimée à*] [*Tubingue*] [*A Genève*] [*De l'imprimerie de Jean le Preux*]. *1587*. In-4°, 282 pages.

SÉANCES DU COMITÉ

9 *février* 1897

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Gaufrès, A. Lods, A. Réville, Ch. Read, N. Weiss. MM. Franklin, Kuhn, W. Martin, G. Raynaud et E. Stroehlin se font excuser. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance M. le président lit la lettre par laquelle M. le pasteur Bourlier, de la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes, remercie notre Société des regrets exprimés à l'occasion de la mort de M. le Dr Du Rieu.

Le secrétaire analyse la livraison du **Bulletin** sous presse et montre les portraits de Luther et de Marguerite d'Angoulême qui y seront encartés et dont l'exécution est approuvée. — M. Bonet-Maury communique une liste incomplète de noms français relevés sur les registres de l'Église réformée hollandaise de Moscou au XVIIIe siècle. Cette liste pourra s'ajouter aux notes encore très sommaires que le **Bulletin** a publiées sur le Refuge huguenot en Russie. — M. le président communique une note des **Débats** exposant comme quoi, d'après M. Lethielleux, Lamoignon de Bâville, le célèbre intendant du Languedoc et persécuteur impitoyable des huguenots, aurait empêché cette province de *devenir anglaise!* Il se demande ensuite quel pourrait être l'intérêt des minutes de six lettres adressées par Leibnitz à Bossuet et annoncées par un catalogue d'autographes.

Bibliothèque. — M. le président veut bien y déposer un ouvrage fort rare : *Jardin musiqual, contenant plusieurs belles fleurs de chansons choysies d'entre les œuvres de plusieurs auteurs excellents en l'art de musique...* En Anvers, par Hubert Waelrant et Jean Laet (1556) trois livres (la partie de Tenor), renfermant, entre autres, la musique des psaumes de *Caullery*.

Le secrétaire attire l'attention sur un don de MM. J. Major et H. Eggimann, de Genève, les deux premières livraisons de *l'Ancienne Genève, l'Art et les Monuments*, ouvrage exécuté avec beaucoup de soin et qui fait honneur aussi bien à l'éditeur qu'à l'auteur[1].

1. M. de Schickler a aussi déposé le numéro 80 du vol. III (*Third series*), du *Journal of the Royal institute of british architects* qui renferme une fort intéressante étude illustrée par Louis Viollier et Lawrence Harvey sur Saint-Pierre ès liens, 'ancienne cathédrale de Genève.

BIBLIOGRAPHIE

Dr J.-B. Keune. **Fälschungen rœmischer Inschriften zu Metz, Jean-Jacques Boissard.** Dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 8e année, 1re partie. Metz, G. Scriba, 1896.

Dans un copieux article de 118 pages in-4°, M. Keune « oberlehrer » à Montigny-lès-Metz se livre à une exécution en règle du célèbre archéologue et humaniste *J.-J. Boissard*[1] (né en 1528 à Besançon et mort à Metz en 1602).

Cet antiquaire fameux, dont l'autorité, autrefois considérable, avait été déjà ébranlée par les travaux de MM. Robert et Cagnat, jouissait encore d'une réputation bien établie à laquelle ne contribuaient pas médiocrement la rareté de ses ouvrages et l'éloignement des temps. Un demi-oubli protégeait sa mémoire contre les entreprises de la critique, et son nom était cité de confiance comme celui du « père de l'archéologie mosellane ». A quoi tiennent les réputations scientifiques! Par une singulière malechance, des ouvriers occupés à des constructions au couvent des carmélites de Metz, découvrirent, en août 1894, sous des décombres, quatre inscriptions latines qui furent aussitôt étudiées, discutées et reconnues apocryphes par de bons juges. Elles provenaient, à n'en pas douter, d'une collection réunie au XVIe siècle par *Claude-Antoine de Vienne*, *baron de Clervant*, grand protecteur de la Réforme à Metz, dont l'hôtel occupait précisément, dans la rue des Trinitaires, l'emplacement du monastère actuel des carmélites. Le fournisseur attitré de cette collection, — comme de celle du procureur général *Pierre Joly*, un autre Messin bien connu — n'était autre que *Jean-Jacques Boissard*, coreligionnaire et protégé de ces amateurs d'antiquités. L'étude des pièces dont se composaient ces collections aujourd'hui dispersées, et dont le Musée de Metz a recueilli quelques débris, est facile aujourd'hui, grâce au soin que Boissard a eu de les décrire dans ses recueils. Hélas! un examen attentif de la question ne permet pas de contester les conclusions de M. Keune : Boissard, après avoir écoulé les morceaux authentiques dont il disposait, s'est laissé aller à « compléter » des fragments qu'il restaurait. Puis, une fois entré dans cette voie dangereuse, et secondé, semble-t-il, par son beau-père, l'orfèvre *Aubry*, il ne recula pas devant des reconstitutions audacieuses que nous sommes bien obligé d'appeler des falsifications.

1. Voy. sur *J.-J. Boissard*, l'article de la *France Protestante*, 2e édit., t. II, col. 704 à 719.

Les archéologues modernes, exaspérés par ces inventions qui leur donnent souvent du fil à retordre, sont sévères, on le comprend, pour les « faussaires » qu'ils réussissent à prendre en flagrant délit. Comme nous n'avons pas, ici, les mêmes raisons d'être impitoyable, nous dirons, à sa décharge, que rien ne prouve que Boissard ait été guidé dans ses imitations de l'antique par des motifs de lucre ou d'indélicatesse. Il faut ne pas oublier, non plus, qu'on se faisait autrefois des devoirs de l'archéologue une autre idée que de nos jours. Ne tolérait-on pas, — si même on ne l'exigeait — chez l'antiquaire et l'épigraphiste une certaine dose d'imagination et de littérature ? Pour avoir forcé la dose, l'infortuné Boissard court grand risque de voir oublier des mérites très sérieux dont il serait injuste de ne pas tenir compte.

H. Dannreuther.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

LE PAPE GRÉGOIRE XIII

ET LES MASSACRES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

RECTIFICATION ET CONFIRMATION

Certes, rien n'est mieux établi que l'approbation sans réserve, approbation éclatante, joyeuse et solennelle, que se plut à manifester de diverses manières (*Te Deum*, Bref, procession, illuminations, salves d'artillerie, médailles et fresques), le pape Grégoire XIII, à l'occasion des massacres de la Saint-Barthélemy et de l'assassinat de Coligny, crimes impatiemment attendus, depuis longtemps suggérés et fortement recommandés par la papauté.

Toutefois, dans le *Bulletin* du mois de février (p. 107), M. H. D... reproduit une erreur quand il écrit : *Pontifex Colinii necem probat.*

Il peut, il est vrai, invoquer l'*Histoire* d'Henri Martin et une note du recueil des *Lettres missives d'Henri IV*. Ici et là, on lit, en effet, cette même légende, qui, pour convenir à la pensée du pape, n'en est pas moins étrangère à la fresque elle-même. — La preuve ? — La voici :

A propos de la Saint-Barthélemy et de l'assassinat de Coligny, l'historien de Thou[1] cite ces vers du poëte latin Stace :

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Secula. Nos certe taceamus, et obruta multa
Nocte tegi propria patiamur crimina gentis.

1. *Historia mei temporis.*

Loin de taire ce forfait, le pape Grégoire XIII le proclama et l'acclama !

« Dès qu'il eut reçu la nouvelle, le Pontife se rendit de Saint-Marc au temple Saint-Louis (des Français) pour une action de grâces solennelle, et, ayant ordonné un jubilé, il invita les peuples du monde chrétien à imiter le zèle religieux de la France et à recommander son roi à la divinité suprême... Il donna au cardinal Falvius, légat *a latere*, la mission d'aller en France pour presser le roi de continuer énergiquement l'œuvre commencée, et de ne pas perdre les heureux résultats de ces remèdes amers en y mêlant d'autres remèdes qui le seraient moins... Il donna l'ordre de représenter en peinture, dans le palais du Vatican, le massacre de Coligny et de ses compagnons : monument de la religion vengée, trophée de l'hérésie écrasée, fait par Georges Vazare; montrant par là qu'il estimait qu'une si copieuse effusion de sang corrompu, serait salutaire au corps malade du royaume. »

Ainsi s'exprime en latin le père Jésuite Bonanni[1] que nous avons fidèlement traduit.

Ses renseignements sont très exacts.

Georgio Vasari, né en 1512, était à la fois peintre, sculpteur et architecte comme la plupart des maîtres italiens, et de plus, écrivain. On l'a rangé parmi les artistes avec lesquels commence la décadence de la peinture italienne, et c'est comme écrivain qu'il est surtout connu. Mais, en 1572, quoiqu'il eût achevé, depuis cinq ans, ses *Vite di Pittori, scultori e architetti*, c'est à son pinceau, bien plus qu'à sa plume, qu'il devait sa célébrité. Il avait fini par se fixer à Florence, auprès des Cômes de Médicis, père et fils.

Ces odieux tyrans, créatures de la papauté, alliaient à la débauche et au crime la protection des lettres et des arts, comme François Ier, Charles IX et Louis XIV, pour la satisfaction de leur vanité.

Or, vers la fin de l'année 1572, Grégoire XIII fit demander au grand-duc de Toscane, Côme Ier de Médicis, de lui renvoyer Vasari pour quelque temps. Il s'agissait de finir des peintures commencées, et d'en faire de nouvelles pour la *Sala Reggia* du Vatican, où Vasari avait déjà peint à fresque la bataille de Lépante.

Le 17 novembre, le peintre écrit *al principe Francesco*, fils du grand-duc :

« Sérénissime prince, j'arrivai à Rome par un bien mauvais temps,

1. *Numismata summorum Pontificum*, 2 vol. in-f°, Rome, 1649. Dédié á Innocent X.

et le 15, j'eus une audience du cardinal qui était fort satisfait que Votre Altesse m'eût envoyé. Et de suite nous allâmes chez Notre Seigneur (le pape) qui me reçut très gracieusement et me baisa au front, comme je le baisai moi-même aux pieds, au nom de Votre Altesse et du grand-duc... Il me manifesta sa volonté de finir entièrement la salle des Rois... Sa Sainteté a l'intention de faire peindre, sur l'autre côté de la salle les affaires des Huguenots qui sont, cette année, les événements marquants de son pontificat... »

A cette lettre, François répondit en vrai fils du tyran-assassin :

« ...Sa Béatitude fait sagement de vouloir représenter dans la salle royale un succès aussi saint et aussi remarquable que l'exécution des Huguenots en France, et il nous sera agréable que vous la serviez avec le zèle qui vous est habituel au travail.

« De Florence, le 20 novembre 1572. »

Dans sa lettre du 12 décembre, Vasari, qui se faisait vieux et à qui il tardait de quitter Rome, malgré que « Sa Sainteté » lui fît *tanti carezzé che non e possibile*, annonce avec joie qu'il a fini les peintures historiques de la salle royale, par lui commencées sous Pie V. Il ajoute que, selon l'ordre qu'il a reçu de Grégroire XIII, il se dispose maintenant à faire les peintures historiques des Huguenots. « Elles seront au nombre de trois :

« Dans l'une, la mort de l'amiral : D'abord quand Monvol (*sic* pour Maurevel) le blesse d'un coup d'arquebuse; que les siens le portent à son palais; que le roi et la reine viennent lui faire visite; qu'ils lui laissent la garde des arquebusiers, et lui envoient deux cents corselets afin d'armer ses gens pour sa sûreté.

« Dans une autre, on représentera la nuit que le seigneur de Guise, ses capitaines et leurs soldats enfoncèrent la porte, massacrant largement, et que Besme assassina l'amiral, et qu'ils le jetèrent par la fenêtre, et que, dans la maison et dans tout Paris, avait lieu le massacre et la tuerie des Huguenots.

« Dans la troisième enfin, on représentera le roi allant au temple pour rendre grâce à Dieu; la bénédiction donnée au peuple; le roi dans son Conseil, et l'expédition (assassinat ou ordre d'assassinat) de ceux qui restent. »

L'artiste-courtisan ajoute qu'il craint que ces peintures le retiennent longtemps, ce qui le contrarie, car il ne peut travailler à la coupole, sans compter qu'il y a des courants d'air dans la Sala-Reggia.

Néanmoins, il accomplira sa tâche avec zèle, afin de justifier la faveur du pape et la protection de Côme.

Enfin, le 15 mai de l'année suivante, Vasari annonce qu'il a fini sa part de décoration de la salle à laquelle il a travaillé nuit et jour. Il est satisfait de son œuvre : c'est la meilleure de toutes celles qu'il a faites à Rome. Dieu a guidé sa main !

Au-dessous de l'œuvre de Vasari, on voyait jadis des inscriptions latines explicatives. Elles y étaient encore en 1687. Cette année-là, Misson, l'auteur du *Théâtre sacré des Cévennes*, faisant un voyage en Italie [1], eut soin de les relever. Après avoir critiqué à sa façon le *Jugement* de Michel-Ange, qui « imaginait, dit-il, des choses hardies et les peignait impétueusement, » il ajoute : « Puisque nous sommes sur l'article de la peinture, il faut que je vous dise quelque chose du massacre de l'amiral Coligni, dont l'histoire se voit en trois grands tableaux dans la salle où le pape donne audience aux ambassadeurs.

« Dans le premier tableau, l'assassin Morevel ayant blessé Coligni d'un coup d'arquebuse, on le porte dans sa maison, et au bas du tableau est écrit : *Gaspar Colignius amirallius accepto vulnere domum refertur*. Greg. XIII Pont. Max. 1572.

« Dans le second, l'amiral est massacré dans sa mesme maison ; avec Teligni, son gendre, et quelques autres. Ces paroles sont sur le tableau : *Cædes Colignii et sociorum ejus*.

« Dans le troisième, la nouvelle de cette exécution est rapportée au Roy, lequel témoigne en être satisfait :

« *Rex Colignii necem probat.* »

Veut-on, pour en finir, la description du premier tableau, le seul qui ait été gravé ? C'est l'une des planches du grand ouvrage italien de Pistolezi [2].

Au premier plan, deux de ses gentilshommes portent le blessé. L'un le tient par les jambes ; il marche presque à reculons la face tournée vers Coligny, dont la main gauche repose sur son épaule. Le second le tient sous les aisselles, à bras-le-corps ; il lui fait un dossier de sa poitrine ; par-dessus son bras, pend le bras droit de l'amiral, les deux derniers doigts de la main coupés, saignant de grosses gouttes qui tombent sur le sol. Le blessé, la tête un peu penchée, le visage souffrant, tourne un regard languissant vers l'endroit d'où est partie la balle assassine, c'est-à-dire du côté du

1. *Le nouveau voyage d'Italie en 1688*, La Haye, 1691.
2. *Il Vaticano Descritto* (8 vol. in-f° avec planches). Romæ, 1828.

spectateur. Un troisième gentilhomme retient sur la tête de Coligny le chapeau-béret dont il est coiffé. Enfin trois gentilshommes précèdent et cinq suivent.

Au second plan, on voit accourir d'autres gentilshommes en émoi.

Enfin, tout au fond du tableau, dans le ciel, au-dessus d'une église avec péristyle et dôme, un ange, entouré d'un nimbe, vole, élevant une épée dans sa main droite : c'est l'ange exterminateur qu'on voit aussi sur la fameuse médaille : *Ugonottorum strages*, autre monument de la « jubilation » du Pontife, qui, à la suite de son nom, mit dans la légende de l'obvers : *Anno Jubilei.*

Nul doute que le pape fut l'inspirateur du peintre et du graveur ; il est probable qu'il suggéra certains détails comme celui de l'ange exterminateur. Tel paraît être l'avis de Claude du Molinet. Après avoir reproduit la médaille dans son *Historia summorum Pontificum*[1], ce père la fait suivre de cette explication latine :

« Quoique d'aucuns blâment, comme un excès de cruauté et le crime d'une résolution précipitée le massacre des Huguenots, qui fut fait sur l'ordre de Charles IX, le jour sacré de la Saint-Barthélemy de l'an 1572, on voit pourtant, par cette médaille, que Grégoire l'a approuvé et loué ; ce qu'il faut attribuer au zèle dont il brûlait pour la religion chrétienne : il avait été induit à espérer que cette secte et cette peste qui avait infecté la France de son venin, serait détruite et entièrement déracinée par l'anéantissement de ses chefs et de ses fauteurs. La composition de cette médaille dit assez qu'il crut que cela avait été fait par un ange ministre des vengeances de la colère céleste contre les ennemis de la croix du Christ. »

Après tout cela, il est plaisant de citer l'explication de Pistolezi, dans son introduction à la partie de son ouvrage qui traite du palais du Vatican :

« Il est faux, dit-il, que Grégoire, entraîné par l'élan impétueux (*impetuosa commozione*) d'une plèbe fanatique, ait ordonné une procession afin de rendre grâce au Très-Haut d'un tel événement. S'il fit cette procession collégiale, elle fut ordonnée pour un autre motif, savoir à l'occasion de la nouvelle que le massacre avait pris fin, et pour donner des indulgences et implorer l'aide du ciel pour le roi très chrétien et sa cour. »

1. *Lutetiæ apud Ludovicum Billaine, cum Privilegio Regis Christianissimi. MDCLXXIX.*

Et voilà ce que Pistolezi appelle une rectification! Il ne nie pas la procession, non plus que les autres manifestations dont on a des preuves certaines, et nous lui accordons qu'elle fut faite après le massacre et qu'elle signifiait : *Consummatum est;* c'en est fait des Huguenots; le massacre a fini faute de victimes; l'hérésie a vécu! Seulement Pistolezi aurait dû nous prouver que la procession se termina par une messe pour le repos des égorgés; l'envie ne lui en a pas manqué, mais le *Te Deum* fit tant de bruit, accompagné qu'il était des salves festivales du château Saint-Ange!

Il suffit, du reste, de comparer cette interprétation avec le texte de la plaquette, fort rare il est vrai, mais dont on connaît au moins trois exemplaires[1] et qui fut publiée presque en même temps que la procession du 8 septembre 1572. Cette plaquette en explique l'ordre et le but de la manière la plus formelle puisqu'il s'agissait de « perpétuer à jamais la mémoire de cet heureux événement dû surtout aux conseils donnés, aux secours reçus, aux prières assidues, aux supplications, aux vœux, aux larmes et aux soupirs des fidèles » (Voy. *Bull.* XXVI, 372, et XXXIX, 411).

« Tout mauvais cas est niable »; mais quelle posture ridicule et quelle maladresse quand un avocat bénévole s'avise de vouloir défendre, contre l'évidence, son client qui s'écrie : « Ne croyez pas ce qu'il vous dit; j'ai fait le coup et j'en rends grâce à Dieu[2]. »

César Pascal.

Encore la tête de Coligny à Rome. — Il y aurait plusieurs autres remarques à faire sur la brochure de M. H. Menu (voy. plus haut p. 107) qui a provoqué la susdite communication. M. M. prétend que *rien* ne prouve que la tête de Coligny fut portée à Rome. Il imprime même une lettre de Mandelot qui doit, selon lui, prouver que cet envoi n'eut pas lieu. Or cette lettre dit tout juste le contraire. Mandelot écrit en effet, le 5 septembre 1572, à Charles IX : « *ung* « *escuyer de M. de Guyse nommé Paule estoit parti* (de Lyon) « *quatre heures auparavant du jour mesme que je* (Mandelot) *receuz* « *ladicte lettre de vostre majesté* » (du 13 août). Cet écuyer qui avait précédé à Lyon l'arrivée de la lettre royale destinée à l'arrêter,

1. Un dans la bibliothèque Piombino à Rome, le 2e à la Bodléienne, le 3e dans celle de notre Société d'Histoire.

2. Pour plus de détails sur ce sujet et sur l'attitude et le rôle de la papauté à l'égard des Huguenots, voir notre étude historique, *Roma Festeggiante*, parue en feuilletons dans le journal *l'Église libre*, année 1889.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... 4 francs.

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... 12 francs.

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... 12 francs.

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par ALFRED ANDRÉ

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... 3 fr. 50

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5270. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

46e ANNÉE. — 1897

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1897

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1897

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

H. Hauser. — **Nîmes, les Consuls et la Réforme**, 1532-1537... 225

DOCUMENTS.

N. W., A. Bernus et H. Dannreuther. — **Textes inédits extraits, en partie, des registres du Consistoire de Sedan : Mathieu de Launoy, Jean Hellin et Jean Tenans** (1562-1599).. 234

F. Borel. — **Papiers inédits de l'époque du Désert en Languedoc.** — I. *Documents divers*, 1683-1702..... 246

Oberkampff de Dabrun. — **Le castel de la Favède et du Plan** (*Livres brûlés à Nîmes en* 1730, etc.)..... 249

MÉLANGES.

E. Ritter et N. W. — **Maîtres de langues et grammairiens huguenots.** — I. *N. D'huet.* — II. *Samuel Bernard*..... 252

Th. Maillard. — **Curieuse lettre de François Fargues, dit Tristant, réfugié en Angleterre, à Bonaventure Dehoüé, prêtre du Mas-d'Azil,** 1748..... 260

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **En Suisse : I. Le Musée historique de la Réformation à Genève**..... 275

CORRESPONDANCE.

N. W. — **Le Prédicant H. Badon** (1730-1731)..... 277

NÉCROLOGIE.

N. W. — **M. Emile Lesens**..... 279

ILLUSTRATIONS.

Vue du Castel de la Favède où naquit B. du Plan, d'après un croquis de M. Oberkampff de Dabrun..... 251

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

NIMES, LES CONSULATS ET LA RÉFORME

1532 — 1537

I

Nous nous proposons d'étudier l'attitude des Nîmois poursuivis pour hérésie en octobre-novembre 1537. A leur occasion, M. Herminjard[1] renvoie à un *Discours sur l'origine de la Réforme à Nîmes*, prononcé par le pasteur Viguié en 1862, et en partie reproduit dans le t. XVIII (p. 552 et suiv.) de ce *Bulletin*. Ce discours n'était pas une prédication banale, bourrée de lieux communs historiques, mais une sérieuse étude faite d'après les archives communales de Nîmes, et qui reproduit même le texte d'une délibération du Conseil de ville, du 31 mars 1532 (il faut bien lire 1532, et non 1533, car le 31 mars est indiqué comme tombant le jour de Pâques). M. Herminjard cite ce curieux document. Dardier, dans ses études sur *la Réforme à Nîmes*[2], l'a signalé, mais seulement, je crois, d'après l'inventaire des archives (LL 6). Par contre M. Puech, auteur d'un livre qui n'est pas sans mérite sur *la Renaissance et la Réforme à Nîmes*, semble l'avoir ignoré, et c'est sans doute faute de l'avoir connu qu'il a cru devoir retarder jusqu'en 1537 le début de la Réforme à Nîmes (p. 29). Ce texte est si important qu'on ne nous en voudra pas de le

1. Herminjard, t. IV, p. 315, n. 2.

2. Parues dans le t. XXIX du *Bulletin*, p. 481-499. Ce sont les seize premières pages d'un ms. qui en a 179 et qui, depuis la mort de l'auteur, est déposé à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. La partie inédite va de 1561 à 1745, elle est complètement rédigée.

reproduire intégralement, bien qu'il ait déjà paru autrefois dans ce *Bulletin :*

« Premièrement pour ce que le beau père, fraire des Augustins, prescheur ordinaire pour la présente année, a presché ceste caresme ordinairement et a nory les habitans de la ville *pabulo caritatis* et bonne doctrine évangélique, jusques à la veille de Pasques, auquel jour sur le soir a esté constitué prisonnier par quelques huissiers de Tholose, et l'on ne scet à quelz fins est detenu au chasteau du Roy. Dont led. beau père pourra avoir afaires d'argent pour soy aider et secourir en ses nécessités, que la ville lui doit bailher et expédier ses gaiges ordinaires qui sont de XII livres tant seulement [1] ou si la ville luy donnera davantage, oultre lesd. gaiges, attendu la bonne doctrine évangélique qu'il a presché au peuple de la ville, requérant MM. les consellers que sur ce ils dissent leurs opinions... »

« Ces opinions, dit Viguié, sont significatives : elles sont toutes dans le sens du frère augustin avec une nuance d'irritation contre les accusateurs... » Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pas jugé utile de les reproduire, et nous espérons qu'un érudit nîmois voudra bien combler cette lacune. — M. Herminjard, très étonné de voir, en 1532, les magistrats consulaires d'une ville de France prendre ouvertement parti pour un prédicateur d'hérésie, objecte à M. Viguié qu'il faudrait « connaître la cause de son emprisonnement et l'issue de son procès ». Assurément; mais si cet augustin a été arrêté la veille même de Pâques, presque au sortir du sermon, n'y a-t-il pas des chances pour que cette arrestation ait été motivée par sa prédication elle-même [2] ? En 1527, à Castres, un cordelier avait, pendant le carême, prêché des doctrines hérétiques, et le Parlement de Toulouse l'avait fait emprisonner; le fait qui se passe à Nîmes en 1532 doit être du même genre [3].

1. En 1510 le prédicateur avait obtenu une augmentation, mais nous ignorons laquelle. L'augustin qui prêcha en 1527 toucha 13 livres; le prédicateur de 1530 reçut un don de 20 livres (Dardier, *article cité*).

2. Voyez ce que nous disons plus loin d'un fait analogue survenu à Clermont d'Auvergne.

3. Il ne faut pas oublier que précisément à cette date de Pâques 1532 le Parlement de Toulouse fait emprisonner plusieurs professeurs de l'Université; l'un d'eux, Jean de Caturce, sera exécuté en juin.

On ne saurait douter, même en l'absence des « opinions » émises par les conseillers, que le conseil de ville n'ait été favorable à l'augustin. Sinon le scribe communal n'aurait pas écrit qu'il avait nourri les habitants « de l'aliment de charité » et rappelé à deux reprises « la bonne doctrine évangélique » qu'il avait prêchée; sinon la ville n'aurait pas songé à subvenir aux besoins du prisonnier.

Mais, dit M. Herminjard, « l'approbation donnée par les magistrats nîmois à la doctrine de ce religieux ne peut pas, en tout cas, être interprétée comme une adhésion à la Réforme, puisque ces mêmes magistrats, cinq ans plus tard, se plaignaient des « grandes erreurs pullulant contre la foi catholique ». — Et M. Herminjard renvoie lui-même à sa note 8. Avant de recourir à cette note, avant de voir si, dans son contexte, l'expression « grandes erreurs pullulant contre la foi catholique » a bien toute la valeur qu'elle paraît avoir lorsqu'elle est isolée, il suffira de remarquer que les consuls et conseillers de 1537 ne sont pas les consuls et conseillers de 1532; de l'opinion de ceux-là on ne peut légitimement remonter à l'opinion de ceux-ci.

Mais voyons — en nous servant des textes donnés dans cette note 8, dans Dardier et dans M. Puech — ce qui se passait à Nîmes en 1537[1]. Le 15 avril de cette année, nous dit M. Puech, Ymbert Pecolet avait été replacé par les consuls à la tête de l'école de Nîmes. Or Pecolet était fortement teinté d'hérésie; il proposait de lire chaque dimanche l'Évangile aux écoliers; le Conseil de ville, qui ne désirait pas s'attirer une méchante affaire avec l'Évêché, ne l'y autorisa pas, mais Pecolet prêchait à domicile. Le chapitre, qui avait, à Nîmes comme ailleurs, toujours disputé au consulat le droit de nommer les régents, le chapitre s'émut, et le précenteur refusa d'instituer Pecolet; l'official le déclara « suspect en la foi » et interdit aux consuls de lui « donner faveur, secours ni aide, jusqu'à ce qu'il se soit lavé ». Cité le 22 octobre à la Cour du sénéchal, il raconta que, la veille, le curé de Notre-Dame lui

1. Dardier place par erreur en 1535 les événements dont nous allons parler. Comme il n'a connu des Archives de Nîmes que l'inventaire, il a pris la date initiale de la cote LL 6 pour celle du document analysé.

avait refusé l'entrée de l'église, et qu'un de ses élèves l'avait averti « que l'on l'avoit dernièrement excommunié de l'église, pour ce qu'il n'avoit voulu obéir aux inhibitions a luy faictes par le lieutenant official ». Il fut incarcéré aux prisons de l'Évêché.

Les consuls, depuis vingt ans en possession de nommer le régent, résistent aux prétentions du prévôt, vicaire général de l'évêque. Le 27 octobre, ils proposent que l'adjoint de Pecolet, Gaspard Caihas (c'est l'orthographe donnée par M. Puech, au lieu de Cavart, que donnent les *Preuves* de Ménard et l'Inventaire des Archives) le remplace « jusques à ce que sera cogneu led. maître Imbert estre coulpable des cas à luy imposés ». Naturellement les consuls ne prennent pas ouvertement parti pour Pecolet et, en défendant leur droit, ils n'entendent pas empiéter sur le domaine des autorités ecclésiastiques et judiciaires : « soy declairant cependant qu'ils n'entendent aulcunement empescher M. le prevost comme vicaire et aussi la court de mond. s^r le senechal comme commissaire joinct aud. evesque, que icelluy m^e Ymbert ne soit pugny des cas à lui imposés ». Ils ajoutent (je cite ce texte d'après la note 8 de M. Herminjard) qu'on devrait instituer un professeur de théologie, « veu mesmement le temps que court, et que, a faulte de ce, y a eu et de present y a et *pullulent journellement plusieurs grands erreurs contre nostre foy*, et à très grand préjudice et troublement de l'Esglise et chrestienté ».

Les consuls semblent donc faire preuve ici d'un ardent zèle catholique. Si ce zèle avait été irréprochable, le prévôt aurait dû accepter immédiatement leur candidat et aussi approuver leur projet de faire enseigner au collège les vérités de la foi. La réponse du prévôt va nous renseigner sur le véritable état d'esprit des consuls. Le prévôt répondit, le 1er novembre, qu'on avait déjà un théologal à la cathédrale pour instruire les chanoines et les religieux : c'était dire assez clairement que l'enseignement théologique, tel que les consuls proposaient de l'instituer, enseignement donné hors de l'Eglise et destiné aux laïques, serait suspect d'hérésie.

Sur la question de Caihas ou Cavart, le prévôt fut plus net

encore. Il dit que c'était « à luy comme vicaire de pourvoir d'un maître d'escolle, non point les consuls, attendu mesmement les grandes erreurs qui courent de secte luthérienne ». On ne pouvait donc pas s'en rapporter aux consuls du soin de maintenir dans les écoles de la ville l'intégrité de la doctrine? Hélas! non, car on nous apprend que si le précenteur est intervenu dans cette affaire, c'est parce qu'il voyait « le dangier qui estoit survenu en la cyté de Nysme par le maistremaige ès escolles et escolliers, pullulant *magna haeresis*, tant *de sacramento altaris* que *de sacramentis Ecclesiae*, dont plusieurs sont esté prevenuz, tant par censures ecclésiastiques que *per dominos temporales* ». Mais voici qui nous éclaire bien plus complètement sur le rôle des consuls[1] :

« Les consulz ont essayé de présenter ung maistre Ymbert Pecolet pour régir les escolles, lequel a longtemps que a esté intitulé *in materia haeresis*. Dont lesdits consulz devoient désister de instituer Me Ymbert aux escolles, lesquelz estoient bien avertis les erreurs heretiques estre provenues *ab escolis;* et présenter ledit Ymbert, ce n'estoit sinon pour multiplier les erreurs. »

Voilà donc les consuls nettement accusés d'être, sinon des hérétiques, du moins des fauteurs d'hérésie. Ils méritaient ce reproche quand ils soutenaient Pecolet, ils le méritent de nouveau quand ils présentent Caihas, « lequel estoit compaignon dudit Me Ymbert. Et si, y a plus encore, car ledit Gaspar *fuit socius* de Me Batalerii, lequel *obfugit*[2] ». Ainsi ce Caihas qui, d'après les consuls, devait, avec l'aide d'un professeur de théologie, réfuter « les grandes erreurs pullulant journellement contre notre foi », ce Caihas avait pour amis des prisonniers et des fugitifs pour cause de religion! On comprend vraiment, après cela, que le prévôt ait dit aux consuls que c'était de leur faute s'il y avait encore des hérétiques : « En cas que la hérésie viendroit à pulluler... que cela ne tient pas à l'evesque de Nysmes, *mais aux consuls*, voulant empescher icelle punition, par ce que dessus. »

1. Ce texte est encore donné par M. Herminjard et l'on s'étonnera que, l'ayant lu, il ait cependant écrit sa note 1.
2. Je n'ai pas de renseignements sur ce Batelier.

La vérité, c'est donc qu'il y eut, à propos des écoles, un conflit persistant entre la ville et le chapitre, conflit dont M. Viguié résumait ainsi l'histoire (p. 557) : « ...Pecolet est accusé de luthéranisme ; le précenteur de la cathédrale refuse de l'accepter comme recteur. La ville persiste, se roidit ; l'autorité sacerdotale a le dessus. Premier conflit. Une seconde fois[1] les consuls présentent maître Imbert ; le précenteur s'oppose à leur demande ; maître Imbert est accusé de pactiser avec les idées nouvelles. Second conflit. Le 15 octobre 1537, les consuls choisissent donc et par force un nouveau recteur. Gaspard Cavartz, savant grammairien et parfait latiniste, est l'homme désigné. Mais quoi ! ce lettré est aussi un adhérent du luthéranisme. L'autorité ecclésiastique rejette les propositions de la ville. Troisième conflit. »

L'attitude des magistrats nîmois apparaît plus significative encore lorsqu'on sait quelle était à cette date la situation religieuse de la ville. Si M. Puech a été tenté de fixer à cette année 1537 le début de la Réforme à Nîmes, c'est qu'il a trouvé dans les archives du Palais cette note du juge-mage : « Touchant la forme de procedder aux inquisitions qui sont à faire contre ceulx qui sont chargés de ceste hérésie... satisfaisant à l'arrest envoyé du Parlement de Toulouse. » Des prévenus sont incarcérés au château du roi, « intitulés d'estre luthériens ». Le lieutenant de l'official demande des conseillers du tribunal « pour luy assister à la vuydange du procès de certains luthériens et pressentans d'hérésie ». Malheureusement les pièces ne nous font connaître ni le nom, ni le nombre, ni la profession des prévenus. Il ne nous est pas même possible de savoir si ce que l'on écrit de Genève à Zurich le 12 novembre est vrai, à savoir que deux Nîmois auraient été brûlés[2].

Au milieu de cette grave crise religieuse, les consuls de

1. On a vu en effet que le prévôt reprochait aux consuls d'avoir présenté Pecolet à plusieurs reprises. Il avait été, en 1535, adjoint à Benoît Cosme. Il se retira, sans doute pour des raisons religieuses, à Béziers ou à Toulouse, d'où il revint complètement hérétique.

2. Herminjard, t. IV, p. 317. Voy. aussi Berne à Fr. Ier, 17 nov., p. 320. M. Puech n'a pas trouvé trace d'un seul supplice à Nîmes même ; mais des Nîmois ont pu être exécutés ailleurs.

Nîmes se déclarèrent-ils ouvertement pour la Réforme? Non, certes. M. Puech remarque fort justement que le tiers consul, qui défendit contre le prévôt le choix que la ville avait fait de Caihas, est précisément un de ces Nîmois qui resteront catholiques. Les consuls de 1538, sans doute peu désireux de renouveler le conflit, défendirent aux maîtres d'école « que ne eussent point à lire à la Sainte Escripture, mais es autres livres, tant en grammaire, logique et rhétorique, et ce pour obvier aux erreurs que l'on dit que par ci-devant ont esté semées, à cause de la lecture de la sainte Escripture ».

Ce n'est là qu'un air de bravoure, destiné à désarmer les colères des chanoines; et il ne semble pas que les consuls aient très sérieusement veillé à l'exécution de cette défense, car, le 21 avril 1540, le Parlement de Toulouse revenait sur cette question[1].

Ce qui ressort de tout cela, c'est que le consulat nîmois, celui de 1532 comme celui de 1537, s'il n'est pas composé de réformés, est loin d'être systématiquement hostile à la Réforme. Il approuve « la bonne doctrine évangélique » prêchée par un augustin suspect. Il ne lui déplaît pas que ses écoles soient confiées à des humanistes, même si ces humanistes ne sont pas d'une irréprochable orthodoxie. Après Pecolet et Caihas, il acceptera, en 1539, Claude Baduel, qui est plus compromis encore. C'est seulement à la suite d'un nouvel arrêt rendu par le Parlement de Toulouse aux grands jours du Puy (14 sept. 1548), que les consuls se décideront à faire de nouveau « inhibitions et desfance aux principal, regents, pedagogues et autres de ne tenir aulcuns livres de la sainte Escripture translatez en vulgaire, etc. ». Mais, dans la plupart des cas, comme le remarque très bien M. Puech (p. 52), « les autorités ferment les yeux[2] », et il est visible qu'à Nîmes « les procès des prévenus de la foi ne sont pas en rapport avec le nombre des adhérents aux idées nouvelles ». A l'heure même où l'hérésie « pullule » à Nîmes, les consuls nient son existence; ils déclarent effrontément « que

1. Puech, p. 27 (imprimé à tort 1539), et *Bulletin*, t. XIII, p. 202.
2. La cour du juge-mage aussi bien que le consulat.

c'est à tort que la ville est soupçonnée d'hérésie, et que s'il s'y trouve quelques protestants, ce sont tous des étrangers[1] ».

II

Nous touchons ici à une question générale très délicate. Quelle a été, à l'ordinaire, entre 1530 et 1562, l'attitude des consulats, et par suite de la partie de la bourgeoisie dans laquelle se recrutaient les corps consulaires ? Cette question, nous n'avons pas la prétention de la résoudre en passant. Nous voudrions seulement rapprocher un certain nombre de faits assez curieux. Nous croyons avoir établi ailleurs[2] que le consulat lyonnais, à une époque où il n'était sûrement pas composé de réformés, a toujours, systématiquement, cherché à dissimuler à l'autorité le caractère religieux des troubles qui agitaient la ville. A Limoges, M. Leroux est frappé du silence que le chroniqueur consulaire garde au sujet des supplices[3]. Pour ne rien généraliser, notons tout de suite qu'à Bordeaux la jurade est d'abord nettement hostile à la Réforme[4]; cependant, dès 1535, le sous-maire et le clerc de la ville sont partisans des idées nouvelles. A La Rochelle, c'est grâce à l'appui clandestin des autorités locales qu'elles gagnent du terrain (*Bull.*, 1895, 392 et 450 et ss.). A Issoire ce sont les deux consuls de l'année 1540 qui introduisent en ville un prédicateur luthérien, « un jacobin venu d'Allemagne[5] ». Tout près d'Issoire, à Clermont[6], c'est-à-dire dans une ville peu favorable à l'hérésie, il se passe, le 30 avril 1547, une scène analogue à celle qui s'était passée à Nîmes en 1532, mais ici le scribe communal nous dit plus clairement les

1. Dardier, à l'année 1551.
2. *Revue hist.*, 1896.
3. *Hist. de la Réf. dans le Limousin*, p. 15-24.
4. Gaullieur, t. I, p. 8 et suiv.
5. *Annales d'Issoire*. Ces *Annales* ont été assez mal publiées par Bouillet. J'espère pouvoir donner une édition critique et historique des parties de cette chronique relatives aux années 1540-1560.
6. Je prépare un travail sur les origines de la Réforme à Clermont, d'après les Archives communales.

choses : le prêcheur est poursuivi par l'évêque pour « avoir mal parlé et allégué quelques propositions » pendant le dernier carême ; il appelle à son aide le conseil de Ville, et celui-ci décide que les Élus (c'est le nom qu'on donnait aux magistrats consulaires à Clermont) iront remontrer à Monseigneur « que le prescheur a très bien presché et instruit le peuple... et que le peuple ne fut jamaiz instruit et édiffié » comme il l'a été cette année-là. Ici encore, on le voit, un prédicateur fortement suspect d'hérésie a eu l'heur de plaire au conseil de Ville.

Il serait assurément téméraire de tirer de ces quelques faits des conclusions trop positives. Ce qu'on peut dire, c'est que les corps municipaux — du moins dans les villes consulaires — n'ont pas été toujours[1] les défenseurs acharnés de l'unité catholique. Il semble que le désir de défendre leur autonomie communale à la fois contre la juridiction épiscopale et contre l'ingérence du pouvoir central les ait souvent conduits à cacher, à atténuer, à tolérer chez eux les agitations religieuses. On ne s'expliquerait pas autrement que l'inquisiteur, en 1549, ait cru nécessaire de demander aux consuls des villes du Languedoc un serment spécial[2] : ils devaient jurer non seulement de poursuivre les hérétiques et de les dénoncer à l'inquisiteur, mais encore de n'admettre dans leur corps « aucuns diffamés ou suspects dudit crime... Jurons aussy que, en toutes choses concernantes l'office de la Sainte Inquisition et poursuite des hérétiques, donnerons ayde et secours à M. l'Inquisiteur et aux officiers de sa court, quant par iceulx serons requis... ». Un tel luxe de précautions aurait été superflu, si l'Église n'avait eu de bonnes raisons pour se défier des corps consulaires. Assurément l'approbation qu'ils donnent aux doctrines prêchées par tel ou tel religieux ne peut pas, comme le dit M. Herminjard, « être interprétée comme une adhésion à la Réforme » ; mais c'est exagérer dans un autre sens que de les prendre au mot quand ils parlent de détruire les « grandes erreurs pullulant contre

1. Après 1561 nous verrons souvent les consulats (à Castres, à Milhau) prendre la direction du mouvement réformé.

2. Publié par de Fréville, d'après la collection Doat, dans le t. Ier du *Bulletin*, p. 361.

la foi catholique ». S'ils n'ont pas, sauf exception, ouvertement soutenu la Réforme, ils se sont très souvent opposés à ses progrès avec mollesse; c'est peut-être dans cette attitude purement négative des consulats qu'il faut chercher l'explication du prodigieux développement du protestantisme dans le Midi et le Sud-Ouest[1] (c'est dans ces régions que fonctionne le régime consulaire) au moment où vont éclater les guerres de religion.

H. Hauser.

Documents

TEXTES INÉDITS

EXTRAITS EN PARTIE DES REGISTRES DU CONSISTOIRE DE SEDAN

MATHIEU DE LAUNOY, JEAN HELLIN ET JEAN TENANS

(1562-1599)

Ces textes que j'ai copiés lorsque j'ai eu entre les mains les registres du Consistoire de Sedan, serviront à confirmer, compléter ou rectifier l'histoire de quelques pasteurs et Églises protestantes du XVIe siècle. J'aurais pu n'en extraire que ce qui est absolument inédit, mais j'ai trop souvent regretté ce procédé toujours arbitraire, pour m'y conformer à mon tour. Lorsque j'ai eu d'autres renseignements que ceux qu'ils fournissent, je les y ai ajoutés. Enfin MM. A. Bernus et H. Dannreuther ont bien voulu m'envoyer quelques notes.

Mathieu de Launoy[2].

On trouvera dans la *France protestante* et dans les *Notes* de M. E. Henry *sur les pasteurs de l'Eglise réformée de Se-*

1. Voy. notamment l'étude récemment publiée ici même par M. Bourrilly, numéro de septembre 1895.

2. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'analogie des noms a quelquefois fait confondre le pasteur de Sedan et futur ligueur avec un

dan, les éléments de la biographie de cet apostat, dont M. H. de Clercq (*Mathieu de Launoy*, 1541-1607. Etampes, 37 p. in-16, 1890) a trop complaisamment accueilli les calomnies intéressées. Les textes qui suivent nous le montrent à Strasbourg après la première guerre de religion, et précisent la date et les motifs de son exclusion de l'Église réformée. On sait qu'il s'est vengé plus tard, non seulement dans ses livres, mais en se faisant convertisseur, par exemple lorsque les Foucaudes eurent été emprisonnées, et délateur. C'est lui, en effet, qui, au plus fort de la Ligue dont il fut un des chefs, dénonça B. Palissy dont il avait probablement fait la connaissance à Sedan. Notre bibliothèque possède l'exemplaire de la *Réponse chrestienne au premier livre des calomnies et renouvellées faussetez de... Mathieu de Launoy*... 1578 (par Lambert Daneau), qui a appartenu au duc de Bouillon.

(*Welsche Kirche in Strassburg*, 1545-1569, in *Thesauro Baumiano*, t. 48, fol. 193, *Bibl. de l'Université de Strasbourg* :)

1562(?)... « En la famille de Mathieu de Launoy, ministre, *Marie* sa femme, *Ester* et *Rachel* leurs filles fort jeunes... ...Nous supplions très humblement Messieurs (du Magistrat de S.) laisser icy Mathieu de Launoy et *Françoys de Lachapelle*, ministres et povres, pour consoler les malades et affligés[1]. »

contemporain très différent : il s'agit de *Mathieu de Lannoye* (ou *Lanoie*), d'Anvers, nommé en 1570 professeur de morale à l'Université de Heidelberg, qu'il dut quitter en 1580, avec plusieurs de ses collègues, pour n'avoir pas voulu souscrire à la fameuse Formule de Concorde; réformé décidé et humaniste de mérite, très apprécié de son collègue Fr. du Jon et de Th. de Bèze, il était en correspondance avec ce dernier; on possède encore plusieurs de ses lettres, datées de Heidelberg, spécialement en 1573. Sans l'avoir vue, je ne doute pas que ce ne soit à lui que remonte une lettre à Bèze, de Heidelberg, 1573, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (coll. Dupuy, n° 268, f° 128); Haag (VI, 429) et de Clercq (p. 1, 31 et 34), l'attribuant par erreur au pasteur de Sedan, en déduisent des renseignements erronés pour la biographie de celui-ci. Enfin, en 1577, c'est le professeur de Heidelberg que Jean Taffin recommandait à Guillaume le Taciturne comme précepteur du jeune prince Maurice (*Werken der Marnix-Vereeniging*, série 3, Deel V, p. 177), et non l'apostat de Sedan, comme le supposait Chr. Sepp (*Drie Evangeliedienaren*, p. 44 et suiv.). — A. B.

1. Comm. par M. H. D.

Sedan 20 *mai* 1574, *présid. Mr de Lestan*[1].

Le VIIIe jour de may 1574 Mathieu de Launoy, jadis ministre de la parole de Dieu, pour ses iniquitez dont il a esté conveincu, adultère, desloiauté, mensonge à l'esperict de Dieu, a esté d'un commun adviz des pasteurs en nombre de dix sept ministres et treize anciens qui sont en ceste ville, déposé de sa charge, déclaré indigne de plus exécuter (*sic*) le ministère de la parole et retranché de la communion de la Sainte Cène, jusques à ce que l'on voie en luy tesmoignages et fruictz plus amples de repentance.

Jeudi III juin 1574. *Fournelet.*

Monsr Fournelet advertira par lectres les Eglizes du Pais-bas de se donner de garde et veillent sur Me Mathieu de Launoy s'il se trouve en leurs quartiers[2].

Jeudi VI juin 1577. *Fournelet prés.*

Monsr Cappel et le cappne Grégoire sont chargez d'advertir Madame touchant le faict (de) Mathieu de Laulnoy qui s'est révolté de la religion, pour en faire rapport à Jeudy prochain.

Jean Hellin[3].

Ce Picard qu'on croit allié à la famille de Calvin exerçait le ministère à Céligny près de Genève lorsqu'en septembre 1564

1. *Grégoire Gourdry*, Vermandois, dit *de Lestang*, était encore catholique en 1561, alors qu'il adressait des vers français et latins à Eustache du Bellay, évêque de Paris, et à son ami, le poète Nicolas Ellain, parisien; en 1563 il est ministre de Montdidier, d'où le synode provincial de La Ferté, avril 1564, le transfert pour quatre mois à Meaux, puis par intérim au Vauldoy. Pasteur à Sedan de 1573 à 1591 (ou 1594). Je doute fort qu'il ait été ministre de Pons en 1594, comme le veut Haag, V, 338. — A. B.

2. Launoy avait autrefois exercé le ministère dans les Pays-Bas (voy. Janssen, *Kerkhervorming in Vlaanderen*, t. I, p. 156 et suiv.); voyant sa situation compromise à Sedan, il s'était sauvé en 1573 dans ces contrées, et il y était encore en 1576; sa rupture définitive avec le protestantisme n'avait pas encore eu lieu.

3. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 305.

il fut appelé par *Jean d'Estrées* à se charger de l'Église organisée à Cœuvres par lui et par les pasteurs *de Montméjà* et *F. de la Chapelle* qui exerçaient le ministère à Chauny et à Anizy-le-Château (Aisne). La lettre par laquelle ce seigneur, qui devait plus tard abandonner la Réforme, demande aux Genevois le retour de Hellin dans son pays d'origine, a déjà été publiée, mais en partie seulement, par M. H. Bordier (*France prot.*, 2e éd., VI, 171). J'y ai joint celle qui l'accompagne dans les Portefeuilles hist. des Archives de Genève (n° 1775), c'est-à-dire celle que J. Hellin écrivit au conseiller Porral au sujet de son départ [1]. Le texte extrait des registres du Consistoire de Sedan, nous permet de suivre la destinée de ce pasteur, *persona grata* auprès de la famille de Bouillon, depuis 1568 jusqu'en 1581.

Messieurs les magnificques,

Messieurs les Sindiques de la ville de Genève [2]

Messieurs

Avec le travail de Messrs de Montméjan [3] et de la Chapelle [4] ministres des esglises réformées de Chaulny et Anyzy, distantes de six

1. Et dont la signature a été coupée, ce qui ne nous permet pas de décider s'il faut écrire Helin, comme M. d'Estrées, ou Hellin comme le scribe de Sedan.

2. Lettres du grand maistre d'artillerie de France à cause de maistre Jean Hellin, venues en icelle 13 novembre 1564.

3. *Bernard de Momméja*, originaire de Toulouse, vint à Genève en juillet 1559, et fut nommé, en septembre 1561, ministre de Chauny, en Picardie. En correspondance avec Pierre Martyr, Bullinger, Gualterus, Calvin, lié avec Mathieu Virelle et Simon Goulart, il eut pour protecteur le prince de Condé; aussi composa-t-il une élégie sur la mort d'Éléonore de Roye, la première femme de celui-ci. Il se fit du reste connaître par des poésies latines et françaises, dont plusieurs ont été imprimées. Il ne vivait plus en 1574. — A. B.

4. *François Peintre, dit de La Chapelle* (en latin *Pinteus*, ou Pinthaeus, ou Pythius, *Capella*), originaire d'Amiens, ministre à Sainte-Marie-aux-Mines, prêcha non sans danger à Metz, en 1558; devenu plus tard aumônier de Louis de Condé, on le trouve au printemps de 1563 séjournant à Strasbourg, avec Mme de Roye, belle-mère de ce prince, puis prêchant en juillet de la même année à Muret, près Soissons, résidence de Condé,

et sept lieues de ceste maison de Cuevres, j'ay commencé à y dresser une esglise et faict faire exercice en icelle les jours de Dimanche et de Jeudy.

Mais d'aultant qu'ilz ne pourroient satisfaire à telz voiaiges qui leur sont de très grand charge, et que pour continuer et parachever une telle entreprinse il m'est besoing avoir ung mynistre ordinairement, je vous ay depesché ce porteur exprès, ayant recours à voz seigneuries, pour vous pryer, comme je faictz de bon cueur, me faire ceste faveur de m'accorder monsr. Helyn l'un des mynistres en voz terres, lequel j'ay entendu estre de présent ces pais. Avec l'ayde duquel Dieu nous fera la grâce que le commencement aura bonne fin.

En ce faisant, vous ferez beaucoup pr moy et pr les gentilhommes voysins qui vous en seront tenuz. De ma part, si vous avez affaire de moy, je [p] rendrey peine de vous faire cognoistre de toulte ma puissance ma bonne voulunté. Sur ce je me recommande à voz bonnes graces, et prye Dieu, Messieurs, vous donner en santé, très longue et très heureuse vie.

De Cuevres, le (blanc), jour de sp 1564. Le tout vostre fidelle et obéissant amy,

DESTRÉES

Monsieur,

Monsieur Porralis, conseiller en la Seigneurie de Genève.

Monsr Porralis, le bon traitement que j'ay tousjours trouvé en vostre maison selon l'amitié et bonne affection qu'il vous a tousjours pleu me monstrer, m'incitent maintenant à vous escrire ces présentes pour vous prier de vouloir continuer en mon endroit, aussy bien en absence comme en présence quant j'estois avec vous.

Maintenant donc, puis qu'il a pleu à Dieu m'appeller au païs de ma naissance pour annoncer la parolle de Dieu chez Monseigneur d'Estrées chevalier de l'ordre et grant maistre de l'artillerie en France, par la permission et consentement de vous aultres mes-

et, en 1564, à Anisy, dont Mme de Roye était châtelaine. En 1568 et 1569 il est réfugié à Strasbourg, avec son ami, le poète et pasteur *Des Mazures*. En 1570 on le retrouve pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, et en 1573 il est à Heidelberg. C'est probablement dans cette ville qu'il mourut; du moins c'est là que sa veuve épousa, le 9 novembre 1588, Daniel Toussain, veuf lui-même d'une première femme, Marie Couet. — A. B.

sieurs noz supérieurs, et des frères ministres du saint Evangile, combien que je sois séparé d'avec vous par la distance des lieux quant au corps, je m'asseure neantmoins et croy au seigneur que tousjours nous demeurerons unis d'esprit et volonté. De ma part je feray mon devoir toute ma vie, comme aussy je suis obligé à entretenir noz amis depar deça en ceste bonne volonté qu'ilz portent à ceste République de Genève que Dieu a bénit par tant de graces, affin qu'en temps de nécessité ilz vous portent la faveur et secours qu'ilz vous promettent, entre lesquelz je puis nombrer premiers ledit s^r d'Estrées pour le saint désir et bonne affection qu'il porte à l'Eglise de Dieu et à la Seigneurie. Il a des moyens assez, Dieu mercy, pour ce faire quant le temps et le lieu le requerra.

Au surplus, monsr, je vous supplye prendre ceste peine pour moy, comme il est raisonnable que je rende compte à la Seigneurie des meubles qui m'ont esté baillez par déclaration[1] par vous mesmes, que vous aussy présentiez (s'il vous plaist) au Conseil ladite déclaration à ma descharge. Je m'asseure que messrs n'auront pas malcontentement de moy, car, grâces à Dieu, rien n'est empiré entre mes meins soit au jardin, soit à la maison. J'y ay fait beaucoup de réfections à mes propres despens, où je n'ay point regret qu'un autre en soit jouissant.

J'escris à mon homme qu'il s'adresse à vous, je vous supplie luy ayder de conseil et conduite pour cest affaire que je scay que ne prendrez à desplaisir vous employer pour moy en ce cas. De mon costé vous pouvez vous asseurer, monsr, que partout où je seray, vous aurez un fidèle amy et serviteur, me recommandant à voz bonnes grâces, de madame vostre femme et de tous voz enfans, priant l'Eternel nostre bon Dieu et père vous maintenir tous en bonne prospérité.

Ce 15 Décembre 1564[2],

Consistoire tenu le Jeudy ii novembre (1581) *auquel a présidé Monsr Fournellet.*

Ce jourdhuy a esté aporté à la Compaignie ung acte du Coloque tenu à Gyvonne le 4 octobre 1581, dont la teneur ensuyt :

Les lectres de ma Dame et Messeigneurs de Buillon adressées à

1. Lisez : inventaire.
2. Signature coupée.

la Compagnie ont esté leues, par lesquelles madite Dame remonstroit que dès l'an 1568, Monsr Hellin ministre du S. Évangille auroit esté accordé à feu d'heureuse mémoire monsr son mary et à elle tant pour exercer le ministère que pour estre employé à la conduite et institution de messeigneurs leurs enfans, et auroit led. accord fait par une assemblée de ministres estant lors à Sedan, esté depuis authorisé par les sinodes de Champagne et de l'Isle de France, comme il nous a faict apparoir par les actes d'iceux : requerantz sur ce madicte Dame et mesditz seigneurs, parceque c'estoit la principale vocation dud. sr Hellin, qu'il continuast au ministère de l'évangille comme il avoit commencé de l'exercer en la ville et chasteau de Sedan, et singulièrement d'autant que mes ditz seigneurs disoient estre la principale charge en laquelle il devoit pour le présent estre employé auprès d'eux, nous a esté requis par ledit sr Hellin que pour rendre sa vocation à l'advenir plus certaine, attendu la discontinuation qu'il avoit faicte d'icelle, autant[1] le temps qu'il avoyt voiagé en pays estrange avec Messeigneurs[2], retournant maintenant à l'exercice de sondit ministère, il nous pleut l'authoriser, tant pour le regard du passé que pour l'advenir. Ce que la Compagnie luy a accordé par ce présent acte qui en a esté dressé, ratiffiant sadite vocation au ministère du S. evangille, et l'exortant à y continuer et s'y employer de bien en mieux à l'honneur et gloire de Dieu et à l'édification de son Eglise.

Faict au Coloque tenu à Gyvonne le 4 octobre 1581.

Escoffier, esleu pour conduire la susd. action.

Jehan Tenans, scribe des actes dudit Coloque.

J. Canelle, commis pour scribe au consistoire en l'absence de M. de Moussy.

1. Pendant.

2. Les princes dont l'éducation fut confiée à Hellin, et qui devaient si jeunes périr tous deux dans la fatale expédition des reîtres de 1587, sont *Guillaume Robert, duc de Bouillon*, né en 1562, et son frère, *Jean, comte de La Marck*, né en 1564; dans leurs voyages à l'étranger ils séjournèrent, entre autres, en 1577, à Strasbourg, où ils logeaient chez le professeur Dasypodius (voy. Schmidt, *Jean Sturm*, p. 307; Erichson, *L'Église franç. de Strasbourg au* XVI*e siècle*, p. 47). Le *Bulletin* a publié (t. XXXIII, p. 542 et suiv.) deux lettres de leur mère (*Françoise de Bourbon*, veuve de Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon), relatives à ce séjour; elle n'y parle que de l'un de ses fils (que le commentaire désigne à tort comme prince de Condé), et dit qu'il est « instruit par précepteur »; il s'agit sans doute de notre Hellin. — A. B.

Jean Tenans[1].

Ce pasteur ayant terminé sa carrière comme professeur d'hébreu à Montauban, on trouvera tout ce que l'on sait sur lui dans le livre de M. le professeur Nicolas sur l'*Académie* de cette ville (ainsi que dans la *France protestante* et dans les *Notes* de M. E. Henry). Les extraits qui suivent, complétés, en ce qui concerne Metz, par une fiche de feu M. le pasteur O. Cuvier, nous aideront à mieux connaître l'homme (en même temps que ses collègues), et à préciser les principales étapes de sa carrière.

Note de M. O. Cuvier[2].

En février 1569, à l'entrée de Charles IX, l'exercice du culte réformé fut interdit à Metz. La populace démolit le temple construit au Retranchement. D'Ausance, lieutenant du gouverneur Vieilleville (dont une fille mourut, consolée par Taffin), fit évader de nuit les pasteurs. Les réformés durent, dès lors, se rendre à Courcelles, puis à Montoy, pour y célébrer leur culte que la Saint-Barthélemy vint encore interdire. Il fut derechef autorisé dans la ville par la paix du 16 mai 1576, et les réformés se mirent à construire un temple rue de la Chèvre. Ils appelèrent alors de Bâle *Tenans*, auquel, le 2 septembre, fut adjoint *La Chasse* « hommes de grandes lettres et suffisans », qui prêchèrent d'abord dans la maison de M. de Myon... « Le dimanche 22 juillet 1576 la parole de Dieu fut prêchée par M. Tenans... prenant son texte au Ps. 122, incontinent que j'ay oy... La Cène fut célébrée en Septembre à deux tables par ledit Tenans et *Gardesy*, ministres ». Le 16 novembre Tenans inaugura le culte public, et le 27 janvier 1577, le catéchisme, dans le nouveau temple, lequel fut interdit dès le 26 février 1577. Les deux pasteurs, Gardesy, min. du Vaux et 4 bourgeois, partirent, le 28, pour l'Allemagne d'où ils revinrent, en avril 1578, à Montoy, où s'assemblaient les réformés. Ceux-ci étaient si nombreux qu'à la Cène de Pâques 1579, on compta 3,297 communiants.

1. Voy. *Bulletin*, t. XXXIX, p. 308 et suiv.
2. Complétée par des extraits de la chronique de Jehan de Morey, communiqués par H. Dannreuther.

Avant cette dernière date, le 22 juin 1578, Tenans avait épousé à Sedan (Fornelet bénit le mariage) demoiselle Marie Tagaut, fille de feu Me Tagaut « en son vivant docteur en médecine ». C'est sans doute ce mariage et aussi la situation précaire de l'Église de Metz qui décidèrent Tenans à prendre son congé[1] pour se fixer à Sedan où le registre du Consistoire nous permet de le suivre désormais pendant près de vingt ans :

22 *avril* 1579. *Colloque tenu à Sedan, dernier art.*

Sur le fait de M. Tenans, tant pour son département de l'Église de Metz, comme aussi pour estre receu ministre en l'Église de Raucourt, a esté respondu qu'il sera adverty de s'estre départy trop facilement de l'Église de Metz, comme il est apparu, tant par les lettres comme aussi par le tesmoignage du Consistoire de lad. Église qui a esté produit, et cependant sera receu en l'Église de Raucourt, sans toutesfois préjudice de ceux qui pourroient prétendre quelque droit sur luy.

27 *juillet* 1581. *Fournelet.*

Mons. Fournelet, avec mons. de la Mine, feront remonstrance à mons. Tenans que le peuple se scandalize qu'il ne réside et demeure en son Église.

3 *août* 1581. *Fournelet.*

Suivant la charge qui avoit esté donnée à mons. Fournelet et à mons. de la Myne de faire entendre à mons. Tenans que plusieurs se scandalisent, mesmes ceux de son Église, de ce qu'il ne réside poinct sur son Église, et d'autant qu'il n'a prins de bonne part lesd. advertissement et remonstrance, mesme qu'il donne à penser qu'il n'a pas volonté d'y aller résider, il a esté advisé que mess. Fournelet, de Helin (*sic*) et de la Myne et de Moussy le feront entendre à Madame.

10 *août* 1581. *Fournelet.*

Suivant l'ordonnance de Madame, la compagnye est d'adviz que au retour de mons. Cappel on assemble des ministres avec aucuns du Conseil de Madame, pour donner ordre aux plainctes que l'on faict de ce que mons. Tenans ne réside en son Église.

1. « M. Tenant obtint son congé de l'Église pour quelque occasion devant la Pâque » (1579).

24 *mai* 1582. *Fournelet.*

Garlache, ancien de Raulcourt, est comparu en ceste Compagnye au nom de son Consistoire, pour requérir que l'Église de Raucourt fust secourue de ministre durant l'absence de mons. Tenans, pour lequel faict il a esté conseillé de s'adresser par requeste à Madame, nous ayant dict que led. s^r^ Tenans estoit party sans y avoir donné ordre.

2 *août* 1582. Tenans est pasteur à Sedan et professeur au Collège.

17 *sept.* 1598.

Pour ce que grand trouble et scandalle est advenu en l'Église chrestienne et réformée de la ville de Sedan, à l'occasion de ce que mons. Tenans ministre en icelle Eglise a présenté requeste au magistrat pour ung traistre en demandant et solicitant que la vie luy fut sauvée, le Consistoire de laditte Eglise, deuement asemblé au nom de Dieu, estime et juge que son debvoir estoit d'en admonester et reprandre ledit mons. Tenans atandu quil l'a faict sans en communiquer ny parler à ses frères et compagnons en l'œuvre de Dieu, mais au lieu de recepvoir la douce remonstrance et charitable repréhension de ses frères pour en faire son proufit, l'a méprisée et rejettée, disputant à l'encontre, sur quoy ledit Consistoire l'advertit qu'un Colloque se debvoit assembler à Châlons où il proposeroit ou feroit proposer ledit fait; sur quoy il respondit audit Consistoire qu'il fist ce qu'il voudroit et quand à luy il en feroit comme il l'entendroit. Par ainsy il est advenu que ledit colloque en a cogneu et jugé, au jugement duquel ledit mons. Tenans avoit promis se tenir. Mais il est avenu qu'il a proposé et fait proposer tout autrement à son avantage tant au sinode général tenu à Montpellier, qu'au sinode provincial tenu à Paris, changeant et renversant la proposition dudit Consistoire et sa simple et vraye intelligence, parquoy prévoiant qu'il pouroit de rechef remuer ledit fait, ledit Consistoire a jugé, pour le bien et la paix de l'Eglise, d'insérer et enregistrer cest acte au registre du Consistoire, lequel soit signé des ministres et anciens qui en ont eu la congnoissance, pour s'en servir à l'advenir sy besoin est et non pour esmouvoir nouveaux troubles que ledit Consistoire désire estre du tout oubliez et ensevelis.

Et quant à la vocation de notre frère mons. *Gantois* esleu et ordonné pour ministre en ladite Eglise de Sedan, que led. mons. Tenans a dit n'estre aprouvé pour le bon ordre et la procédure qu'on y a tenu ainsy qu'on fait en touttes Eglises bien dressées et con-

duittes selon Dieu, ledit Consistoire la recongnoit et juge tant légitime et pure que quiconque y trouveroit à redire, il se montreroit fort desrésonable.

Faict aud. Sedan le jour et an que dessus. Henry Didier. Pierre Fornelet. Eusèbe Gantois. J. Canelle. Bonnet. Lucas. P. Villette.

28 *janvier* 1599.

Villette, de Gastines, Croyer et Lambermont remonstreront à M. le président quil n'est raisonnable de continuer les gages à mons. Tenans qui ne sert icy et n'a intention d'y servir...

16 *sept.* 1599.

Veu les submissions et recognoissances volontaires que mons. Tenans notre frère a faict solemnellement, faisant son dernier adieu et prédication icy, Nous avons tous jugé estre raisonnable d'oublier toutes les infirmitez passées pour n'en estre jamais nouvelles; et depuis les susd. satisfactions tenir led. s^r^ Tenans nostre d. frère pour incoulpable et irréprehensible, dont nous luy avons donné une pleine et entière attestation couchée ès termes cy dessous escriptz, avec la promesse qu'il nous a faicte que toutes et quantes fois qu'il sera redemandé (cas advenant que nous en ayons affaire) qu'il se rendra à ceste Eglise pour y servir d'un saint zèle et entière affection, laquelle promesse signée de sa main est aussi insérée cy dessoubz.

Eusèbe Gantois. J. Cappel. Henry Delambermont.
J. Delalande. Michiel Convert. Bonnet. Croyer. Baron.
Poilblanc. Stasquin.

Nous les ministres et anciens de l'Eglise réformée de Sedan soubsignez, certiffions qu'encore que nostre frère mons. Tenans porte quant et soy tout acquis tesmoignage notable de pure et saine doctrine, ensemble de bonne et sâincte conversation, en vertu dequoy il ne peult faillir d'estre chery et embrassé de chacun, néantmoins nous avons jugé convenable à nostre devoir et singulière affection envers luy, et aux rares vertus et grâces dont le Seigneur l'a doué diversement, d'attester et certiffier, comme aussi par la présente certiffions et attestons à tous, que depuis dix-neuf ans ença, il auroit rendu son ministère approuvé pour avoir purement et droitement détaillé la doctrine céleste, tant aux villages de ceste souveraineté, deux ans ou environ, qu'en la ville et au chasteau le reste du temps susd. Mais pour avoir mené avec sa femme et ses enfans une vie ir-

répréhensible et saincte, en considération dequoy nous l'avons toujours honoré et aymé avec prière instante et désir extrême de le retenir avec nous si Dieu luy eût incliné le cœur de ce costé, et que l'estat de ses affaires pour lesquelles il a esté deux ans ou environ absent, luy eût peu permettre; mesmes nous avons loué et louons le regret qu'il nous a tesmoigné, mesmes par ses larmes, en avoir, protestans que nos regretz de le quitter sont tels et si grands que nous n'en pouvons porter ou soubtenir de plus grands pour ce regard, et ne pouvans, en ceste dure départie autre chose, nous luy obligeons pour un si long et notable service, nos cœurs et affections pour tousjours, le recommandons à la grâce de nostre Seigneur et Sauveur avec toute sa famille pour en estre le conducteur en tout son voyage et conservateur en tout son séjour. Et prions nos frères qui auront ce bonheur de jouir de son ministère, de le recevoir et posséder avec l'honneur, amour et respect qui lui appartient et dont nous l'honorons, honorerons et respecterons toujours.

Faict a Sedan le 15 sept. 1599.

Je Jan Tenans ministre de la parolle de Dieu prometz, par la présente, pour la bonne, sincère et cordialle affection qu'ay tousjours porté et porteray toute ma vie au corps de l'Eglise réformée de ceste ville de Sedan, tant en général qu'en particulier à chacun membre d'icelle, selon et conformément que Dimanche dernier faisant l'exhortation dud. jour et prenant congé d'elle je le protestais et promis solempnellement, que où lad. Eglise aura besoing de moy et désirera me répéter pour y servir et exercer mon ministère comme j'ay fait par le passé, — de retourner et venir à lad. Eglise lors et toutesfois et quantes que je seray par elle requis et demandé. Et ne m'obligeray à autre Eglise que ce soit, qu'à ceste condition.

En foy de quoy j'ay signé la présente de ma main.

A Sedan le XVIe jour de septembre 1599.

Signé Tenans.

Si ces divers actes nous révèlent la difficulté qu'il y avait parfois à concilier la liberté individuelle avec l'ordre de la Discipline de nos pères, personne néanmoins ne pourra les lire sans rendre hommage à l'esprit véritablement évangélique qui les a dictés. C'est l'intérêt de l'Église et de l'Évangile qui a permis d'ensevelir ce qui a divisé, pour ne se souvenir que de ce qui doit rapprocher et de ce qui seul édifie.

N. W.

PAPIERS INÉDITS DE L'ÉPOQUE DU DÉSERT

EN LANGUEDOC

Tous les lecteurs du *Bulletin* connaissent, au moins de nom, les beaux volumes de M. E. Hugues sur les *Synodes du Désert* où sont publiés un grand nombre d'actes des synodes protestants et quelques colloques. M. Arnaud a donné, dans un supplément à l'ouvrage de M. Hugues, le texte de plusieurs assemblées du Dauphiné, qui avaient échappé aux recherches de son prédécesseur. Mais la liste des synodes et surtout des colloques est loin d'être complète ; chaque jour il s'en découvre de nouveaux dans les dépôts d'archives et surtout dans les papiers de famille. M. le pasteur Benjamin Tournier, qui, avant d'assumer la lourde tâche de pasteur de la Société Coligny en Algérie, avait exercé le saint ministère dans un poste non moins fatigant, celui des Vallées vaudoises des Hautes Alpes, y a rassemblé et sauvé de la destruction un certain nombre de papiers relatifs aux protestants du Dauphiné. Grâce à son obligeance il m'est permis de donner le texte de plusieurs colloques et synodes de cette province, qui ne se trouvent ni dans Hugues ni dans Arnaud. C'est avec joie que je me suis chargé du soin de mettre à la disposition des travailleurs les papiers qu'il a eu l'amabilité de me confier [1]. Puissent toutes les personnes à qui leur position en donne le pouvoir, prendre exemple sur M. Tournier et s'occuper sans cesse et sans délai à recueillir tous les papiers qu'ils peuvent rencontrer dans les familles protestantes. Non seulement elles les tireront de l'oubli mais ainsi elles les sauveront d'une perte presque certaine. L'histoire du protestantisme français compte encore bien des lacunes, et c'est faire œuvre de bon protestant que de contribuer, chacun pour sa part, quelque faible soit-elle, à mettre entre les mains des historiens le plus de documents

1. Grâce à la générosité de M. le pasteur Benjamin Tournier, ces documents sont venus grossir la collection des synodes et colloques dont la Bibliothèque du protestantisme français doit la possession à la générosité de donateurs antérieurs.

possible. Que de dévouements cachés, que de martyres noblement supportés, que de courage et d'énergie ignorés encore dont la révélation pourrait instruire la nation française du rôle joué par ces huguenots qu'elle a laissé persécuter et que l'on décrie tant de nos jours. Les lanceurs d'idées fausses seront réduits au silence à mesure que l'histoire s'éclairera davantage.

Trois séries de documents feront l'objet de cette publication :

Dans la 1re seront contenus divers actes très courts ayant trait à des faits variés mais intéressants, tels que baptême d'un enfant né en prison, élargissement de prisonniers, etc.

La 2e série contiendra le texte de trois colloques, qui avaient échappé aux investigations de MM. Hugues et Arnaud.

Enfin, plusieurs synodes du Dauphiné, inédits, formeront la 3e série, la plus longue et peut-être la plus curieuse.

F. B.

I. — Documents divers, 1683-1702

Précautions contre les faux frères (1683).

Nous certifions à nos frères de l'Église de *Faugères*, comme plusieurs de nos frères partent dans le decain de venir antandre la prédication, vous aures la bonté, nos très honnorés, de leur vouloir permettre l'antrée; le dhonneur du preseant certificat, qui est le sieur Paul Romanet aagé d'environ soixante ans, vous dira ceux qui sont de cette Eglize, et vous pouvez vous confier à lui. A la Bastide, le 31 aoust 1683, en foi de quoi

Signé : Benoit, ancien et secrétaire,
Pignon, ancien.

Original papier.

—

Aigues-mortes. Baptême en prison (1687).

Extrait des registres des baptesmes tenus dans la paroisse Notre Dame du Sablon de la ville d'Aigues mortes, diocèze de Nismes en Languedoc.

L'an mil six cents huictante sept et le vingt septième du mois d'aoust, *Pierre Bonnes* a esté baptizé, né le vingt quatre du mesme mois et au fil de Jean Bonne du lieu de Faugieres, diocèze de Béziers, tailleur d'habit et de *Marie Rougière*, sa famme, le parain a

esté Pierre Fuillade, boulanger du lieu de Monteau, diocèze de Monpellier, et la maraine Elizabeth Ancette, fille de Charles Ancet, hoste de cette ville, en présence des tesmoing signés à l'original avec moy soubsigné.

Lequel extraict je, prebstre et curé de la susdite paroisse, certifie estre véritable. A Aigues mortes ce 2 8bre 1687.

PONCET.

Au dos : Certificat pour Jean Bonnes d'un enfant quil luy est né à la ville d'Aigues mortes, estant en prison pour cause de religion, et fut batizé le 24me du mois d'aoust 1687.

—

Élargissement de trois protestants de Pont de Camarès détenus à Aigues-mortes (1687).

Nous, capitaine au Régiment de Navarre et commandant pour sa majesté à Egue morte, à la besance de monsieur le lieutenant de Roy, certiffions que *Jean Bon* et *Marie Rogère* sa femme et *Jean Sabatié* du Pon de Camoret, estoit en prison ici et que jay les ai mi en liberté par ordre de monsieur de la Nouue, pour sans retorner chez eux. Faict audit Egue morte le 2me octobre 1687.

Signé : BOIS DAUPHIN.

Original sur papier timbré de huit deniers de la Généralité de Montpellier.

—

Amendes (1691).

Quittance de 12 *l.* 10 *s. que les nouveaux convertis de* Faugères *estoient obligé de fourny pour un sisième.*

Je sertifie avoir receu de M. Roque, de Faugère, huict quintal soixante livre foin poix d'emarc pour un sixsieme pour la demy compagnie qui et à St-*Pargoire* ce 20 desambre 1691.

Signé : de Jonquière

On trouve au dos :

. . . . . .

Boussagnes, cinquante quinteaux.

La terre de *Villemagnie et Taussaq*, cinquante quinteaux.

Bédarrieux fournira le surplus de foin nécessaire.

NICOLAS DE LAMOIGNON,
chevallier, comte de Launay.

—

Nouveaux convertis récalcitrants, de Faugères, dragonnés en 1702.

Estat des nouveaux convertis du diocèze de Béziers auxquels la descharge de contribution pour la garde des passages d'Orange avoit esté par nous accordée en considération de ce qu'ils faisoint alors leurs devoirs de catholiques, dont ils se sont relaschés depuis.

Faugères

Jean Roque fils d'*Aaron*
Jean Planque fils de *David* et sa famille
Demoiselle *Diane de Lagasse*
Jean Maman et sa famille
Aloyze Martin et sa famille
André Martin et sa famille.

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay-Courson, seigneur de Bris, Vaugrigneuse, Chavaigne, La mothe chand^er^, Beuxe et autres lieux, Conseiller d'estat ordinaire, Intendant de Languedoc. — Veu l'estat cy dessus et les certificats à nous rapportés qui marquent que lesdits nouveaux convertis y mentionnés ne font plus leurs devoirs de catholiques, nous ordonnons que les comprins et dénommés audit estat, chacun à leur égard, seront constraints, par logement en pure perte, au payement de toutes leurs cottités pour la contribution aux depenses de ladite garde d'Orange, depuis le premier juillet mil sept cens, jour de l'establissement d'icelle.

Fait à Montpellier le premier mars mil sept cens deux.

De Lamoignon signé à l'original.

Veu l'estat cy dessus, nous ordonnons que les compris et dénommés audit estat seront tenus de payer chacun à leur égard les taxes auxquelles ils se trouveront comprins pour la garde des passages d'Orange, ainsin qu'ils la payaient avant notre ordonnance du 7e 7bre 1700.

De Lamoignon signé à l'original.

Au bas : j'ay l'original S. D.. eau, curé d'Aspiran. *Copie papier.*

LE CASTEL DE LA FAVÈDE ET DU PLAN

(*Livres brûlés à Nîmes 10 juin 1730, etc.*)

M. Oberkamff de Dabrun, qui naguère a publié trois brochures illustrées consacrées à *Bouquet et son château* (Alais, Martin, 1892, 7 pages in-8°), à *La Filolie* (Périgueux, impr. de

la Dordogne, 2 pages, 1896) et au *Château de Sauvebœuf* (*ibid.*, 3 pages in-8°), a bien voulu dessiner pour nous une vue du Castel de la Favède, placé près d'Alais dans un vallon formé par les Cévennes. C'est là que naquit, le 13 mars 1688, *Benjamin Ribot, seigneur du Plan.* C'est l'un des quelques hommes de cœur qui, sous Louis XV, rendirent aux huguenots à l'étranger, et à leurs frères persécutés en France, les plus grands services. M. le pasteur Bonnefon lui a consacré une monographie très détaillée mais qui est loin d'épuiser tout ce que renferme l'abondante correspondance de Du Plan avec Antoine Court. On sait que, comme tous les intermédiaires sans exception, — hélas! comme Clausel, Le Cointe, d'Aigaliers et plus tard Court de Gebelin et Rabaut Saint-Etienne, — Du Plan ne recueillit guère que des ennuis, des dénis de justice, des suspicions de toute nature, de la part de ceux pour lesquels il se sacrifiait. Une copie de ce qui forme le n. 12 de la correspondance d'A. Court étant à notre Bibliothèque, j'en extrais ces deux fragments qu'on ne lira pas sans intérêt. Le premier, du 7 août 1726, donne à Antoine Court, écrivain, des conseils qu'il eut un peu de peine à s'approprier :

« Travaillons, mon cher ami, à raffiner notre style et à purifier nos raisonnements. Formons-nous un *plan*, comme porte mon nom, qui soit le plus *court* qu'il se pourra, comme porte le vôtre. Si ce plan court est bien dressé et bien exécuté, il sera du goût de tout le monde, car on aime aujourd'hui, plus que jamais, la solidité et la brièveté. »

Voici le récit d'une perquisition faite à Nîmes pour y terrifier les protestants en 1730. Il se trouve dans une lettre du 27 juin de cette année.

« Ce fut la nuit du 5 au 6 de ce mois que M. d'Iverny, votre bon ami, M. de Polestron, inspecteur des troupes, et M. l'intendant se rendirent à Nîmes avec quatre bataillons comme si on avait eu besoin de faire passer les troupes en revue. Ces trois messieurs, avec d'autres officiers, soupèrent chez Mad. de Fabrègue et, après s'être bien bourrés et avoir bu du meilleur vin à foison pour leur inspirer plus de courage dans la fameuse entreprise qu'ils avaient projetée: ils envoyèrent chercher le magistrat de la ville à qui ils

ordonnèrent de nommer des commissaires à chaque quartier de la ville pour en faire la visite. On choisit les plus bigots pour faire

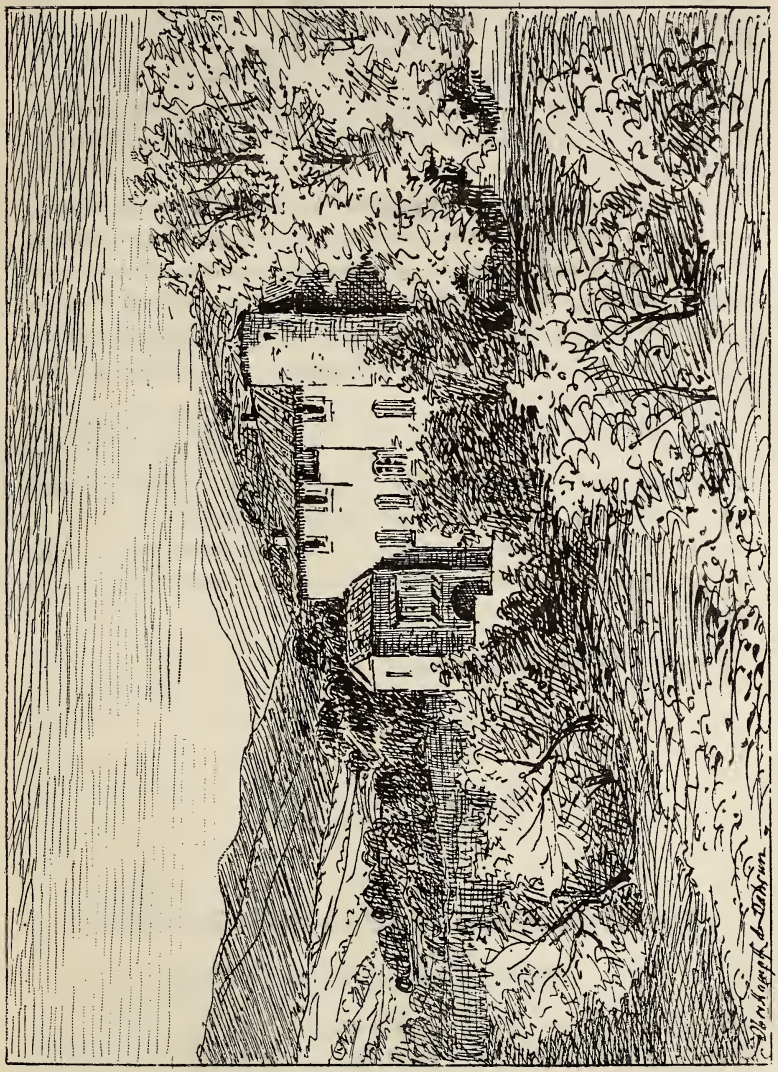

cette expédition, mais on ne voulut pourtant pas les avertir de leur destinée jusqu'à ce que l'heure fût venue de se mettre en campagne. L'heure étant venue, nos trois généraux sortirent en furie de chez

Mad. de Fabrègue à onze heures de nuit et se rendirent sur le Cours suivis des principaux officiers qui avaient soupé avec eux, où ils avaient donné rendez-vous à tous les officiers des 4 bataillons, aux magistrats de la ville et aux commissaires des quartiers. On distribua à chacun son poste et aussitôt ils partirent tous, la baïonnette au bout du fusil et furent frapper les portes de MM. les huguenots qui vinrent leur ouvrir la plupart en chemise et tout tremblants de crainte d'être pris d'assaut et passés au fil de l'épée sans aucune miséricorde.

« Cette exécution dura jusques vers les huit heures du matin, personne ne pouvant sortir de la maison, ni mettre la tête à la fenêtre et on faisait battre la générale de temps en temps pour répandre encore plus de frayeur. On enleva les armes qu'on avait permises à la naissance du Dauphin et on fit un tas de tous les livres qu'on fit brûler le 10 du courant devant la maison de ville par la main du bourreau.

« Les soldats qui assistaient à cette sainte cérémonie se mirent à crier d'un air de triomphe et de joie, lorsque les flammes firent voler les feuillets de 25 à 30 Bibles et de quantité d'autres volumes de piété... « Voilà, voilà l'esprit de Calvin qui s'envole. »

« Les officiers et autres assistants applaudissaient à ces traits d'esprit pendant que les pauvres huguenots étaient contrits et humiliés... »

Toujours le bon vieux temps!

N. W.

Mélanges

MAITRES DE LANGUES ET GRAMMAIRIENS HUGUENOTS

I. — NATHANAËL DUEZ ou D'HUET

Nathanaël Duez (*Dhuëz*, *Dhuesius*) était un maître de langues, qui vivait à Leide au milieu du XVIIe siècle. Il a publié des grammaires et des dictionnaires qui ont été imprimés par les Elzeviers, ce qui les fait rechercher encore aujourd'hui.

Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et plusieurs autres d'après lui, ont dit que

Duez était né à Genève; Weiss, dans l'article Duez de la *Biographie Universelle*, le fait naître en Hollande; Willems (*les Elzeviers*, 1880, page 170) a montré qu'il était originaire de Metz, et qu'il a dû naître au printemps de 1609. Willems a donné la liste bibliographique des éditions originales des huit ouvrages de Duez, publiés de 1639 à 1668, et de toutes les réimpressions qu'en ont faites les Elzeviers. M. Stengel (*Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*, 1890) a énuméré d'autres réimpressions qui ont paru en différentes villes (Genève, Hollande, Allemagne). Par exemple, *le Vray et Parfait Guidon de la langue françoise*, publié par Duez en 1639, a été encore réédité en 1709 : on voit que le succès de cet ouvrage s'est prolongé pendant deux générations. — Et pour le dire en passant, quoique je ne sache pas trop ce qui appartient vraiment à Duez dans ses livres, les plagiats étant alors de droit commun, semble-t-il, dans le domaine de la grammaire et de la lexicographie, — si Duez est l'auteur des jolis dialogues qu'on lit dans son *Guidon de la langue italienne*, il a donné là une bien agréable peinture de la vie que menaient les jeunes seigneurs qui étaient ses élèves.

Duez eut à se défendre contre les attaques que l'imprimeur genevois Jean de Tournes fit écrire contre lui par un De la Rive, que Duez qualifie *medicus levioris tincturae*, *blatero*, etc. ; il s'agissait de la traduction française de la *Janua linguarum* de Comenius, qu'ils avaient faite chacun de leur côté. En répondant à son antagoniste dans la préface de la troisième (1661) des éditions qu'il a données de la *Janua linguarum*, Duez a écrit deux pages d'autobiographie, qui sont intéressantes ; il y raconte les aventures de sa jeunesse, de quinze ans à trente ; ses études à l'Université de Strasbourg, où il avait appris l'allemand, et commencé de bonne heure à donner des leçons de langue française ; ses voyages en Allemagne ; son séjour de trois ans en Italie, *in amœno illo horto Europae*[1]; son passage en Angleterre ; enfin son établissement à Leyde, où il vivait alors depuis plus de vingt ans. *Et sic hactenus*, dit-il, *miseram vitam, pro sanctissimo Divini Numinis*

1. Dans ce charmant jardin de l'Europe.

beneplacito utcunque transegi, annum jam vigesimum secundum hic agens. Dominus, qui in tantis vitae discriminibus benigne semper etiamnum providit, pro sacrosancta sua voluntate in posterum quoque providebit[1].

En 1640, Duez avait dédié la première de ses éditions de la *Janua linguarum* à Guillaume II, prince d'Orange ; il dédia la troisième (1661) à son fils Guillaume III, qui faisait alors ses études à Leyde. Les termes de ces dédicaces paraissent établir que Duez était protestant. Il serait intéressant de le vérifier en retrouvant son nom sur les registres des Églises protestantes de Metz ou de Leide.

EUGÈNE RITTER.

Une épreuve de cet article ayant été communiquée au successeur du regretté Dr W. N. Du Rieu, le Dr Ch. M. Dozy, archiviste de la ville de Leide, il a bien voulu nous envoyer le résultat de ses recherches. Voici d'abord l'acte de mariage de N. Duez, annoncé le 14 mars et conclu le 9 avril 1641 dans l'église hollandaise du Hoogeland ou de Saint-Pancrace à Leide :

Nathaneël Dues, jeune homme du comté de Sarwerden, demeurant sur le Rapenburg, assisté de *Noé Gérard*, chirurgien, demeurant dans la Houtstraat, et

Susanna de Witte, jeune fille de Leide, demeurant dans le Ketelboetersteeg, assistée de Sara de Witte, sa sœur, y demeurant aussi.

Le 19 mars 1642 les curateurs de l'Université résolurent de donner 12 livres à « *N. d'Huez* » (*sic*) pour le remercier de la dédicace de son Dictionnaire français-allemand-latin, dont l'auteur leur avait envoyé 8 exemplaires reliés.

Les deux époux eurent au moins cinq enfants : *Ludovicus*, baptisé le 23 juin 1643; — *Élisabeth*, le 6 décembre 1644; —

1. Et ainsi j'ai jusqu'à ce jour passé ma pauvre vie, suivant le bon plaisir de la divine Providence, demeurant déjà depuis vingt deux ans en ce lieu. Dieu qui a toujours pourvu avec bonté à mes besoins au milieu de tant de traverses de mon existence, y pourvoira aussi dans la suite si c'est sa très sainte volonté.

Nathanaël, le 24 janvier 1648[1]; — *Suzanne*, le 13 avril 1649; — *Johannes*, le 31 décembre 1656. Tous ces baptêmes ont été inscrits dans l'Église hollandaise.

Au mois de mars de cette année 1656, « Nathanaël Deus (*sic*), professeur de langue française et italienne », demande la permission de vendre une collection de livres, y étant contraint par ses dettes que le petit nombre d'étudiants fréquentant ses leçons ne lui permet pas de payer. *Fiat* le 14 avril 1656.

Le 17 novembre 1663 il est inscrit dans l'*Album studiosorum* (mention non relevée par Willems) : *Nathanaël Duez, Gallus, magister linguae gallicae et italicae.* Ces inscriptions étaient souvent destinées à obtenir la franchise des accises.

D'après la préface de son *Compendium germanicae grammaticae* (Elsevier, 1668), ce pauvre professeur vivait encore le 1er novembre 1666, et on ne le trouve pas sur les listes mortuaires jusqu'en 1690. Mais l'année 1670 ne figurant pas sur ces listes, une terrible épidémie ayant ravagé la ville cette année-là, on pourrait présumer que Nathanaël Duez fut une des nombreuses victimes du fléau[2]. En 1685 et 1689 on trouve *Natanyel*, son fils, et *Suzanna*, sa fille, dans le Waardgracht, un des quartiers les plus misérables de Leide.

Aucun autre Nathanaël Duez ne figurant sur les nombreuses listes consultées par M. Dozy, on peut sans présomption admettre que, dans tout ce qui précède, il s'agit du professeur de langues et qu'il était effectivement protestant.

Il avait un frère, *Andries Dues*, drapier, « jeune homme du comté de Sarbrück », qui fut reçu membre de l'Église wallonne le jour de Pentecôte 1635, sur témoignage de l'Église de Saint-Lambert, acheta le droit de bourgeoisie le 30 juin 1645,

1. Parrains Casimir, comte de Lippe, et le comte de Denhoff; marraines Cornelia van Leeuwen et Sara de Witte.

2. On trouve, le 12/18 mars 1679, la mention de l'enterrement (église Saint-Pancrace) de « la fille de Nathanaël Deuz demeurant dans la Haarlemmerstraat ». Cette mention semble indiquer que N. D. vivait encore à cette date, autrement on aurait écrit Élisabeth Duez. Cette fille n'était pas très jeune non plus, autrement on aurait écrit, comme de coutume : « Enfant de N. D. » On pourrait, il est vrai, penser à N. D., fils, né en 1648, mais on ne trouve nulle part que ce fils ait été marié. La date de la mort de notre professeur reste donc incertaine.

et épousa en cette même année, *Susanna Kycke* (*aliàs Tycquet*), jeune fille de Saint-Lambert — et, en 1653, *Maartie Theunis Croon*, Nathanaël lui servant de témoin.

On aura remarqué que, dans l'*Album studiosorum* cité par Willems, Nathanaël est appelé *Metensis*, et dans l'acte mentionné ci-dessus, *Gallus*, tandis que son acte de mariage le fait venir du *comté de Saarwerden*. D'autre part son frère est reçu dans l'Église wallonne de Leide sur témoignage de celle de Saint-Lambert dans le Palatinat, et est appelé « jeune homme du comté de Saarbrück » lorsqu'il se marie pour la première fois, en 1645. Ces diverses mentions ne sont contradictoires qu'en apparence. Nathanaël Duez peut fort bien être venu de Metz à Leide, et avoir été en réalité originaire du comté de Saarwerden, tout en étant « Gallus », Français[1]. On sait, en effet, qu'il y eut, dès le XVIe siècle, des réfugiés huguenots, en partie messins, dans le comté de Nassau-Saarwerden (naguère Bas-Rhin), et dans les régions avoisinantes du Palatinat. — On trouvera des renseignements sur les Églises qu'ils contribuèrent à y fonder, dans quelques ouvrages qui ont déjà été, si je ne me trompe, mentionnés dans ce *Bulletin* : W. Schmitz, *Das Kirchliche Leben und die Reformation in den Nassau-Saarbrück'schen Landen im dem XVI Jahrhundert* (90 p. in-8°, Saarbrücken, Möllinger 1868); — G. Matthis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden* (272 p. in-8°, Strassburg, Heitz, 1888); — G. Matthis,

1. Voici deux extraits de sa préface de la 3e édition de la *Janua linguarum*, lesquels établissent : 1° que le français était la langue maternelle de N. Duez, puisque, pour apprendre l'allemand, il a dû se rendre à Strasbourg où il étudia pendant trois ans; 2° qu'après ses voyages en Allemagne et en Italie, revenu dans sa patrie (sans doute le comté de Saarwerden), il fut attaché à la cour des comtes de Nassau-Saarbrück, en qualité de professeur de français, et y resta deux ans, pour se rendre ensuite à Paris :

« *Jactis fundamentis studiorum in lingua latina et graeca apud parentem, aetate quindecim annorum Argentinam missus fui, tum ut studia continuarem, tum etiam ut addiscerem idioma germanicum; et triennium ibi moratus, gallicam linguam, utpote vernaculam, studiosos nonnullos docere cœpi... — Transacto ita triennio in amœno illo horto Europae* (l'Italie), *et in patriam reversus, mox ad aulam Illustrissimorum Comitum a Nassau-Sarbrück pro praeceptore gallico citatus fui; et in ista aula circa biennium commoratus, Lutetiam Parisiorum profectus sum...* » E. R.

Bilder aus der Kirchen und Dörfergeschichte der Grafschaft Saarverden (310 p. in-8°, Strassburg, Heitz, 1894); — (F. W. Cuno) *Pfälzisches Memorabile* XIII et XIV (deux brochures de 175 et 214 p. in-16, Westheim, Verlag des evangelischen Vereins für die Pfalz, 1885 et 1886).

Ce qui précède me paraissait un résumé à peu près complet de ce qu'on pouvait espérer trouver sur ce personnage, quand, au moment de la mise en pages, je reçus de mon ancien condisciple G. Matthis, à qui j'avais envoyé cette deuxième épreuve, une lettre apportant de nouveaux renseignements.

Ils expliquent tout d'abord la phrase ci-dessus : *Jactis fundamentis studiorum... apud parentem.* Le père qui enseigna le latin et le grec à Nathanaël D. était pasteur et sans doute déjà lui-même fils de pasteur. Au delà de la Saar, quand on vient de l'Alsace par Saarunion, s'élève un petit plateau dans un repli duquel s'abrite le village d'*Altweiler* jadis fondé par des réfugiés huguenots dont on retrouve les traces dans les noms encore portés de Blaise, Girardin, Baillet, Hoschar, etc. Les trois premiers pasteurs connus de cet humble village — qui m'est d'autant plus familier qu'à mon tour j'y ai fait connaissance avec les premiers éléments du latin et du grec — portent le nom d'Huet. En voici la liste, peut-être incomplète, que M. G. Matthis a pu en dresser d'après des documents du temps[1] :

...1586... d'*Huet* (Dhuitius) *Blasius*;
...1590-1627 d'*Huet* (Hue, Huée) *Samuel*;
1628-1630 d'*Huet Nathanaël* (?).

En 1627, Samuel d'Huet, réfugié à Metz, à cause des Impériaux qui pillaient le comté de Saarwerden, adressait au comte de Sarrebrück une requête pour le prier de lui donner comme successeur son fils aîné « qui prêche déjà, disait-il, depuis 11 ans ». Cette requête fut agréée, puisque malgré l'ex-

1. *Bilder*, etc., *op. c.*, p. 279.

pulsion des pasteurs en 1629, on trouve, l'année suivante, un ordre du gouvernement lorrain mettant à prix la tête de celui d'Altweiler qu'on accuse d'exercer secrètement le ministère. Or, M. G. Matthis ayant découvert, sous la date du 11 août 1633, comme parrain à Sarrebrück, *Nathanaël Duesius*, *Hofpraeceptor*, *Sohn von Samuel Duesius*, *seligen Pfarrer's von Altweiler* (N. D., précepteur à la cour, fils de feu S. D., pasteur à A.), avait cru pouvoir l'identifier avec le susdit fils aîné, le courageux pasteur de 1630. Nous savons maintenant que cette hypothèse est inadmissible, et que s'il n'était pas l'aîné des enfants de *Samuel Duesius*, *Nathanaël* était certainement un de ses trois fils. — Du même coup nous apprenons que si le nom latin de notre professeur était *Dhuetius* (le scribe de Sarrebrück a simplement omis l'*h* que la prononciation n'indiquait pas), son nom français était d'*Huet*. En parcourant les listes de huguenots messins que renferment les portefeuilles de feu M. le pasteur O. Cuvier, j'y trouve bien ce nom, mais sans pouvoir l'identifier avec celui des premiers pasteurs connus d'Altweiler.

N. W.

II. — SAMUEL BERNARD

M. Henri Bordier, dans la *France protestante* (II, 355) a signalé un livre intéressant : *Tableau des actions du jeune gentilhomme*, Genève, 1625, œuvre de Samuel Bernard, genevois. Le *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken*, de M. Stengel, énumère d'autres éditions de cet ouvrage : Strasbourg, 1607, 1613, 1614, 1615; Leyde, 1624; et Strasbourg, 1645. — L'année 1607, où parut la première édition du *Tableau*, fut celle aussi où Samuel Bernard publia une grammaire française :

Samuel Bernhard, genevensis, *Grammatica gallica nova, omnium quae hactenus prodierunt emaculatissima*[1]. Argentorati, 1607, in-12.

1. On sait que les grammaires françaises publiées de 1550 à 1650, ont été pour la plupart écrites en latin.

A peine cet ouvrage avait-il paru, que l'auteur fut appelé à le défendre contre les attaques d'un rival : Philippe Garnier, d'Orléans, qui, dans la même année et dans la même ville, publiait aussi une grammaire française : *Praecepta gallici sermonis, ad pleniorem perfectioremque ejus linguae cognitionem necessaria, tùm brevissima tùm facillima.* Argentorati, 1607, in-8°. Samuel Bernard écrivit alors une *Censura grammatica apologetica, opposita Philippi Garnerii Praeceptis gallici sermonis, simul et calumniis*, s. l., 1607. Le public partagea sa faveur entre les deux grammaires. Celle de Bernard fut réimprimée à Strasbourg en 1614 (*editio secunda, correctior et emendatior;* nous avons vu tout à l'heure que la première édition était déjà *omnium emaculatissima*), puis en 1621 et en 1630; celle de Philippe Garnier eut aussi plusieurs éditions.

Nous pouvons identifier Samuel Bernard avec le fils d'un réfugié franc-comtois, François Bernard, couturier, de Nozeroy au comté de Bourgogne, reçu bourgeois de Genève le 6 juillet 1579. Il avait épousé en 1571 Madeleine André, qui lui donna sept enfants. Samuel, né le 9 novembre 1577, filleul de Rémy Tronchin, fut le troisième.

Un acte notarié que m'a indiqué M. Louis Dufour-Vernes, nous renseigne sur la haute situation que notre grammairien était arrivé à occuper en Allemagne : c'est un acte du notaire genevois François Dunant (VI, 215) en date du 18 décembre 1616, par lequel Sp. Isaac Caille, docteur en médecine, vend à Spectable Samuel Bernard, CONSEILLER DE S. A. DE BADEN, résidant à Tourlac (*Durlach près Karlsruhe*) absent, — honorables François Bernard, bourgeois de cette cité, et Madeleine André, ses père et mère, stipulant pour lui, — une maison en la rue de la Tour de Boël, pour 1400 florins; outre vingt-deux florins, six sous, pour épingles de madame Caille.

EUGÈNE RITTER.

CURIEUSE LETTRE DE FRANÇOIS FARGUES, DIT TRISTANT

RÉFUGIÉ EN ANGLETERRE

à BONAVENTURE DEHOÜÉ, prêtre du Mas-d'Azil.

1748

Depuis quelque temps le *Bulletin* a publié à diverses reprises d'intéressantes communications relatives à des curés tolérants, des prêtres à l'esprit large qui, soit avant soit après la Révocation, eurent des rapports d'intimité avec des pasteurs ou s'efforcèrent, dans la limite du possible, d'adoucir autour d'eux la législation inique et barbare qui enserrait les protestants comme un filet aux mailles étroites, d'où ils ne pouvaient sortir sans se heurter aux galères ou au gibet. Le numéro de février dernier en offrait encore un touchant exemple.

J'avais en mains depuis assez longtemps une pièce intéressante à ce sujet, rencontrée dans une famille venue du Tarn-et-Garonne en Poitou. Je me fais un plaisir et un devoir de l'ajouter au dossier commencé, comme preuve que tous les prêtres romains ne furent pas des adversaires déclarés et irréconciliables de la Réforme et de ses adhérents.

C'est une lettre en vers patois du dialecte de l'Ariège. L'auteur, d'après la suscription, est un nommé *Tristant*, réfugié en Angleterre, à Hoxton, près de Londres, où se trouvait une Église française, dont *Jacob Bourdillon* fut le pasteur le plus connu. Elle est adressée à « Bonaventure Dehoüé, prêtre et religieux du chapitre du Mas-d'Azil, en Foix ». Ils habitaient, avant l'exil de Tristant, cette petite ville où ils avaient eu de fréquentes et amicales relations, relations littéraires sans doute [1]. Ainsi liés, leur intimité continua après et une correspondance s'établit entre eux. Ils y abordent les questions de controverse. Dehoüé, sans nul doute, fait l'apo-

1. On a de Tristant d'autres poésies patoises. Voir U. de Robert, *Hist. des Prot. dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté de Foix*, t. II, p. 228.

logie de son Église; Tristant répond dans sa lettre que nous publions, en prenant la défense de la sienne. On y trouve en quelques vers une profession de foi huguenote très nette; c'est l'exposé complet, bien que concis, d'une foi raisonnée et réfléchie.

Qui était Tristant? Tristant n'est qu'un surnom. Son vrai nom est *Pierre Fargues*, né le 15 mars 1704, au Mas-d'Azil, fils de Pierre Fargues et de Constance Dangereux [1]. On ignore à quel moment et à la suite de quels événements il s'expatria.

D'après certains passages de sa lettre, lorsque, par exemple, il dit qu'il fait « *admirer* » à ses élèves l'humilité de Jésus-Christ pour combattre chez eux l'orgueil trop naturel à l'homme, qu'il *les fait réfléchir sur la Sainte-Écriture* », et que tous ses discours tendent à leur faire suivre « *le chemin du salut* », lorsqu'enfin il presse son correspondant de se convertir et l'invite à venir alors « *prêcher dans son temple* », on pourrait penser que Tristant était pasteur. Il n'en est rien. Un pasteur ne se plaindrait pas d'être « *obligé d'enseigner* » et surtout d'enseigner la « *Morale* ».

Du fait qu'il avait des élèves on pourrait supposer aussi qu'il avait été professeur avant de quitter la France. Mais, s'il en était ainsi, ses amis et ses ennemis n'auraient pas lieu, comme il le suppose, d'être surpris en apprenant ses fonctions. Personne n'aurait le droit de s'écrier : « *Quelle témérité!* »

Tristant était simplement négociant au Mas [2]. Il était ce que nous appellerions aujourd'hui un laïque pieux et éclairé, un homme instruit et cultivé qui utilisait son savoir en donnant sur la terre d'exil des leçons pour subvenir aux nécessités de la vie. Il ressort de sa lettre qu'il n'était pas à Hoxton un simple professeur, mais le directeur d'un établissement d'instruction, de ce que nous appelons un pensionnat.

Cette lettre fournit de fort intéressants détails sur son genre de vie et ses moyens d'existence. Le début nous peint

1. Communication de M. de Robert

2. *France Prot.*, 1re édit., II, 480, note; VII, 100. Là on le nomme Jean : mais son vrai nom relevé aux archives communales est bien Pierre.

d'une manière vive la situation de la classe éclairée des réfugiés à l'étranger. On voit l'homme dans son milieu. On le suit dans sa maison ou son jardin si vivement décrits, avec sa « *petite femme qui le chérit* », au milieu de ses éleves nombreux, de ses domestiques, « *race sans raison* », ou des importuns qui l'assiègent.

Qui était sa femme avec laquelle il vivait dans une si douce harmonie? On connaît au moins le nom et l'histoire tragique de l'évasion de sa mère [1], Mme *Cognard*, de Rouen. De qui se composait sa famille? On sait qu'il avait au moins une fille, Marie, qui épousa plus tard, en Hollande, le célèbre peintre de portraits, *Jean-Étienne Liotard* [2].

Il avait laissé en France un frère, *François Fargues*, qui, en 1748, fut arrêté en même temps que les deux frères *Laborde* [3], pour avoir assisté à une assemblée proscrite tenue le 2 novembre, au Clot de Bouïx, dans la juridiction du Mas-d'Azil [4], et de ce fait condamné par l'intendant de Montauban aux galères perpétuelles. — Tristant terminait sa lettre à Dehoüé quand la fatale nouvelle lui arrive. Le post-scriptum écrit à la hâte a pour but de prier son ami d'intercéder auprès de l'intendant et des autorités en faveur de « *Françoisou* » et d'inviter les habitants du Mas à joindre leur requête à la sienne en faveur de ce *bon habitant*.

« Al noun de Diù, mon car Benturo,
Ajos pietat de Françoisou ! »

Dehoüé intercéda-t-il, comme Tristant le lui demandait les larmes aux yeux? Sa requête ne fut-elle pas entendue? Toujours est-il que *Françoisou* subit le triste et glorieux sort de ramer sur les galères du roy. Son nom figure sur les listes des galériens publiées au *Bulletin* et dans la *France Protestante* [5].

TH. MAILLARD.

1. *France Prot.*, 2e édit., I, 960. — *Bull.*, V. 480,
2. *France Prot,*. 1re édit., II, 480, note; VII, 100.
3. *Bull.*, XXVIII, 167.
4. Communication de M. de Robert.
5. *Bull.*, VI, 107. — *France Prot.*, 2e édit., VI, 267, n° 866.

Je ne donne pas la lettre en son entier. Je supprime un long préambule purement littéraire et sans intérêt historique. Le texte, que la traduction littérale suit pas à pas, a été revu avec soin.

Lettre écrite en réponce à Monsieur Bonaventure Dehoüé, prêtre et religieux du chapitre du Mas-d'Azil, en Foix, par le sieur Tristant de Londres, en Angleterre.

L'Abbat bourdio sabé quin bibi, so que feu?
Anen! Oubeiscan! parlen li de so meu.
Iou demori, Dehoüé, environ un bon milo
De la bello citat, capitalo de l'Ilo;
Entournejat de prats d'un bert toujours charmant,
Un ort darré l'oustal, la court dessus daban,
Un autro basso-cour garnido de poulalio,
Lou tout entournejat d'uno grando muraillo.
Dus rens d'arbres taillats, tiradis al courdel;
Trento crambos lou mens et moblès bel sul bel.
Un temple pla poulit, mais sence cap d'imatge,
Tout lou pople qu'i bé compren nostre langatge;
La paraulo de Diu s'i prècho puroment,
Sous commandomens sants fan lou soul ornoment.

L'abbé voudrait savoir comment je vis, ce que je fais?
Allons! obéissons! parlons-lui de nous-même.
Je demeure, Dehoüé, environ à un bon mille
De la belle cité, capitale de l'Ile;
Entouré de prairies d'un vert toujours charmant,
Un jardin derrière la maison, une cour sur le devant,
Une basse-cour, garnie de volailles,
Le tout est clos d'une haute muraille.
Deux rangs d'arbres taillés, tirés au cordeau;
Trente chambres au moins, des meubles aussi beaux les uns que les [autres.
Un temple fort joli, mais sans aucune image,
Tout le peuple qui s'y rend comprend notre langage;
La parole de Dieu s'y prêche purement,
Les saints commandements en font le seul ornement.

Mon rebengut me fa, despei plusieurs annados,
Dazenau millo francs que fan goueit cent guinados,
— Per m'esplica plus clar : goueit cent louis d'or per an
Fan bivre noblement ton bon amic Tristant.
Ma petito moulié — mes que cal que jou' t' digo,
Que pren la libertat de dire ton amigo —
Ma moulié me chéris et m'aimo tendroment,
So que fa mon plazé fa soun countentoment,
L'amistat nous unis de sa douço cadeno.
Coumo res n'es parfait, d'autro part be pla peno :
Sirventos et bailets — poplé sance rasou —
Despensos, embarras, lougatge de maysou,
Besitos, impourtuns, — un cadun m'assassino;
Quan m'escorgeon tout biu, jou cal fa bouno mino.
Mes tout aco n'es res, car aciu lou grand tic,
Lou faix lou plus pezant, l'abbat, mon bon amic :
Oubligeat d'enseigna — non, la 't gauzi pas dire —
Tu plagnaras mon sort, mous ennemics ban rire,
La, un critiquara sus ma capacitat,
L'autre dira pertout : « Quino temeritat ! »

Mon revenu me fait, depuis plusieurs années,
Dix-neuf mille francs qui font huit cents guinées,
— Pour m'expliquer plus clair : — huit cents louis d'or par an
Font vivre noblement ton bon ami Tristant.
Ma petite femme — mais, il faut que je le dise,
Qui prend la liberté de se dire ton amie, —
Ma femme me chérit et m'aime tendrement,
Ce qui fait mon plaisir fait son contentement,
L'amitié nous unit de sa douce chaîne.
Comme rien n'est parfait, d'autre part j'ai bien de la peine :
Servantes et valets (peuple sans raison),
Dépenses, embarras, loyer de maison,
Visites, importuns — chacun m'assassine;
Quand ils m'écorchent tout vif, je dois faire bonne mine.
Mais tout cela n'est rien et voici le grand hic,
Le faix le plus pesant, l'Abbé, mon bon ami :
Je suis obligé d'enseigner ! — non, je ne l'ose dire —
Tu plaindras mon sort, mes ennemis vont rire.
Là, l'un fera des critiques sur ma capacité,
L'autre dira partout : « Quelle témérité ! »

Cadun rasounara; lou sabé, l'ignourenço
Faran lous dus sujets de cado conferenço.
Et beleu tu mens, lous els baychats al sol,
Marmoutaras tout siau : « Tristant es bingut fol. »
L'azard! pus qua't cal dire : jou' seigni la junesso.
Trento goueit moussurets, marchands ou de noublesso,
Aprenen enta meu Lati, Grec et Francès
Et traduizen déia lou tout en bon Anglès.
Escrituro, dessen, calcul, astronomiquo,
La punto, l'espadron, la danso, la musiquo,
Exercices de cos auta pla que d'esprit,
Et tout so que pot fa lou moussut accomplit.
Tu pos t'imagina qu'ei besoun d'assistenço
Et que tant d'estrangés me fan grando despenço.
Tout s'ajusto pourtant; be maï, de tems en tems,
L'or lusis à l'oustal, coumo enso de Destrens[1].
Tournen à mous efants. Quant ent sur la mouralo,
Coumo la banitat fut de tout tems fatalo

Chacun raisonnera; le savoir, l'ignorance
Feront les deux sujets de chaque conférence.
Et peut-être toi-même, les yeux baissés à terre,
Tu marmotteras tout bas : « Tristant est devenu fou! »
A tout hasard, puisqu'il faut le dire, j'enseigne la jeunesse :
Trente-huit petits messieurs, fils de marchands et de nobles
Apprennent chez moi le latin, le grec et le français
Et traduisent déjà le tout en bon anglais.
J'enseigne l'écriture, le dessin, le calcul, l'astronomie,
La pointe, l'épée, la danse, la musique,
Les exercices du corps comme ceux de l'esprit
Et tout ce qui peut faire un homme accompli.
Tu peux t'imaginer que j'ai besoin d'aides
Et que tant d'étrangers me font grande dépense :
Tout s'ajuste pourtant; bien plus, de temps en temps,
L'or luit au logis, comme dans celui de Destrens.
Revenons à mes enfants : quant ils en sont à la morale,
Comme la vanité fut de tout temps fatale

1. Receveur des deniers royaux du Mas-d'Azil (note de l'original).

Et que lou cor humain nou i es que trop pourtat,
Jou i fa admira l'aïmablo humilitat
En les i proupouzan Jésus-Christ per moudelo,
Son amour per nous aus, per son Dieu, son pur zèlo ;
Enfin tout mon discours tiro su'l mêmo but
Qu'es de i fa teni lou cami del salut.
Jou lous fau réfléchi sur la littératuro
Et surtout, mou amic sur la Santo-Ecrituro.
Quien plazé des entendre ! Tu sios extaziat,
Et doubririos lous els de pou d'abé soumiat !
Mainatges toutis joubès, mes biels en couneissenço,
Qu'argumenton deia dessus la Providenço,
Dessus lous attributs d'aquel Diu tout parfait,
Qu'adoron sa bontat amb'un profont respect,
Que n'an jamaï recours à patrons, Sants ni Santos,
Mais à Jésus mouren, à sas plagos sanglantos,
Al grand mediatou, pus que ses esplicat
Que bol des peccadous estre soul aboucat.
Entre nous aus sio dit, l'Abbat quino feblesso,
D'interceda lous Sans, des i dire la messo ;

Et que le cœur humain n'y est que trop porté,
Je leur fais admirer l'aimable humilité,
En leur proposant Jésus-Christ pour modèle,
Son amour pour nous, pour son Dieu, son pur zèle ;
Enfin tout mon discours tend vers le même but
Qui est de leur faire suivre le chemin du salut.
Je les fais réfléchir sur la littérature
Et surtout, mon ami, sur la Sainte-Écriture.
Quel plaisir de les entendre ! Tu en serais extasié
Et tu ouvrirais les yeux, comme au sortir d'un rêve.
Des enfants tout jeunes, mais vieux en connaissance,
Qui argumentent déjà sur la Providence,
Sur les attributs de ce Dieu tout parfait,
Qui adorent sa bonté avec un profond respect
Et n'ont jamais recours à des patrons, Saints ou Saintes,
Mais à Jésus mourant, à ses plaies sanglantes,
Au grand médiateur, puisqu'il a déclaré
Qu'il veut être des pécheurs le seul avocat.
Entre nous soit dit, l'Abbé, quelle faiblesse
De prier les Saints, de leur dire la messe !

Lous Sants, be dire maï, un ome crezut san,
Sera souven preferat al grand Diu tout puissant!
Tu qu'as tant de besoun, mon car Bounebenturo,
Adresso t'a Diu soul, laisso la creaturo;
Fugis la prebentiu, consulto la bertat,
Escarta las errous qu'amagon sa clartat.
Se jou son proutestant, bes men par ma naissenço
Que per mon examen parfait de couneissenço.
Des que pousqui pensa, des qu'agui la rasou,
Sence escouta mon paï, sence cap de mayzou,
Jou suppouzé nascut sence cap de crezenço
An na fa senoment la juste differenço.
Alabex, degagat de toute prebentiou,
Jou'xaminé de près, despouillat de passiou,
Tout so qu'ero crezut à la gleiso prumièro;
Jou legi quatre cops la Biblo touto entiero,
Lou noubel Testoment et, tout pla consultat,
Jou bi qu'es proutestans segoundou la bertat,
Que serbicen Diu soul, mes d'uno faissou puro,
Que sou fondats en tout sur la Santo-Escrituro,

Les Saints, je dirai plus, un homme estimé Saint,
Sera toujours préféré au grand Dieu tout-puissant!
Toi qui as tant de besoins, mon cher Bonaventure,
Adresse-toi à Dieu seul, laisse la créature,
Fuis la prévention, consulte la vérité,
Écarte les erreurs qui voilent sa clarté.
Si je suis Protestant, c'est bien moins de naissance
Que par mon examen parfait de connaissance;
Dès que je pus penser, dès que j'eus la raison,
Sans écouter mon père ni personne de la maison,
Je me suis supposé né sans aucune croyance
Pour en faire sainement la juste différence.
Alors, dégagé de toute prévention,
J'examinai de près, exempt de passion,
Tout ce qui était cru dans l'Église primitive.
Je lus quatre fois la Bible en entier,
Le Nouveau-Testament, et, tout bien examiné,
Je vis que les Protestants suivent la vérité,
Qu'ils servent Dieu seul et d'une façon pure,
Qu'ils sont fondés en tout sur la Sainte-Ecriture,

Que prumieris Chrestias, per lou mens tres cens ans,
Crezion de punt en punt, coumo les Proutestants;
Que las superstitions et la poumpo moundaino
Bengeren engendra la crezenço Romaino,
Qu'aquel malhur fatal, coumo uno countagiou
Amaguec la bertat de nostro religiou,
Mes Diu qu'aguet pietat de sa gleiso cherido
Counserbec des chrestias uno feblo partido,
Coumo un carbon pla biu de cendros acatat
Counserbo sa calou, pribat de sa clartat;
Et qu'un cop descoubert mostro sa calou bibo.
Atal, la religiou doutze cents ans captibo,
Se moustrec de noubel, quan lous Réformadous
Bengneron fa luzi lous sacradis carbous.
Tout d'un cop la bertat illuminec la terro;
Lou diablo venoment li declarec la guerro,
Venoment l'Antéchrist damnabo tout lou moun,
La Santo Religiou s'estendio cado joun,
Et, graços al boun Diu, nous aus l'aben encaro
Maugrat la cruautat de la triplo tiaro.

Que les premiers chrétiens, au moins durant trois cents ans,
Crurent de point en point comme les Protestants,
Que les superstitions et la pompe mondaine
Vinrent engendrer la croyance Romaine,
Que ce malheur fatal, comme une contagion
Eclipsa la vérité de notre religion.
Mais Dieu qui eut pitié de son Église chérie
Conserva des chrétiens une faible partie,
Comme un charbon ardent, de cendres entouré,
Conserve sa chaleur, bien que privé de clarté,
Et une fois découvert montre sa vive chaleur.
Ainsi, la religion, douze cents ans captive,
Se montra de nouveau, quand les Réformateurs
Vinrent faire luire les charbons sacrés,
Tout à coup la vérité illumina la terre;
Le diable vainement lui déclara la guerre,
Vainement l'Antéchrist damnait tout le monde,
Sa Sainte Religion s'étendait chaque jour;
Et, grâces à Dieu, nous, nous l'avons encore,
Malgré la cruauté de la triple tiare.

« Es aco, mon amic, es aco noubeautat ! »
Tres cops, mal a prepaus, tu m'agas repetat,
Et cadun des tres cops me desapicasado.
Non sios doun pas fachat de ma longuo tirado.
Res de pus naturel que de i justiffica.
Hurous autan ce jou, s'ei pouscut m'esplica,
Plus hurous millo cops, si la bertat sublimo
Passo dedins ton cor pel mouyen de ma rimo !
Mais oun m'enporti-jou ? quin excès d'amistat
Ben poussa moun discours antio la banitat ?
Nous aus nou poden res, Diu soul pot, per sa graço,
Conberti nostre cor en li mountren sa faço.
Plascio dounc al grand Diu, Paï, Fil et Sant-Esprit,
Qu'aquesto noubel an, jou bejo convertit !
Que tous brabis confrais seguden ton exemple,
Et toutis bengas precha dedins moun temple !
Lous Angleses dion : « Lou Mas et Saint-Girons,
Produisoun d'autris Clarks et d'autris Tillotsons [1]. »

C'est cela, mon ami, c'est cela qui est de la nouveauté !
Trois fois, mal à propos, tu me l'as répété
Et chacune des trois tu m'as piqué :
Ne sois donc pas fâché de ma longue tirade.
Rien de plus naturel que de se justifier.
Heureux d'autant si aujourd'hui j'ai pu m'expliquer,
Plus heureux mille fois si la vérité sublime
Passe dans ton cœur au moyen de ma rime !
Mais où vais-je ? Quel excès d'amitié
Vient pousser mon discours jusqu'à la vanité ?
Nous, nous ne pouvons rien, Dieu seul peut, par sa grâce,
Convertir notre cœur en lui montrant sa face.
Plaise donc au grand Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit,
Qu'à ce nouvel an je te voie converti !
Que tes braves confrères suivent ton exemple,
Et que tous vous veniez prêcher dans mon temple !
Les Anglaises diraient : « Le Mas et Saint-Giron
Produisent de nouveaux Clarks, de nouveaux Tillotson. »

1. Deux grands prédicateurs anglais (Note de l'original).

Pus qu'en sus lous doutous de la gleiso Anglicano
Esclarciscan, L'Abbat, nostro bielho chicano
En te dounan rasou des drets del rei d'aciu
Que nou ses jamès dit lou vicary de Diu.
La qualitat de chef que la gleiso li douno
N'a jamès ouergueillit sa sacrado persouno.
Et quan sio pus fier que n'es un cardinal
El nou pot cambia res, ni pe'l bé, ni pe'l mal.
Mes si callis cambia qui con dessus las ritos,
Ou sus las sermounios, siou graudos ou petitos,
Lou clergé fa béni lous coumisès noumats
Que proucedoun d'abord an lous dus esprimats[1].
Quan la necessitat requier quauque synode,
Lou rei pot nouma soul l'endrech lou plus coumode,
Et jamaï lous decrets nou soun autorisats
Que quan lou rei lous a legidis et vizats.
Tout aco nou pot fa del rei qu'un chef laïco,
Noun pas un pape Anglès, coumo dis ta critico.

Puisque nous parlons des docteurs de l'Église Anglicane
Eclaircissons, l'Abbé, notre vieille querelle
En t'expliquant les droits du roi d'ici :
Il ne s'est jamais dit le vicaire de Dieu.
Le titre de chef que l'Église lui donne
Jamais n'enorgueillit sa personne sacrée,
Et fût-il plus fier que n'est un Cardinal,
Il ne peut rien changer, ni en bien ni en mal;
Mais s'il fallait modifier quelque chose dans les rites
Ou les cérémonies, soit grandes ou petites,
Le clergé assemble les délégués élus
Qui examinent d'abord avec les deux primats.
Quand la nécessité exige un synode,
Le roi peut désigner seul le lieu le plus commode,
Mais jamais les décisions ne sont autorisées
Que quand le roi les a lues et visées.
Tout cela ne peut faire du roi qu'un chef laïque,
Et non un pape anglais, comme dit ta critique.

1. Les archevêques de Cantorbery et d'York se disent tous deux primats, le premier de toute l'Angleterre et le dernier de l'Angleterre (Note de l'original).

La confessiou de foy dis pouzitiboment
Qu'el rei a des estats l'entié goubernoment
Tan sus les seculiés que dessus la doutrino.
Mes per administra la paraulo dibino
Ni cap de sacroment nou i a pas res de tal.
Crès me doun, moun amic, nostre but principal
Es d'abè Jésus-christ per Souverain Pontifo,
Se t'an dit autroment l'histoire es apoucrypho.
Diu soul, encaro un cop, Diu soul mort per nous aus
Es lou chef des crestias qu'apelos igounaus.
Acos certos aquel qu'es un chef infaillible,
Qu'a n'a jamaï errat, pus qu'es li es impoussible.
Daicho lour seguda; nou coubides pas pus
A quita la bertat per embrassa l'abus.
Mon cor plé d'affectiou per tu, per ma patrio,
Gemis incessoment de bostro idoulatrio.
Jou m'attendrici trop; a qui n'i a prou de dit,
Sus de talis sujets on n'a jamaï finit.
Nostis pus grands esprits, igounaus et papistos,
Quan se san abisats d'estre countrobersistes

La confession de foi dit positivement
Que le roi a des Etats l'entier gouvernement,
Tant sur les séculiers que sur la doctrine.
Mais pour administrer la parole divine,
Ni aucun sacrement, il n'a semblable pouvoir.
Crois-moi donc, mon ami, notre but principal
Est d'avoir Jésus-Christ pour souverain pontife;
Si l'on t'a dit autrement, l'histoire est apocryphe.
Dieu seul, encore un coup, Dieu seul mort pour nous,
Est le chef des chrétiens que tu appelles huguenots.
Certes, c'est celui-là qui est un chef infaillible,
Qui n'a jamais erré, puisque ce lui est chose impossible.
Laisse-les le suivre, ne les convie pas davantage
A quitter la vérité pour embrasser l'erreur.
Mon cœur plein d'affection pour toi, pour ma patrie,
Sans cesse gémit de votre idolâtrie.
Je m'attendris trop; j'en ai assez dit;
Sur de pareils sujets on n'a jamais fini.
Nos plus grands esprits, huguenots et papistes,
Quand ils se sont avisés d'être controversistes

N'an jamaï coubengut d'abé lou mendre tort,
Cadun de soun coustat bol passa pe'l pus fort,
Cadun es amourous de sas replicos bibos.
Mais quino pauvretat et quinos inbectibos !
Quin esprit de parti, quino abuglo furou
Lous fa plu souen erra quan coubatten l'errou !
Meritis, probitat, vertu, grandou, naïcenço,
Tout es mes deçous pes quan s'agis de crezenço !
Qui sap ? Béleu, nous aus, qu'en ta bounis amics
Nou pouyon chamaïla coumo dus ennemics !
Prebengan sageoment tou sujet de rupturo,
Nou disputen pas plus, mon car Bonebenturo.
Res de pus delicat qu'uno tendro amistat !
Un mot dit de trabès altero sa beutat.
Et jou que son ardit à laxa mas pensados
Béleu m'escapayo qualcos goudoulinados.
Jadis qu'agué feyt, bé't demandi perdoun,
Cadun a sous defaus, cadun a soun lardoun,
Acos feyt per toujour. Ni tu, ni La Riviero
Nou pourrès appela ma muso trop altièro.

N'ont jamais convenu d'avoir le moindre tort,
Chacun de son côté veut être le plus fort,
Chacun est amoureux de ses répliques vives.
Mais quelles pauvretés et quelles invectives !
Quel esprit de parti, quelle aveugle fureur
Les fait souvent errer en combattant l'erreur !
Mérite, probité, vertu, grandeur, naissance,
Tout est mis sous les pieds s'il s'agit de croyance !
Qui sait ? peut-être, nous, qui sommes bons amis,
Nous pourrions nous quereller comme deux ennemis.
Prévenons sagement tout sujet de rupture
Et ne disputons plus, mon cher Bonaventure.
Rien de plus délicat qu'une tendre amitié !
Un mot dit de travers en altère la beauté ;
Et moi qui suis hardi à lâcher mes pensées
Peut-être m'échapperait-il quelque maladresse.
Quoi que j'aie fait jadis, j'en demande pardon ;
Chacun a ses défauts, chacun a son coup de langue,
Et c'est fait pour toujours. Ni toi, ni La Rivière,
Ne pourrez dire ma muse trop altière.

Passat goué, mon amic, Tristan m'attaquara
Papo ni cardinal, monge ni capela.
Toutis ent fraïs chrestias biscan sense countesto,
Fasen be, jamaï mal et Diu fara lou resto.
Saludo de ma part moussu de Montesquiù,
Lou chapitro chérit per qui jou pregui Diu.
Tout lou resto del Mas, praubes, riches, noublesso,
Sio que canten Marot, sio qu'anen à la messo.
Diu bous benisquo tous, Diu bous metto d'accord
Et que bous donne enfin lou cel après la mort.
Adiu, moun car amic, aciu finis ma rimo,
Mes noun pas, Diu absap, mes noum pas mon estimo.
Tout lou tems que biuré jou t'at juri, L'Abbat,
Mon cor sira per tu, tou coumoul d'amistat.

A Hoxton le 29 décembre 1748, vieux estille.
TRISTANT, signé.

Al nom de Diu, mon car Benturo,
Ajos pietat de Françoisou,
Lou cor me dis qu'es en prisou,
Jugeo de ma tristo figuro.

Sois tranquille, mon ami, Tristant n'attaquera
Pape ni cardinal, moine ni capucin.
Vivons tous en frères chrétiens, sans contestation,
Faisons le bien, jamais le mal et Dieu fera le reste.
Salue de ma part Monsieur de Montesquieu,
Le chapitre chéri pour lequel je prie Dieu,
Tous les gens du Mas, pauvres, riches, nobles,
Soit qu'ils chantent Marot, soit qu'il aillent à la messe.
Dieu vous bénisse tous, Dieu vous mette d'accord
Et qu'il vous donne enfin le ciel après la mort.
Adieu, mon cher ami, ici finit ma rime,
Mais, non pas, Dieu le sait, mais non pas mon estime.
Tant que je vivrai, je te le jure, L'Abbé,
Mon cœur sera pour toi tout rempli d'amitié.

Au nom de Dieu, mon cher Bonaventure,
Aie pitié de Françoisou,
Mon cœur me dit qu'il est en prison,
Juge de ma triste figure.

L'Abbat, quoi que sio protestant,
Songeo ques un bon habitant
Del Mas, nostro bilo cherido,
Et lou bé que tu ly faras
Dabant Diu lou retroubaras
Quan sourtiras d'aquesto bido.

Jou preguy la nostro noublesso
Destrens, cossouls, tu Moussu l'priu
De boulé, per l'amour de Diu
Apazima nostro tristesso.
Escrives tous à l'intendant,
A Gudannos lou commandant;
Fay que François ajo sa grâço.
Rejouissés ma bello-sor
Moustras assin bosté bon cor
Et Diu bous moustrara sa faço.

L'Abbé, quoiqu'il soit protestant,
Songe qu'il est un bon habitant
Du Mas notre ville chérie,
Et le bien que tu lui feras
Devant Dieu tu le retrouveras
Quant tu quitteras cette vie.

Je prie les nobles de chez nous,
Destrens, les Consuls, toi, Monsieur le Prieur,
De vouloir, pour l'amour de Dieu,
Adoucir ma tristesse.
Ecrivez tous à l'intendant,
A Gudannos, le commandant;
Fais que François obtienne sa grâce.
Réjouissez ma belle-sœur,
Montrez ainsi votre bon cœur
Et Dieu vous montrera sa face.

Que vous êtes obligeant, Monsieur, dans tout ce que vous dites et qu'il est difficile de pouvoir vous refuser ce que vous demandez. Vous voulez des vers patois, en voicy (supposez qu'on puisse leur donner ce nom), avec toutes les imperfections qu'ils renferment et que je vous prie de vouloir excuser. J'ose me flatter cependant que vous y démêlerez mes véritables sentiments sur la Religion et sur

l'estime que j'ai pour vous et pour notre cher ami, M. l'Abbé de La Rivière. Enfin je n'ay suivy dans mon plan que ce que la sincérité de mon cœur m'a dicté. Puisque vous voulez bien m'honorer de votre amitié, ayez la bonté de faire attention au service important que je vous demande cy-dessus. Je n'ai appris ce malheur qu'aujourd'huy, c'est ce que vous pourrez aizément voir par mon ode qui a été faite à la hatte et avec un chagrin acabblant. Je me console par l'avantage que vous voulez bien m'accorder de pouvoir me dire, Monsieur, votre très humble, . TRISTANT, signé.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

En Suisse : I. Le musée historique de la Réformation, à Genève.

La Suisse était jusqu'à ce jour un des rares pays protestants où l'on ne pouvait découvrir aucune organisation destinée à réunir et à perpétuer les souvenirs de la Réforme. Partout on trouvait des Sociétés littéraires ou archéologiques obligées de lui faire une place par ce qu'elles ne pouvaient interroger le passé sans y rencontrer sans cesse ce fait capital. D'autre part aucun travail sérieux sur un point touchant de près ou de loin à l'histoire du protestantisme réformé, ne pouvait être mené à bonne fin sans une visite aux bibliothèques si riches de Genève, Bâle, Berne ou Zurich. Mais nulle part on ne trouvait rassemblés, soit des moyens d'information sur un mouvement religieux, social, scientifique et littéraire qui est le point de départ du monde moderne, soit des souvenirs intéressants, instructifs, suggestifs par eux-mêmes ou par la leçon de choses qui se dégage de leur réunion.

C'était au point qu'on se demandait si cette lacune n'était pas intentionnelle. A Genève, par exemple, ni statue, ni buste, ni inscription ne rappellent la mémoire de Farel, de Calvin, de Théodore de Bèze sans lesquels, certes, cette ville n'aurait pas eu l'honneur d'être opposée à Rome elle-même comme la capitale d'une idée nouvelle. Et quand l'année dernière les visiteurs y parcouraient l'Exposition, la promenade des bastions, l'ancien collège, l'antique rue des Chanoines, dans le nombre des monuments perpétuant le souvenir de certains hommes marquants, d'aucuns s'étonnaient de ne pas en voir un seul consacré à ceux qui leur avaient frayé la route.

Assurément on peut, je dirai même on doit discuter un effort, une œuvre aussi considérable que celle à laquelle les Réformateurs ont

consacré tout ce qu'ils avaient d'intelligence, de cœur, de volonté et d'énergie. Et on comprend qu'à Noyon, par exemple, la haine entretenue contre le cerveau le plus puissant qui soit sorti de cette petite cité, soit si forte que même des hommes libres redoutent de l'exaspérer en attirant l'attention sur Jean Calvin. Mais pour discuter, ne faut-il pas d'abord connaître; là où la liberté de maudire est sortie, en définitive, de l'opposition victorieuse au despotisme clérical, ne doit-on pouvoir honorer de telles mémoires sans jurer par elles? Et n'est-ce pas lorsqu'il sait reconnaître la grandeur là même où il fait des réserves, qu'un peuple libre donne la mesure de son âme en même temps que celle de son indépendance?

C'est ce que pensaient depuis longtemps à Genève quelques hommes que les progrès du XIXe siècle n'avaient pas détournés de l'étude d'un passé où ils en découvraient, au contraire, les vraies racines. Le plus jeune d'entre eux, M. le pasteur Eugène Choisy, les groupa, leur communiqua son zèle, ses projets, s'assura le concours du comité de la Bibliothèque calvinienne et de la salle de la Réformation. Peu à peu le rêve se précisa, une circulaire fut lancée, invitant les Genevois à créer, à l'instar de ce que l'Allemagne a fait en mémoire de Luther et de Mélanchton, l'Écosse pour Knox, notre Société d'histoire pour la France, de ce que Zurich se propose pour Zwingle, un *Musée historique de la Réformation*.

Ce musée, provisoirement installé dans la Bibliothèque calvinienne, aspire à devenir un centre international d'études sur ce grand mouvement, un moyen de mieux connaître, d'apprécier plus équitablement ceux qui l'ont provoqué, développé, ainsi que leurs successeurs, leurs adversaires, et les résultats de leur œuvre. Signé de plus de 60 noms, parmi lesquels ceux de MM. Dufour, Favre, Borgeaud, Heyer, Aubert, de Budé, etc., tous connus de ceux qui cultivent l'histoire, l'appel a recruté en peu de jours plus de 100 adhésions. Le 8 avril dernier, à l'Athénée de Genève, j'ai eu le privilège d'assister à la séance de constitution et d'apporter à ce confrère nouveau-né ainsi qu'à ses parrains les vœux et les félicitations de la Société d'Histoire du Protestantisme français.

Ce ne sont pas là des œuvres sectaires. Quand des hommes s'associent pour étudier et provoquer l'étude des phénomènes naturels ou scientifiques, des œuvres d'art ou de science, témoins de civilisations disparues, pourquoi ne s'associeraient-ils pas aussi pour mieux pénétrer l'état d'âme de leurs devanciers, remonter à l'origine des problèmes religieux et sociaux qui nous agitent depuis le XVIe siècle, mettre en pleine lumière des hommes et des

choses d'autant plus dignes d'être mieux connus qu'ils ont été et sont encore plus diversement jugés ? Bien loin de favoriser l'esprit sectaire, de telles recherches doivent, au contraire, dissiper avec le temps les malentendus, les préjugés, les préventions injustes, aussi sûrement que la lumière finit par avoir raison des brouillards et même des ténèbres. — Nous ne saurions féliciter nos confrères genevois de s'être associés pour le triomphe de la vérité dans le domaine de l'histoire de la Réforme, sans les assurer de notre cordial concours. Le nom de Genève est trop souvent inscrit en lettres d'or à toutes les pages de notre propre histoire, pour que Français ou Genevois protestants demeurent étrangers à l'étude de leurs communes origines.

Dans une prochaine *Chronique*, nous parlerons des publications relatives à notre histoire, parues en Suisse dans ces dernières années.

N. W.

CORRESPONDANCE

H. Badon, 1730-1731. — Il y a juste un an, dans le numéro du 15 mai 1896 de ce *Bulletin* (p. 225-228), M. E. Jaccard, ancien pasteur à Zurich et maintenant à Lausanne, nous faisait connaître ce pasteur sous la croix en Dauphiné, à peu près inconnu jusque-là. Il se demandait, p. 227, pourquoi il avait été déposé et fut réinstallé en 1731. Voici quelques extraits de la Correspondance d'A. Court avec B. du Plan, à laquelle nous avons déjà plus haut emprunté quelques lignes, qui vont nous renseigner. Je les donne dans l'ordre chronologique. Il y aurait sans doute d'autres détails encore à glaner dans l'inépuisable fonds d'A. Court. N. W.

Duplan à Court (*avril* 1730). — M. Roger me marque qu'on ne veut plus de M. Badon pour plusieurs raisons, moitié bonnes, moitié mauvaises : attendu qu'un des plus grands obstacles à sa vocation a été son misérable mariage et un tempérament un peu violent qui ne convient à personne, mais encore moins à des gens qui veulent un peu dominer. Il serait à souhaiter que tous les hommes fussent humbles et dociles; mais, cela n'étant pas, il vaut mieux que les anciens domestiques et qui ont du talent, restent dans la maison et non pas des nouveaux venus qui n'ont guère d'expérience.

Berne, 4 *juin* 1730. — Si M. Badon s'impatiente de ce que je ne viens pas, dites-lui la raison et si cette raison ne le satisfait point,

priez-le de ma part qu'il me laisse en repos une bonne fois pour toutes parce que je suis las de ses importunités et de ses manières. Je n'ai épousé ni lui ni sa femme et nos Églises n'ont pas besoin d'un homme de cette espèce, à moins que Dieu le change.

Genève, 27 *juin* 1730. — Donnez à Badon un écu que je vous rendrai et priez-le qu'il ménage son argent et qu'il prenne garde qu'on ne le vole, car il est très difficile d'en trouver.

29 *décembre* 1730. — Ayez la bonté de dire à M. Badon que j'ai écrit à M. Polier pour son affaire, qu'il peut l'aller trouver. Il aurait pu vous parler et peut-être quelque parole de votre part aurait empêché qu'on ne le prît pour un malheureux, comme il me marque. Vous pouviez témoigner sans rien risquer qu'il a servi les Églises du Dauphiné et vous l'auriez mis à couvert des poursuites qu'on lui a faites... Vous direz encore à M. Badon qu'on ne m'a pas encore répondu du Dauphiné à son sujet.

5 *janvier* 1731. — Puisque le pape du Dauphiné[1] exige trois conditions de la part du sire Badon pour pouvoir rentrer dans cette province, il faut que le suppliant s'y soumette, sans cela il n'aura point ses bulles. On craint avec raison les fréquents voyages du pèlerin. Ainsi, de deux maux il faut éviter le pire. Je vous laisse le soin de préparer le mari et la femme à ce retour. Si vos raisons ne suffisent pas, vous pourrez ajouter la famine qui les menace dans ce pays-ci, après quoi...

31 *janvier* 1731. — ...Badon peut se préparer pour le printemps prochain, à rentrer avec sa femme dans le Dauphiné aux conditions spécifiées. M. Roger m'a écrit depuis qu'il ferait tout son possible pour le réconcilier avec les Églises qui ne le souhaitent pas. Il faut que M. Badon se dispose à les édifier ; c'est son intérêt aussi bien que son devoir...

Genève, 5 *mars* 1731. — Ayez la bonté de dire au sieur Badon que je me suis donné beaucoup de peine pour déterrer ce qui a donné lieu à la lettre qu'on lui a écrite touchant un héritage de 4 à 5 cents écus dont il avait la moitié et qu'après bien des perquisitions j'ai su qu'un garçon cordonnier est mort en Zélande qui a laissé huit cents francs qui doivent revenir à ses parents. Si la femme de M. Badon est parente de cet homme, on pourrait, avec le temps, tirer quelque chose, car tout cela est bien embarrassé à présent. Demandez-lui donc, à cette jeune femme, si elle a des parents en Zélande, com-

1. Allusion à Roger.

ment ils s'appellent ou comment s'appelle-t-il son père de même, ou ses oncles. Je n'ai pas le temps de lui écrire à présent. Vous pouvez ménager une petite pension pour leur fils puisqu'il est Lausannois.

15 *mars* 1731, *Genève*. — Ayez la bonté de dire au sieur Badon qu'il aille rejoindre ses frères en Dauphiné quand il voudra. Nous avous fait tout ce que nous pouvions faire pour le réconcilier. S'il se conduit bien, avec humilité, douceur et tempérance, il sera bien reçu et protégé.

6 *avril* 1731, *Genève*. — La femme du sieur Badon est en peine de son mari. Donnez-nous en des nouvelles le plus tôt que vous pourrez.

NÉCROLOGIE

M. Émile Lesens.

J'étais à Rouen, au mois de mars dernier, quelques jours après avoir annoncé à nos lecteurs, en me servant des notes qu'avait bien voulu me fournir M. Lesens, la mort de M. Fouray. Pour la première fois M. Lesens n'assista pas à la conférence que je donnai le soir. Non qu'il fût très malade, ni surtout qu'il se crût sérieusement atteint. Il éprouvait pourtant le besoin de se soigner. Mais quand je l'engageais à prendre sa retraite et à ne plus s'occuper que du classement de sa bibliothèque, il répondait comme un homme qui avait encore le temps d'y songer. Et quand, le 19 mars, je quittai son hospitalière demeure, j'étais loin de me douter que j'avais serré sa main pour la dernière fois.

Nos lecteurs connaissent de longue date M. Lesens qui collaborait à notre *Bulletin*[1] en même temps qu'à celui des Églises wallonnes[2], à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*[3] et à la *France protestante*. Il était membre de la plupart des sociétés savantes ou littéraires de Rouen pour lesquelles il avait réédité, en 1874, l'*Histoire de la Persécution* de Legendre, publié, en 1878, l'important journal de Guillaume et Jean Daval sur la *Réformation à Dieppe*, sans parler du petit volume qu'en 1885 il fit paraître avec M. Jean Bianquis sur la *Révocation à Rouen*. Mais il a surtout et fort libéralement ouvert ses cartons de notes et il y a peu de travailleurs s'oc-

1. Où il publia, entre autres, la liste des *Imprimeurs et libraires protestants rouennais avant 1789* (XXXVI, 331).
2. *Journal de Jacob Lamy*, *Nicolas Dericq*, etc.
3. *L'Histoire du Protestantisme en Normandie* (IX, 694).

cupant de la Normandie et surtout de la Réforme dans ce pays qui n'aient eu recours à sa complaisance et à sa compétence. Je le rappelle d'autant plus volontiers que notre ami n'était ni un littérateur, ni un historien de profession. Occupant une situation importante comme fondé de pouvoirs de la maison Fauquet-Lemaître, il n'employait à ses recherches que les loisirs que lui laissaient les affaires. Il était d'ailleurs, en toutes choses, ainsi que l'a fort justement remarqué M. J. Bianquis[1], fils de ses œuvres, et au terme de sa carrière il tenait à garder les allures simples et modestes de ses débuts.

Il y eut, au XVIIe siècle, un *Jacques Le Sens*, chevalier, seigneur de Lion, marié à une veuve *de la Motte*, qui s'appelait *Élisabeth Cognard*, partie en juin 1687, pour l'étranger avec le plus jeune de ses enfants. Son mari, accablé d'amendes parce qu'il n'allait pas à la messe, après avoir refusé une pension de 500 livres, finit par être enfermé par M. de Gourgues à l'abbaye d'Aulnay où on le laissa un an. Relâché le 15 juillet 1688, il ne fit pas mieux ce qu'on appelait son devoir de catholique. L'abbé d'Obarry, conseiller clerc et lieutenant général de Saint-Sever, l'arrêta avec ses papiers, interdit à ses domestiques de le suivre et le relégua à Aurillac à ses frais. Il y était encore le 30 décembre 1699, décrivant au ministre Châteauneuf sa misère et le suppliant de le laisser finir ses jours dans sa maison où il promettait de rester « comme un ermite dans sa cellule[2] ».

Je crois que M. Émile Lesens, né à Bolbec le 22 août 1829 et décédé à Rouen le 23 avril 1897, appartenait à la famille de ce courageux protestant. Mais il n'a jamais voulu se prévaloir d'avantages qu'il ne devait pas à ses efforts personnels, et il n'a gardé de cette origine qu'un sentiment huguenot très vif. Il avait, en effet, pour son Église qu'il a servie pendant vingt-neuf ans comme trésorier, puis vice-président de la Société des Amis des pauvres et pendant vingt ans comme secrétaire du Consistoire, un très grand attachement auquel elle a rendu un éclatant hommage le jour de ses funérailles[3].

Que Mme Lesens et M. Raoul Lesens, son fils, veuillent bien agréer l'assurance de notre vive et respectueuse sympathie.

N. W.

1. *Le Christianisme au XIXe siècle* du 30 avril 1897.
2. Arch. nat. TT, 450, XXXV.
3. Voir aussi le *Journal de Rouen* et le *Patriote de Normandie* du 24 avril 1897, *la Normandie* du 1er mai, et le *Protestant de Normandie* du 5 mai où l'on trouve un extrait du discours de M. le pasteur Roberty.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5279. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Dr C. A. Cornelius. — **Die ersten Jahre der Kirche Calvins**, 1541-1546. Une brochure de 88 pages in-4, extraite des *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.* III Cl. XXI Bd. II Abth. — München, 1896, Verlag der K. Akademie in Commission des G. Franz'schen Verlags (J. Roth).

Eugène Ritter. — **La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau.** Un vol. de viii-308 pages in-16, Paris, Hachette, 1896.

Alfred L. Covelle, Dr jur. — **Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève**, publié d'après les registres officiels. Un vol. de xviii-564 pages in-8 (Index). Genève, J. Jullien, éditeur, 1897.

J. Mayor, conservateur du musée Fol. — **L'ancienne Genève, l'art et les monuments**, livraisons I-III, 4-64 pages in-4, plus 10 planches hors texte, nombreuses gravures, Genève, Ch. Eggimann et Cie, éditeurs, 1896-1897.

A Monsieur Pierre Vaucher, professeur à l'Université de Genève. — **Pages d'histoire** par quelques-uns de ses anciens élèves, dédiées à M. Pierre Vaucher à l'occasion de la trentième année de son professorat. Un vol. de viii-508 pages in-8, Genève, Georg et Cie, libraires, 1895. Ce volume renferme, entre autres, Louis F. Thévenaz, *La discipline au collège de Genève, du* xvie au xviiie *siècle ;* — F. de Crue, *Barthélemy, ambassadeur en Suisse, d'après ses papiers ;* — Ch. Borgeaud, *Les étudiants de l'Académie de Genève au* xvie *siècle ;* — Hippolyte Aubert, *Documents diplomatiques relatifs au traité de Soleure*, 8 mai 1579 ; — V. van Berchem, *Lettres de Mallet-du-Pan à Saladin-Egerton*, 1794-1800 ; — G. Vallette, *Un humaniste genevois* (*Casaubon*), etc.

Jean Brun. — **Historique d'Avèze.** Un vol. de 120 pages petit in-8, s. l. 1891, propriété de l'auteur (avec une liste manuscrite des pasteurs d'Avèze par M. F. Teissier).

L'abbé P. Féret. — **La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen âge**, tomes III et IV, de 670 et 456 pages in-8, Paris, A. Picard, 1896 et 1897.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENT DE PARAITRE

LES PROTESTANTS D'AUTREFOIS

VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES
MŒURS ET USAGES

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

Un volume in-12. — Prix..... 4 francs.

Table des chapitres : I, II. Les temples. — III. Le fidèle au temple. — IV. Le culte personnel et le culte de famille. — V. Les prières publiques. Le service du dimanche. Les services de catéchisme. — VI. Services de communion. — VII. Les services des jours de jeûne. — VIII. Les baptêmes. — IX. Les mariages. — X. Les abjurations. — XI. Les inhumations.

LES MAITRES MUSICIENS

DE LA

RENAISSANCE FRANÇAISE

Éditions publiées par M. HENRY EXPERT

Sur les manuscrits les plus authentiques et les meilleurs imprimés du XVIe siècle, avec variantes,
Notes historiques et critiques, transcriptions en notations modernes, etc.

CLAUDE GOUDIMEL, Premier fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... 12 francs.

CLAUDE GOUDIMEL, Deuxième fascicule de 50 psaumes (Édition de 1580). Un volume in-4. — Prix..... 12 francs.

MADAME ANDRÉ-WALTHER

1807 — 1886

Par ALFRED ANDRÉ

NOUVELLE ÉDITION, AVEC DEUX PORTRAITS, PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR M. ALFRED ANDRÉ

Par M. J. PÉDÉZERT

Professeur honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban.

Un volume in-12. — Prix..... 3 fr. 50

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1897

5279. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 55 00
1/5/2007